

**Université Paris Diderot Paris 7**

**UFR Sciences sociales – URMIS**

« ILS DOIVENT SE RENDRE UTILES A LA SOCIETE »

Les transformations du travail migrant en Italie :  
le cas des demandeurs de protection internationale.

Di Cecco Simone

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Master 2

« Migrations et relations interethniques »

Sous la direction de Florence Boyer et Camille Schmoll

Mai 2016



## *Remerciements*

Ce mémoire arrive à la fin d'un parcours, duré deux ans, où j'ai découvert un autre pays, une autre manière d'être à l'université, un autre façon de vivre aussi. J'ai appris beaucoup : je n'aurais pu écrire presque aucune ligne de ce travail il y a deux ans. A tou.te.s ceux et celles que j'ai rencontré tout au long de ce chemin, vont mes remerciements. Certaines personnes ont toutefois joué un rôle fondamental.

Florence Boyer a bien voulu diriger ce mémoire, tout comme que celui de l'année dernière. Les longues discussions stimulantes avec elle, à propos du mémoire mais pas que, ses patientes et précises relectures, ses encouragements et sa disponibilité constante, m'ont permis de commencer, faire évoluer et terminer ce travail. Camille Schmoll aussi a accepté de devenir directrice de ce mémoire. Sans son soutien, ses suggestions et ses exhortations ce mémoire aurait eu un aspect complètement différent. Grâce à ses précieux conseils bibliographiques, elle m'a fait découvrir la littérature scientifique...italienne, qui m'était inconnue. Par son intermédiaire, j'ai pu bénéficier du soutien de l'IUF pour la mission en Italie, dont le financement a été vital pour moi.

En rencontrant mes deux directrices, je pense pouvoir affirmer que j'ai eu de la chance.

Je tiens à remercier aussi tou.te.s les professeurs et les professeures du Master MIRI, qui ont nourri mes réflexions et m'ont appris à regarder le monde d'un autre œil.

J'ai eu le plaisir de discuter avec Xavier Dunezat, Alain Morice et Sébastien Chauvin du projet de ce mémoire : leurs analyses m'ont permis de mettre des mots sur des réalités sociales qui étaient encore trop floues pour moi.

Elena, Marina, Roberto : sans le soutien et la présence constante, malgré la distance, de ma famille, je ne serais même pas à Paris, et tout ça n'aurait pas été possible. Merci aussi pour le support informatique, là où je suis le plus faible.

Je dois remercier aussi Peppino, qui m'a permis d'accéder aux terrains de Vicence. Les conversations avec lui ont leur place dans ce travail ; un chapitre entier dérive de son expérience.

Aux copains et copines que j'ai connu à Paris, à ceux et celles qui sont resté.e.s en Italie, merci. Merci pour les temps de « décompression » et de réflexions collectives, mais surtout pour avoir compris mes absences pendant ces dernières semaines, lorsqu'il y a(vait) besoin de la présence de tout le monde.

Martina, je te suis infiniment reconnaissant pour m'avoir soutenu et supporté, pendant ces jours, ces mois, ces années. Je te dois beaucoup, tu le sais déjà.

Enfin, je tiens à remercier l'association « Les ludophages », qui a rendu tout plus simple.

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction. Naissance du dispositif : du local au national, du national au local</b> .....	6
De l'expérience de Bergame au protocole Morcone.....	6
Du discours du Ministre de l'Intérieur à la prolifération des projets à l'échelle locale.....	7
Le travail migrant et les politiques migratoires dans un contexte de crise économique : les enjeux d'un dispositif expérimental.....	8
Le volontariat des demandeurs-ses de protection internationale et les rapports sociaux.	9
Plan du mémoire.....	10
<b>Méthodologie, outils de recherche et catégories dans la construction de l'objet de recherche</b> .....	12
Méthodologie et outils de recherche.....	12
Le choix des terrains.....	13
Limites méthodologiques.....	14
Catégories, catégorisations, concepts.....	16
<b>Première partie. Le dispositif du volontariat à l'intersection de deux « crises »</b> .....	20
1.1 Paradigme utilitariste, gouvernement humanitaire et approche sécuritaire.....	21
1.2 La « crise migratoire » et la restructuration des politiques migratoires.....	23
1.2.1 De la loi Martelli à la Bossi-Fini.....	25
1.2.2 De la décentralisation du système d'asile à aujourd'hui.....	28
1.2.3 Turbulences contemporaines.....	30
1.3 La crise économique et la restructuration du marché du travail :.....	32
l'impact sur le travail migrant et le paradigme de la gratuité.....	32
1.3.1 Les rapports entre les politiques migratoires et la restructuration du marché du travail.....	33
1.3.2 L'émersion du « paradigme de la gratuité » dans un contexte néolibéral.....	35
1.3.3 Un cas particulier : le travail en prison.....	36
1.4 La « race au travail » en Italie.....	37
1.4.1 Migrations et racisme au cœur de l'histoire d'Italie.....	37
1.4.2 L' « effet qualitative de la frontière » et l'inclusion différentielle des migrant.e.s	39
<b>Deuxième partie. La mise en place du volontariat : discours et pratiques des institutions et des associations</b> .....	43
2.1 De possibles antécédents au dispositif actuel de volontariat.....	44
2.2 Les finalités du volontariat selon les acteurs institutionnels, associatifs et médiatiques : l'émergence du discours sur la « réciprocité ».....	46
2.3 Le cas de Bologne : Bolognaaccoglie, un projet émergent multiforme.....	58
2.3.1 Le Protocole régional et la prolifération des projets en Émilie-Romagne .....	59
2.3.2 Le projet Bolognaaccoglie et le « pacte du volontariat ».....	61
2.3.3 Les activités proposées par les associations : une variété de projets, pratiques et compétences.....	62
2.3.4 Une mise en scène de l'intégration.....	71
2.4 Le cas de Vicence : le « sale travail » de l'intégration.....	72
2.4.1 Les discours sur le volontariat à Vicence : entre utilitarisme et prévention des	

tensions.....	73
2.4.2 Le volontariat, une négociation entre exploitation et oppression.....	75
2.5 Travailler gratuitement pour être mieux accepté.e.s ?.....	76
2.5.1 Le volontariat comme moyen pour « relever le seuil de tolérance ».....	77
2.5.2 Volontariat ou travail ?.....	78
<b>Troisième partie. Les demandeurs-ses de protection international vis-à-vis du volontariat.....</b>	<b>82</b>
3.1 La condition des demandeurs-ses de protection internationale.....	82
3.1.1 Un statut transitoire pour des migrant.e.s en attente.....	83
3.1.2 Le risque du rejet de la demande d'asile.....	85
3.1.3 La scène de l'inclusion, l'obscène de l'exclusion.....	87
3.2 La géographie de l'asile en Italie.....	89
3.3 Le volontariat est-il volontaire ?.....	91
3.3.1 Les raisons des demandeurs volontaires.....	91
3.3.2 Le choix du type d'activité.....	95
3.4 Le volontariat dans les transformations de l'économie morale de l'asile.....	97
3.5 Quelles résistances ?.....	99
<b>Conclusions.....</b>	<b>101</b>
La dynamique des rapports sociaux... et de leurs trois dimensions.....	102
Visibilisation et invisibilisation du travail volontaire.....	103
Entre humanitarisme et mise au travail : tensions et contradictions du dispositif.....	104
Le travail migrant : avant-garde de la précarité ou persistance de la ségrégation ?.....	106
<b>Bibliographie.....</b>	<b>108</b>
<b>Articles journalistiques analysés.....</b>	<b>113</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>116</b>

## Introduction

### Naissance du dispositif : du local au national, du national au local

#### *De l'expérience de Bergame au protocole Morcone*

Le mémoire a pour objet un dispositif de volontariat pour les demandeurs et demandeuses de protection internationale, mis en place en Italie à partir de la fin de 2014.

Le 3 octobre 2014, la préfecture de Bergame, une ville du Nord de l'Italie, signe un protocole qui permet d'employer, de manière gratuite et volontaire, 374 demandeurs d'asile qui à ce moment-là sont accueillis dans des centres d'hébergement de la province de Bergame.

« Non seulement une urgence à gérer, mais aussi une ressource pour le territoire », affirme le journal local *L'eco di Bergamo*. Les signataires sont une vingtaine, parmi lesquels les Mairies du territoire, des institutions, des syndicats, la Caritas et le *Tiers secteur*<sup>1</sup>. Selon le directeur de la Caritas, il s'agit d'une proposition « à forte valeur éducative par rapport à des personnes qui sont accueillies gratuitement et qui, dès maintenant, pourront restituer gratuitement quelque chose aux communautés locales »<sup>2</sup>.

Concrètement, la « valeur éducative » du projet s'exprime dans une forme de travail non rémunéré : les demandeurs d'asile sont employés dans des travaux d'entretien des espaces verts publics et des parcs de la province.

S'agira-t-il d'une expérience isolée ? Le journaliste de *L'eco di Bergamo* fait l'hypothèse que l'exemple de Bergame aura des échos à une échelle plus vaste. Que cette initiative puisse devenir un modèle pour d'autres territoires, en témoigne la présence, au moment de la signature du protocole, du préfet de Milan et d'un responsable de la Région de la Lombardie.

En effet, le 27 novembre 2014, une circulaire nationale ayant comme titre « Volontariat pour l'intégration des demandeurs d'asile » est signée par Mario Morcone, chef du Département pour les libertés civiles et l'immigration. Dans ce document<sup>3</sup>, Morcone invite les préfectures et les collectivités locales « à favoriser le déroulement d'activités volontaires d'utilité publique de la part des immigrés en attente de la protection internationale ».

---

<sup>1</sup> La catégorie « Tiers secteur » rassemble une multiplicité d'acteurs, tels que des associations, des fondations, des coopératives sociales, des ONG, qui interviennent dans la sphère publique sans pour autant appartenir ni au secteur public ni au secteur privé à but lucratif. C'est ce qui est appelé aussi le « secteur volontaire ».

<sup>2</sup> [http://rassegna.provincia.bergamo.it:81/Articles/20141003/Art00017\\_20141003.htm](http://rassegna.provincia.bergamo.it:81/Articles/20141003/Art00017_20141003.htm)

<sup>3</sup> <http://www.interno.gov.it/it/notizie/volontariato-lintegrazione-dei-richiedenti-asilo>

Selon le texte, il s'agit donc de combattre le problème de l' « inactivité » des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil. La participation aux activités socialement utiles aurait « le double avantage de créer un terrain fertile pour d'une intégration plus efficace dans le tissu social et de prévenir des tensions éventuelles »<sup>4</sup>.

L'activité de volontariat doit être, selon la circulaire, « volontaire, gratuite, et d'utilité sociale, donc sans but lucratif, et précédée d'une formation adéquate ».

Les migrant.e.s concerné.e.s appartiennent à deux catégories administratives : les demandeurs et demandeuses d'asile, et les migrant.e.s auquel.le.s le statut de réfugié a été rejeté par la Commission territoriale<sup>5</sup> mais qui ont fait appel contre telle décision et sont donc encore hébergé.e.s dans les centres d'accueil.

### *Du discours du Ministre de l'Intérieur à la prolifération des projets à l'échelle locale*

Cependant, la circulaire passe presque inaperçue, au moins au niveau médiatique national, jusqu'au 7 mai 2015, quand le Ministre de l'Intérieur Angelino Alfano, dans un discours public tenu avant une conférence sur l'immigration, demande aux mairies d'appliquer la circulaire qui permet de faire « travailler gratuitement les migrants ». « Plutôt que rester comme ça sans rien faire, qu'on les fasse travailler », il déclare, et le débat s'enflamme : plusieurs partis, de droite comme de gauche, l'accusent d' « esclavagisme »<sup>6</sup>.

Toutefois, certaines mairies ont déjà commencé à mettre en place des projets de volontariat pour les demandeurs d'asile. Un conseiller municipal explique que celle-là est « une manière de lier le concept d'accueil avec celui de réciprocité » ; une autre conseillère affirme : « il nous semble correct d'offrir l'opportunité de permettre aux migrants de retourner l'hospitalité qu'ils reçoivent »<sup>7</sup>.

Malgré les polémiques initiales, de dizaines de mairies signent des conventions avec les associations intéressées par l'appel du Ministère. Des régions aussi, comme l'Ombrie, l'Émilie-Romagne, la Basilicate, la Vallée d'Aoste établissent des protocoles pour faciliter le volontariat des demandeurs-ses d'asile. Les protocoles régionaux sont généralement signés par la préfecture, la Région, les trois syndicats majoritaires, et les représentants du Tiers secteur.

En général, des projets démarrent dans plusieurs villes et villages appartenant aux régions de la Lombardie, l'Émilie-Romagne, la Toscane, Sicile, le Trentin-Haut-Adige, le Frioul-Vénétie julienne, la

<sup>4</sup> On reviendra sur les objectifs de la circulaire dans la deuxième partie.

<sup>5</sup> Les « Commissioni territoriali per il riconoscimento della protezione internazionale » sont les organismes qui ont le pouvoir d'assigner ou refuser le statut de réfugié, ou bien de donner des formes de protection alternatives, telles que la protection subsidiaire et la protection humanitaire.

<sup>6</sup> <http://www.panorama.it/news/politica/lavoro-gratis-immigrati-cosa-dice-circolare-alfano/>

<sup>7</sup> <http://www.ilfattoquotidiano.it/2015/05/08/profughi-al-lavoro-gratis-polemiche-su-alfano-ma-in-multi-comuni-succede-gia/1664077/>

Ligurie, la Vénétie, le Piémont, l'Ombrie, la Basilicate, le Molise, la Vallée d'Aoste, le Latium.

*Le travail migrant et les politiques migratoires dans un contexte de crise économique :  
les enjeux d'un dispositif expérimental*

Le volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale en Italie a un caractère expérimental : sans être, jusqu'à maintenant, véritablement structuré à l'échelle nationale, ce dispositif se matérialise dans une grande variété d'activités gérées au niveau local, et fonctionne plus sur le mode de la prolifération entre territorialités que sur celui d'une politique gouvernementale « de haut en bas ». Sa mise en place, notamment à partir de la Circulaire Morcone, demeure récente, et ses résultats restent en grande partie incertains.

Pourquoi donc étudier une expérience, dont les effets et les suites ne sont pas encore entièrement lisibles ?

L'originalité de l'initiative ici étudiée réside surtout dans l'articulation d'un ensemble de pratiques et de discours qui ne sont pas complètement nouveaux, mais dont l'imbrication était moins explicite et directe qu'aujourd'hui. Ainsi, le volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale se révèle un dispositif à la frontière, qui permet d'approfondir les liens entre l'« intégration » et le travail, entre le système d'accueil et la réciprocité, entre l'humanitarisme et l'utilitarisme. Il nous parle aussi des points de contact entre les critères de légitimité à la migration relevant de la performance et ceux relevant de la souffrance, critères qui dépendent strictement du contexte social, politique et économique italien.

Le contexte de naissance du dispositif n'est en effet pas anodin : la mise en place de cette typologie de volontariat se trouve à l'intersection de deux « crises », la crise économique, qui frappe l'Italie depuis plusieurs années, et la crise dite migratoire/humanitaire. Comme on verra ensuite, c'est à l'intérieur du champ de discours et de pratiques marqué par la juxtaposition des « crises » qu'on peut analyser l'émergence du discours sur le travail gratuit et la (partielle) restructuration du système d'accueil. L'idée du volontariat pour les demandeurs et demandeuses de protection internationale s'inscrit au sein de ces tendances.

*Quels aspects prennent les transformations des politiques migratoires d'un côté, et du travail migrant de l'autre, dans un contexte de « crise » ? Quel est l'impact de la/des crise(s) sur les politiques migratoires et le travail migrant, et comment ces derniers y rétroagissent ?*

Je fais ici l'hypothèse que l'analyse du cas particulier du volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale permet d'éclairer certains aspects soulevés par telles questions, complexes et importantes pour l'ensemble des études des migrations et des relations interethniques. Cela à partir

d'un terrain, l'Italie, où les discours sur la crise économique et sur la crise migratoire sont très présents dans le débat public, ayant des conséquences sur le niveau macro-sociologique tout comme sur celui micro, au point de structurer des politiques publiques tout comme des comportements et des stratégies individuelles, des personnes migrantes et non.

L'Italie, à cause de sa position - géographique, mais aussi politico-économique, notamment au sein de l'Union Européenne - apparaît comme un point d'observation intéressant pour étudier les tendances en cours à une échelle plus vaste que celle nationale, qui a à voir avec la reconfiguration du régime des frontières européennes ainsi qu'avec les transformations propres au monde du travail contemporain, la dialectique entre le gouvernement humanitaire et la prétention de la réciprocité, les politiques d'intégration dans l'Europe du Sud ainsi que les pratiques, les tactiques et les stratégies des migrant.e.s. Le caractère liminal du volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale, entre le discours sur l'intégration et la mise au travail, entre l'injonction à la performance et la politique d'accueil, entre l'utilitarisme et l'humanitarisme, semble donc en rapport avec la position de frontière de l'Italie : c'est aussi cette relation que je me propose d'analyser dans mon mémoire.

Afin d'explorer l'impact que l'interférence entre les différentes crises a sur les migrations et les migrant.e.s, j'ai décidé d'utiliser, comme clé d'entrée, le travail. Le travail migrant (Raimondi et Ricciardi 2004), un concept à la frontière entre la sociologie du travail et les études sur les migrations, met en rapport la dimension structurelle des lois qui règlent la légitimité à la mobilité/immobilité des populations avec celle qui concerne le marché du travail.

Il s'intéresse pourtant aussi aux relations entre l'échelle macro-sociologique et celle propre à la subjectivité des migrant.e.s, en analysant les manières dont les cadres catégoriels étatiques sont mis en tension par les pratiques (professionnelles, politiques, etc.) des migrant.e.s, et à travers l'étude de comment leurs stratégies permettent de contourner, s'accommoder, incorporer, résister ou « simplement » faire face aux dispositifs.

Je souhaite aussi élargir la définition de travail migrant, en incluant des formes atypiques de travail, tel que le travail invisibilisé et non rémunéré dont le volontariat est un exemple. Je fais l'hypothèse que le travail migrant est particulièrement concerné par des processus de visibilisation et invisibilisation (Krinsky et Simonet 2012) ; se focaliser sur tels processus permet de repenser le concept de précarité et de réfléchir à l'impact du régime néolibéral et de la crise économique sur le travail migrant et sur le travail en général.

### *Le volontariat des demandeurs-ses de protection internationale et les rapports sociaux*

Du point de vue plus théorique, il s'agit de réinterroger le rôle du travail comme enjeu structurant les

rappports sociaux de sexe, classe et « race ». A partir du cas étudié, je souhaite examiner non seulement l'articulation et l'intrication des rapports sociaux, mais aussi la coextensivité des trois dimensions fondamentales à travers lesquelles se manifestent les rapports sociaux : l'exploitation, la domination et l'oppression. Ces trois dimensions seront donc explorées en tenant compte du caractère dynamique qui leur est propre, dans un jeu de balancements, négociations et interdépendances réciproques.

En outre, il est important de rappeler que la mise en place des activités de volontariat pour les demandeurs et demandeuses de protection internationale concerne une pluralité d'acteurs différents, des institutions régionales aux préfetures, des mairies aux associations de volontariat, des coopératives qui gèrent les structures du système d'accueil aux demandeurs et demandeuses de protection internationale. Le caractère différencié et la flexibilité constitutive du dispositif imposent donc de considérer des échelles diverses, parfois en tension entre elles, au sein desquelles les rapports sociaux se matérialisent de façon hétérogène. Le niveau macro et le niveau micro-sociologique sont également traversés par les rapport sociaux, mais la manière dont ces derniers se déclinent change partiellement en fonction du contexte : considérer les invariants et les discontinuités des pratiques et des discours qui, selon la position de l'acteur social et selon le contexte territorial, produisent les groupes sociaux à travers la dynamique des rapports sociaux, reste un objectif incontournable.

À partir de ce cadre conceptuel, il devient en outre possible de se demander : dans quel espace et à quel moment s'opère la rencontre entre la prolifération des frontières et la multiplication du travail contemporain (Mezzadra et Neilson 2013) ? Comment s'articulent ces dimensions à la subjectivité et aux pratiques des migrant.e.s ?

### *Plan du mémoire*

Après avoir expliqué la méthodologie utilisée dans la construction de l'objet de recherche du mémoire, ses limites, et l'emploi que je fais de certaines catégories et concepts, dans la première partie j'étudierai le contexte de naissance du dispositif, en approfondissant les politiques migratoires et d'asile en Italie et, parallèlement, les transformations du marché du travail dans ce pays.

J'interrogerai en outre les relations entre les deux « crises », la crise économique et la crise migratoire/humanitaire, et le rapport qu'elles entretiennent avec le volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale, tout en tenant compte de la perspective historique post-coloniale, qui met en évidence la place du racisme et des migrations au sein de la construction nationale italienne.

La notion d' « inclusion différentielle » permettra enfin de relier de manière plus générale la

précarisation juridique des migrant.e.s à leur précarisation au sein du marché du travail.

L'analyse des données de terrain, notamment des entretiens et des observations, sera abordée dans la deuxième partie. Premièrement, j'essaierai de retracer des antécédents au dispositif de volontariat pour les demandeurs et demandeuses de protection internationale, et j'en examinerai les finalités à travers une étude des discours médiatiques.

Deuxièmement, je me focaliserai sur le cas de Bologne, en étudiant les discours et les pratiques des acteurs qui prennent part au projet. Ensuite, le cas de Vicenza, qui se présente de manière partiellement différente de Bologne, pourra servir de contre-exemple, à partir des entretiens et des observations que j'ai réalisées.

La fin de la deuxième partie sera dédiée au débat concernant les activités de volontariat en tant que forme de travail caché.

La troisième partie sera consacrée à la condition spécifique des demandeurs et demandeuses de protection internationale, en ce qui concerne leur statut et en tenant compte de la géographie de l'asile italienne. Leurs discours seront examinés afin de complexifier l'interprétation du volontariat de et par ces migrant.e.s, le sens qu'ils/elles y donnent, leur relation avec celui-ci. On abordera ensuite l'hypothèse du volontariat en tant que manifestation de la transformation en cours de l'économie morale de l'asile.

Dans la conclusion, je reviendrai sur la théorisation des rapports sociaux et de l'aspect dynamique de leurs trois dimensions, je proposerai d'élargir et repenser le concept de travail et de précarité, et je conclurai en réaffirmant le caractère hybride du dispositif, entre humanitarisme, utilitarisme et « sécuritarisme ».

## **Méthodologie, outils de recherche et catégories dans la construction de l'objet de recherche**

### **Méthodologie et outils de recherche**

Les observations et les entretiens sur lesquels se base ce mémoire ont été conduits entre décembre 2015 et mars 2016, pendant trois séjours d'environ deux semaines chacun, dans deux villes d'Italie : Bologne et Vicence.

Entre la fin de décembre 2015 et le début de janvier 2016, j'ai préparé mon terrain à Bologne, j'ai commencé à constituer le corpus d'analyse de la presse, et j'ai fait les premiers entretiens auprès d'acteurs institutionnels de Bologne.

La deuxième moitié de février 2016 j'ai conduit plusieurs entretiens à Bologne auprès des acteurs institutionnels et associatifs, en parallèle aux premières observations des activités de volontariat. J'ai aussi recueilli des histoires de vie des demandeurs-ses à Bologne. En outre, j'ai commencé la préparation du terrain à Vicence, et des interviews avec des acteurs institutionnels de Vicence ont été faites.

En mars 2016 (deuxième moitié) j'ai poursuivi le travail d'entretien à Bologne avec les acteurs institutionnels, les associations, les opérateurs sociaux et les migrant.e.s ; j'ai fait des observations pendant les activités de volontariat et les présentations publiques des activités par les associations. À Vicence j'ai mené des entretiens avec les acteurs associatifs, les opérateurs sociaux et les demandeurs-ses d'asile, en conduisant aussi des observations pendant les activités de volontariat et dans les centres d'accueil.

J'ai interviewé cinq responsables institutionnels (dont deux ont accepté de me rencontrer une deuxième fois) : le responsable du Service d'immigration et d'intégration de la Région Émilie-Romagne, le directeur du Service pour l'inclusion sociale et le responsable du projet de volontariat de la Mairie de Bologne, la référente des Conseils territoriaux pour l'immigration de la préfecture de Vicence, le Chef du cabinet de la Mairie de Vicence.

À Bologne, j'ai mené des entretiens auprès des membres (entre une et trois personnes ont été présentes lors de chaque entretien) de huit associations<sup>8</sup>, en participant aussi à deux rencontres publiques de

---

<sup>8</sup> J'ai essayé de rencontrer toutes les associations participantes, mais pour trois d'entre elles cela n'a pas été

présentation de leurs activités ; un opérateur social a été interviewé. À Vicence, j'ai fait des entretiens avec deux opérateurs sociaux.

En ce qui concerne les témoignages des demandeurs d'asile, j'en ai recueillis deux à Bologne et trois à Vicence.

J'ai mené des observations non prolongées au cours des activités de volontariat à Bologne (quatre associations différentes) et à Vicence ; dans cette ville-ci, j'ai aussi conduit des observations un centre d'accueil des demandeurs-ses.

Par rapport aux entretiens, il s'agit surtout d'entretiens semi-directifs que j'ai enregistrés et transcrits ensuite ; quand cela n'était pas possible, j'ai pris de notes sur mon cahier de terrain. La durée des interviews varie entre 40 et 120 minutes. Elles ont été conduites en italien, français ou anglais : j'ai signalé quand il s'agit de deux dernières langues.

J'ai aussi analysé un corpus de presse, en me basant notamment sur la presse locale de Bologne, Vicence et d'autres villes et villages où le dispositif de volontariat a été mis en place, mais aussi sur des articles de la presse nationale. 66 articles ont été analysés au total.

### **Le choix des terrains**

Les villes de Bologne et Vicence ont été choisies pour plusieurs raisons. Au-delà des raisons pratiques d'accessibilité aux terrains (la connaissance profonde de Bologne, où j'ai habité pendant 22 ans, et les contacts que j'avais déjà à Vicence), il y a des raisons d'ordre scientifique, à savoir un juste équilibre de différences et similarités entre les deux villes, qui a rendu possible une comparaison fructueuse.

Tout d'abord, les divergences, en ce qui concerne :

- les activités proposées dans le projet de volontariat, ainsi que les finalités affichées ;
- le contexte territorial différent du point de vue du pouvoir politique régional, du tissu productif, de la composition sociale des habitants ;
- l'ancienneté de mise en place du dispositif (très récent à Bologne – à partir de janvier 2016, plus ancien à Vicence – à partir de septembre 2015).

Ensuite, les caractéristiques similaires de deux villes :

- la présence de plusieurs centres d'accueil sur le territoire ;
- l'attention institutionnelle et publique envers le dispositif du volontariat ;
- l'appartenance politique des mairies, les deux étant gouvernées par le Parti Démocratique.

---

possible.

Il me semble que tel ensemble de divergences et analogies a permis de dresser une analyse comparative qui met en lumière les continuités et les dissimilarités d'un dispositif fortement décentralisé.

### **Limites méthodologiques**

Une des difficultés principales posées par le sujet du volontariat des demandeurs-ses d'asile, d'ordre méthodologique mais aussi analytique, concerne la nouveauté du dispositif. Son caractère récent reste fortement expérimental, et ses possibles évolutions ne peuvent pas être prévues à la phase actuelle : cet aspect influence la construction de l'objet de recherche, pose des limites sérieuses à l'approfondissement des situations de terrain et à l'utilisation de certains outils méthodologiques. Par exemple, au début de mon terrain à Bologne le projet venait d'être formalisé (janvier 2016), ce qui a impliqué des hésitations et des retards dans la mise en place du volontariat, au point que certaines associations n'avaient pas encore amorcé les activités quand le terrain a terminé (fin de mars 2016) : dans ces cas-là, l'observation n'a pas été possible, et j'ai pu me baser uniquement sur les entretiens.

Une autre difficulté intrinsèque au sujet concerne sa nature décentralisée : malgré la comparaison entre deux villes, elles ne constituent pas forcément deux « cas limites », mais s'insèrent au sein d'un éventail fortement hétérogène et diversifié de contextes territoriales. Même si la comparaison entre Vicence et Bologne a permis de complexifier l'analyse, le fait que ces villes sont situées dans le Nord de l'Italie implique un regard partiel sur la géographie de l'asile et de son impact sur les pratiques et sur les dispositifs. Des recherches plus approfondies pourraient être menées en tenant compte davantage des variations à l'échelle géographique et des transformations du point de vue chronologique, en élargissant le nombre de villes analysées.

L'accès aux centres d'accueil n'a pas été simple et certains opérateurs sociaux ont refusé de me rencontrer ; on peut expliquer ces réticences, au moins en partie, par les campagnes médiatiques et des discours politiques en cours aujourd'hui en Italie : le système d'accueil, l'institut de l'asile, le monde de la coopération sociale (notamment les gérants des centres) sont au centre des débats et des polémiques, à cause de plusieurs scandales de corruption et de la centralité médiatique de représentants politiques dont les discours sont explicitement et violemment anti-immigré.e.s. Cependant, une analyse sur les tensions au cœur de la logique humanitaire, comme je me propose de faire ici, auraient requis de diversifier et d'approfondir les entretiens avec les opérateurs-trices sociaux-ales, ainsi que de conduire des observations prolongées dans les centres.

Les observations n'ont pas été conduites sur le long terme, ce qui n'a pas permis de sonder pleinement des hypothèses sur la division du travail au sein des activités, sur les différentes pratiques (de résistance aussi) mises en place de la part des migrant.e.s, ainsi que sur les pratiques des responsables, bénévoles, etc.

La technique de l'observation étant centrale dans ma perspective scientifique, je me propose d'approfondir potentiellement cet aspect dans une recherche de longue durée, afin d'analyser conjointement les discours, les actions et les comportements, d'en saisir les interdépendances et les contradictions, mais aussi pour étudier la « matérialisation » de processus, tels la racisation, dont la dimension discursive et idéologique est toujours inscrite et réactualisé dans la réalité concrète. Une observation plus profonde permettra donc de prioriser les pratiques, afin de saisir la dimension dynamique des rapports sociaux, tout en essayant de contrôler l'essentialisation qui découle de l'observation à œil nu<sup>9</sup>.

Les pratiques et les discours des demandeurs-ses d'asile n'ont pas la juste centralité dans mon mémoire. En effet, les difficultés d'accès aux centres d'accueil ont impliqué des biais importants dans la rencontre avec ces migrants. Tout d'abord, les personnes que j'ai interviewés sont tous des hommes. À Vicence en outre, ils ont été « présélectionnés » par les opérateurs sociaux, qui ont choisi ceux qui tenaient le discours plus favorable sur le volontariat. Enfin, je me suis focalisé exclusivement sur des demandeurs volontaires : ceux et celles qui ont refusé.e.s de participer au volontariat n'apparaissent pas ici.

Une « absence injustifiée » importante est celle des migrantes demandeuses d'asile. Celle-ci est liée en partie au nombre très bas de demandeuses d'asile en générale (11% en moyen en Italie<sup>10</sup>) et à des difficultés majeures d'accès aux centres d'accueil pour seules femmes. On assiste néanmoins aussi à leur exclusion presque systématique du dispositif : certaines personnes interviewées ont d'ailleurs expliqué que « les femmes ne veulent pas participer, parce que les femmes africaines sont différentes de celles italiennes » (responsable d'une association de Bologne), alors que « avec les hommes c'est plus facile » (chef de cabinet de la mairie de Vicence).

Jusqu'à maintenant, le volontariat semble avoir été pensé par les hommes et pour les hommes.

L'absence des migrantes dans les observations et les entretiens n'implique guère en soi l'impossibilité de tenir compte des rapports sociaux de sexe : au contraire, il est possible de conduire ce genre d'analyses dans les situations non-mixtes aussi. J'ai décidé de ne pas me focaliser sur les rapports sociaux de sexe, mais il est important de rappeler que, comme tous les rapports sociaux, ils sont

---

<sup>9</sup> À cet égard, voir la précieuse analyse réflexive de Dunezat (2015).

<sup>10</sup> Source : Eurostat.

coextensifs à l'espace social et donc *existent* dans le volontariat des demandeurs-ses aussi, en contribuant à le structurer.

### **Catégories, catégorisations, concepts**

Certaines catégories et concepts reviennent souvent tout au long du mémoire. Il s'agit de catégories institutionnelles tout comme de « sens commun », que j'ai parfois utilisées comme je les ai rencontrées, parfois réinterprétées, parfois soumises à la critique en essayant d'en montrer les limites et/ou les effet de domination. Je me propose ici d'en expliciter et définir les principales, tout en approfondissant des notions et des concepts corrélés employées.

#### *« Race », racisme, majoritaire/minoritaire*

Le terme « race » est central dans mon mémoire ; il est bien de le définir, vu qu'il s'agit d'un concept très complexe et chargé de tensions, une véritable « pomme de terre brûlante » pour les sciences sociales, comme le définit ironiquement Guillaumin (1992).

C'est le racisme qui a créé la « race », à travers un processus de catégorisation qui sélectionne, voire invente, certaines caractéristiques. Ces caractéristiques renvoient à une origine réelle ou supposée, de même que dans le cas de l'ethnisme, mais sont en plus considérées comme innées et immuables, signes d'une prétendue « nature différentielle des groupes humains, [une] séparation naturelle entre eux » (*ibidem*). Ainsi, on peut conceptualiser le racisme comme une « mise à part revêtue du signe de la permanence » (Guillaumin 1972).

En ce qui concerne l'utilisation du mot « race » avec les guillemets, on suit ici l'indication de De Rudder et Vourc'h :

« S'il n'est guère possible de se passer complètement de la catégorie "race", c'est parce que, prophétie autoréalisatrice, elle structure puissamment le monde social, politique et même économique. Faute d'un terme plus adéquat, nous en sommes réduits à utiliser les guillemets, pour marquer un minimum de réserve quant à son usage substantif. »<sup>11</sup>

Même si la « race » n'est pas une catégorie empiriquement valide (elle est en effet un « signifiant »), elle reste pourtant *empiriquement effective* (Guillaumin 1992) : elle relève d'un rapport social spécifique, qui est coextensif à l'ensemble de l'espace social (Kergoat, dans Dorlin 2009). Il s'agit donc d'analyser non seulement l'aspect discursif de la « race », mais aussi celui matériel et concrète, qui structure la réalité sociale.

Parallèlement, j'ai parfois utilisé les termes « minoritaire » en me référant aux migrant.e.s et

---

<sup>11</sup> De Rudder, Vourc'h, « Les discriminations racistes dans le monde du travail », dans Fassin et Fassin (2006).

« majoritaire » pour indiquer les non migrant.e.s. Ces termes ont été adoptés dans le sens sociologique proposé par Guillaumin, afin souligner que les deux groupes sont constitués dans le rapport, la relation et le conflit, et qu'ils ne sont pas des essences primordiales. La notion de majoritaire/minoritaire invite aussi à prendre en considération le pouvoir de définition et de catégorisation, qui relève des rapports de force et des places hiérarchiques assignées au sein de l'espace social.

### *Les demandeurs-ses d'asile/de protection internationale*

On assiste aujourd'hui à une véritable prolifération de catégorisations de migrant.e.s, ou mieux de leur légitimité migratoire. Ces catégories peuvent être de « sens commun » (migrant économique, faux réfugié) tout comme juridico-administratives, sur la base des permis de séjour qu'ils/elles ont ou ont pas : permis pour la demande d'asile, asile politique, mais aussi permis humanitaire, permis subsidiaire, permis pour le regroupement familial, pour des raisons de travail, pour la santé... Telle prolifération n'a rien d'inévitable ni de naturel : le statut incertain et précaire des certain.e.s migrant.e.s, ainsi que l'illégalisation d'autres sont le résultat de choix politiques, d'une *production légale de l'illégalité* (De Genova 2004).

Par conséquent, la production légale et juridique de catégories de migrant.e.s doit être inscrite à l'intérieur du champ politique, qui est traversé par des tensions multiples et se redéfinit selon les rapports de force présents.

J'ai parlé indifféremment de « demandeurs et demandeuses d'asile » et « demandeurs et demandeuses de protection internationale », les deux catégories d'ordre juridico-administratif décrivant le même sujet. Mais de quel sujet s'agit-il ? Je n'ai pas pu éviter de me poser cette question dérangeante : si un des objectifs du mémoire est de critiquer et désessentialiser ces catégories, pour en montrer la caractère arbitraire, voire violent, et toujours finalisé à la partition entre le bon et le mauvais migrant, comment les utiliser sans les réifier ? La réponse n'est pas évidente, mais j'ai essayé de suivre le conseil d'Agier (2008), qui propose de prendre en considération *la situation dans sa totalité* :

« Entre l'institution de contrôle et d'assistance humanitaire d'une part, et l'anthropologue de l'autre, il y a une transparence admise implicitement dès que l'anthropologue prend la catégorie produite (« réfugiés », « déplacés », etc.) comme catégorie naturelle, allant de soi ; et cette transparence permet la production du discours « utile » attendu, par exemple, de l'expert du HCR. Alors, sans le vouloir et à l'opposé éventuellement de ses convictions, l'anthropologue est amené (...) à contribuer au travail biopolitique de gestion des populations. Au contraire, s'il appréhende l'ensemble des points de vue en confrontation dans l'espace humanitaire, il inclut les producteurs et vérificateurs de catégories dans sa description. »

Ainsi, l'objet de recherche est déplacé des réfugiés (ou bien, dans le cas de mon mémoire, des demandeurs-ses d'asile) à la configuration composée de l'ensemble des points de vue présents et agissant dans la situation, directement ou indirectement.

L'analyse de l'évolution des politiques migratoires, tout comme le rapport des demandeurs-ses d'asile à la question du travail, sont des tentatives d'élargir le regard sur l'ensemble de la situation, en l'inscrivant dans un contexte spécifique (notamment celui des crises économique et humanitaires), et donc aussi de rappeler que les catégories administratives sont des outils et non pas des choses ni des faits naturels : elles relèvent d'un point de vue particulier, celui de l'État, qui met en place une définition non seulement de la situation mais aussi de la *condition*.

Ainsi, grâce à l'analyse des « instabilités normatives » qui traversent et structurent l'asile, et à travers l'étude des dispositifs tels que le volontariat, il devient possible d'actualiser et approfondir le projet d'une *épistémologie politique de l'asile* (Garelli et Tazzioli 2013).

### *Les migrant.e.s*

Les questionnements ci-dessus doivent être appliqués non seulement aux catégories administratives telles que demandeur d'asile, réfugié etc., mais au terme même de migrant ou étranger. Encore une fois, il s'agit de sortir du nationalisme méthodologique et de la pensée d'État (Sayad 1999) tout en continuant à analyser les effets concrets de la catégorisation sur les personnes catégorisées, et les manières dont ces dernières se réapproprient, contestent, transforment ces catégories. Ce n'est pas une tâche facile, mais ces questions sont urgentes et importantes pour le champ d'études sur les migrations, et surtout pour la recherche militante (Grappi 2013). La seule solution à disposition est, à mon avis, considérer ici aussi la situation dans sa totalité, et donc tenir compte des mécanismes et des agents qui produisent la catégorie d'« immigré » ou « étranger », et qui contribuent à placer la personne ainsi définie dans une position particulière au sein des rapports sociaux.

J'ai souvent utilisé dans mon mémoire le terme « migrant.e » en tant que catégorie vaste, englobant les demandeurs-ses d'asile et les autres personnes à statut précaire ou sans papiers, et en général pour décrire ceux et celles qui ont accompli une forme de mobilité transnationale et qui ont traversé une frontière.

En même temps, j'ai tenté de déplacer le regard et de me demander, comme le suggère De Genova, Tazzioli et d'autres (2016), « qui est devenu un migrant ? Quelles formes de mobilité humaine sont classifiées, ou reconnues, ou désavouées en tant que manifestations de la "migration" ? » Et encore, « qui se trouve à être gouverné en tant que migrant, et qui ne l'est pas ? »

C'est aussi pour ces raisons que dans mon mémoire j'ai essayé d'étudier non tellement *qui* sont les demandeurs-ses d'asile qui prennent partie au volontariat, mais plutôt *comment* le dispositif de volontariat est traversé par un ensemble d'acteurs dont certains sont catégorisés en tant que demandeurs-ses d'asile.

### *Les volontaires et le volontariat*

Une autre catégorie est présente tout au long du mémoire : celle de « volontaire ». Mon but est justement de mettre à l'épreuve et de questionner telle catégorie, adoptée par les responsables institutionnels et associatifs ainsi que par les médias et les opérateurs sociaux.

Pour traduire le mot italien de *volontario* et *volontariato* j'ai utilisé les termes « volontaire » et « volontariat ». L'activité de volontariat des demandeurs-ses, en raison de son caractère gratuit, ressemble plus au bénévolat qu'au volontariat, ou au moins à une version hybride entre les deux.

Cependant, en italien la distinction lexicale entre bénévolat et volontariat n'existe pas, et les interlocuteurs francophones (notamment migrants) que j'ai interviewés se sont toujours référés à l'activité en utilisant le terme « volontariat » (ou bien « travail »).

En outre, les demandeurs-ses volontaires ont dû signer un « contrat de volontariat »<sup>12</sup> qui prévoit un engagement formel pour une durée limitée du temps, de manière analogue au volontariat dans le sens français du terme. Même s'ils/elles ne reçoivent aucune forme de rémunération, dès que l'activité est amorcée ils/elles sont couvert.e.s par une assurance (normalement payée par l'association de bénévolat qui suit les activités), un autre élément qui les rapproche au statut de volontaire.

---

<sup>12</sup> J'envisage cet aspect dans la deuxième partie du mémoire.

## **Première partie. Le dispositif du volontariat à l'intersection de deux « crises »**

« Crise » et « Europe » sont deux termes qui apparaissent comme de plus en plus liés, déclinés selon une pluralité de discours qui se renvoient l'un à l'autre et qui traversent et structurent des pratiques et des dispositifs. Aux côtés de « la » crise économique, qui frappe depuis 2008 le marché mondial, et notamment l'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie et Grèce), on assiste à la prolifération de nouvelles *figures de la crise* (Courbon 2010) concernant en particulier le domaine des migrations : la « crise des réfugiés », la « crise migratoire », la « crise des frontières de l'Europe », la « crise humanitaire ». En outre, *les crises en Europe* semblent signaler *la crise de l'Europe*, de l'idée même d'Europe, dans une dynamique de redéfinition, réinvention et contestation du contenu et des frontières de cette idée et des rapports de pouvoir qu'elle cache (De Genova, Tazzioli *et al.* 2016).

D'une part, l'utilisation du mot « crise » est intrinsèquement normative : tout en indiquant un écart par rapport à un état jugé « normal », elle prétend décrire une situation marquée par la gravité, et donc impose une réponse prompte, une réaction sous le signe de l'urgence. Par conséquent, la sémantique des crises dépasse largement le champ discursif pour s'inscrire dans des politiques, qu'elle contribue à justifier et encadrer : elle est aussi une technique de gouvernement (Klein 2008). On peut ainsi analyser la crise qui concerne les migrations par le biais du déplacement de l'objet de crise, de la mobilité en elle-même aux dispositifs qui visent à gouverner cette mobilité.

D'autre part, « les crises » s'entrecroisent, s'imbriquent et se signifient mutuellement. Cette *co-formation* doit être étudiée, dans le but d'apprendre les relations et les points de contacts entre les crises du contrôle frontalier et des politiques migratoires d'un côté, et la crise européenne - économique, mais aussi politique et institutionnelle - de l'autre (De Genova, Tazzioli *et al.* 2016).

Questionner les figures de la crise afin de sortir d'une perspective d'urgence permanente, c'est peut-être un des grands défis des sciences sociales. Pour cela, il est nécessaire tout d'abord de reconstruire, à travers une perspective historique, le contexte auquel le couple crise-urgence est appliqué ; cela rendra ensuite possible de mettre en lumière les continuités et les ruptures qui sont à la base de la crise, et introduire ainsi une temporalité au sein de la négation de la temporalité par excellence, qui est le discours sur l'urgence. Il s'agit donc d'interroger les limites de la crise : depuis quand on est en crise ? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans cette crise ?

Mais aussi de reconnaître les acteurs concernés par la crise, ceux qui ont le pouvoir de nommer et ceux qui sont les cibles du discours de la crise, afin de se demander : à qui profite la définition de la

situation en tant que crise ?

Dans cette première partie, je me propose tout d'abord de fournir quelques définitions qui peut éclairer le cadre conceptuel utilisé pour retracer l'évolution des politiques migratoires et d'asile italiennes à partir de l'après-guerre, thème qui sera ensuite envisagé en incluant aussi les tendances les plus récentes.

Puis, j'essaierai de mettre en dialogue ces évolutions avec celles du marché du travail, en me focalisant en particulier sur le processus de précarisation actuel.

Enfin, la dynamique de racisation<sup>13</sup> du travail en Italie sera abordée afin d'introduire le concept d'inclusion différentielle proposé par Sandro Mezzadra, qui servira de prisme pour réinterpréter les interactions et les interférences entre les crises.

### **1.1 Paradigme utilitariste, gouvernement humanitaire et approche sécuritaire**

Les études critiques des politiques migratoires et d'asile contemporaines se réfèrent principalement à trois logiques, qu'on peut résumer dans les termes d'utilitarisme, humanitarisme et sécuritarisme.

Ces études privilégient souvent une de ces logiques, tout en négligeant ou minimisant les autres ; en outre, en envisageant une logique spécifique comme « déterminante en dernière instance », elles tendent à ne pas analyser les relations complexes qui caractérisent l'ensemble des trois. En particulier, bien que les chevauchements entre l'humanitarisme et le sécuritarisme aient été soulignées par plusieurs auteur.e.s, le rapport de ceux-ci avec l'utilitarisme reste un domaine moins exploré.

Pour étudier telles dynamiques et telles formes d'interdépendance, il est utile de définir ces logiques, qui structurent non seulement le niveau macro des lois et des institutions politiques, mais aussi celui micro de la mise en place concrète des dispositifs de gestion des flux migratoires et des pratiques des agents qui y sont impliqués.

- *L'utilitarisme migratoire*

La notion d'utilitarisme migratoire a été proposée par Alain Morice en 1999, pour indiquer

« une conception opportuniste de la migration qui consiste à se donner comme objectif d'ajuster, en quantité et en qualité, l'apport de force de travail étrangère aux besoins, réels ou supposés, de l'économie. »<sup>14</sup>

<sup>13</sup> On reprend ici la distinction, établie par Poiret (2011) entre *racialisation*, un processus cognitif qui relève de l'idéologie raciste (Guillaumin 1972), et *racisation*, la face matérielle du rapport social raciste.

<sup>14</sup> Alain Morice, « L'utilitarisme migratoire : retour sur un concept, détour par les terrains qui l'ont vu naître », communication du 12/04/16 au séminaire Migtrav du LEST, écoutable en ligne: <http://www.lest.cnrs.fr/spip.php?article721&lang=fr>. La plupart des analyses du concept qui suivent sont basées sur cette communication.

Le terme d'économie est envisagé au sens large, en incluant non seulement l'économie du marché national, mais aussi la guerre et la fécondité de la population.

Tel concept émerge dans le contexte des luttes des sans-papiers des années '90, symbolisées par l'occupation de l'église de Saint-Bernard en 1996, pour essayer de fournir un outil de compréhension du paradoxe apparente entre la rigidité des frontières et la proclamation de l'« immigration zéro » d'un côté, et la « permissivité » vis-à-vis de l'utilisation de main-d'œuvre en condition irrégulière de l'autre côté. En outre, il permet de complexifier l'analyse sur les rapports entre les entrepreneurs (le capital) et les institutions (l'État), en montrant les tensions et les dynamique propres à la relation entre les deux.

La logique de l'utilitarisme migratoire s'appuie sur la méfiance et la stigmatisation envers les étrangers-ères, ainsi que sur le mythe des « oiseaux de passage », à savoir l'injonction faite aux migrant.e.s de ne pas se stabiliser. Selon Morice, le paradigme utilitariste a deux règles principales : d'une part, la recherche par les utilisateurs de la force de travail étrangère d'*avantages escomptés* relevant du statut cette dernière ; cette règle implique une sorte de pacte d'invisibilité qui, lorsqu'il est rompu par exemple en occasion de luttes, grèves etc., engendre la fin de la permissivité et la déportation ou la réclusion. D'autre part, l'*évitement*, qui se réalise à travers les obstacles posés à l'installation des migrant.e.s et à la possibilité d'avoir une descendance.

La finalité principale de l'utilitarisme migratoire est d'obtenir « le travail sans le travailleur » (Morice 2004), grâce à l'état de précarité économique qui découle de la précarisation juridique (Brun 2008, Terray 2008). Cette dernière fonctionne comme une « épée de Damoclès » sur la personne migrante, permettant ainsi des phénomène de « délocalisation sur place » (Terray, dans Balibar *et al.* 1999).

C'est donc la « expulsabilité » (De Genova 2004), et non pas forcément l'expulsion effective, qui gouverne les politiques migratoires contemporaines, dans le double objectif de sélectionner et d'empêcher la fixation.

Presque 17 ans après la naissance du concept, les projets récents de restructuration des politiques migratoires à l'échelle européenne semblent poursuivre la même logique, visant à choisir, contrôler et placer les migrant.e.s (Morice 2000).

- *Le gouvernement humanitaire*

Le gouvernement humanitaire est un concept développé par des auteurs comme Michel Agier et Didier Fassin ; il est défini « gouvernement » parce que, selon ces auteurs, l'humanitarisme relève du complexe domaine de la « raison gouvernementale », selon une terminologie empruntée à Foucault. Le gouvernement humanitaire peut être défini comme

« l'administration de collectivités humaines au nom d'un principe moral majeur, qui voit comme valeur d'action la plus élevée la préservation de la vie et le soulagement de la souffrance. » (Fassin, cité dans Walters 2011 ; la traduction est la mienne)

Il se présente comme un dispositif multilocalisé, chargé de s'occuper des « restes », des « indésirables » (Agier 2006, 2008) représentés notamment par les sans-États, les apatrides, les réfugiés, etc.

Le gouvernement humanitaire a donc l'aspect d'un assemblage complexe entre la raison humanitaire, de formes spécifiques d'autorité et certaines technologies de gouvernement, en apparaissant comme une particulière « biopolitique minimaliste » (Redfield, cité dans Walters 2011).

Cette logique est à la base notamment de la politique des réfugiés, se déployant en particulier dans les espaces humanitaire comme les camps (Agier 2006) et les frontières (Walters 2011) : les politiques d'asile sont donc l'expression et la traduction principales du gouvernement humanitaire.

- *Approche sécuritaire*

Avec « sécuritarisme », on se réfère aux pratiques discursives et non-discursives à travers lesquelles des groupes sociaux sont catégorisés en tant que menaces (Dines et Rigo 2015).

Plusieurs études ont montré que la logique humanitaire est souvent traversée et liée à la logique sécuritaire, comme le signale par exemple l'engagement de nombreuses agences humanitaires dans des pratiques de contrôle et de sélection des migrant.e.s (Casas-Cortes *et al.* 2014).

Une alliance instable semble se dresser entre les stratégies d'illégalisation et les politiques de protection, entre la compassion et la répression (Fassin 2005). Ainsi, le sécuritarisme devient de plus en plus présent au sein des politiques migratoires mais aussi dans celles d'asile : les dispositifs de fichage bio-métriques et de traçabilité, les techniques de contrôle mises en place au sein des centres (d'identification et d'expulsion, mais aussi d'accueil) tout comme aux frontières, la suspicion permanente envers les demandeurs-ses d'asile (Fassin et Kobelinsky 2012) apparaissent comme les différents visages du processus de sécurisation en cours.

Les pratiques et les dispositifs de sécurisation s'inscrivent en outre au sein d'une plus globale construction médiatique et politique qui dépeint la migration comme une menace et une invasion, et la personne migrante comme un terroriste potentiel (De Genova, Tazzioli *et al.* 2016).

## **1.2 La « crise migratoire » et la restructuration des politiques migratoires**

La représentation de la « crise migratoire » italienne semble renforcer l'idée de l'immigration comme une nouveauté absolue en Italie. On peut effectivement parler de changement structurel de l'immigration à l'échelle européenne à partir de la moitié des années '70, marquant le passage de la figure de l'ouvrier immigré à celle du travailleur sans papiers (Morice, Potot 2010). Toutefois, la

description d'un tel passage historique, comme l'expliquent Colombo et Sciortino (2004) est souvent objet de simplifications. En effet, la thèse contestée de la « discontinuité » semble décrire une coupure radicale entre la migration de travail en réponse à une demande des pays importateurs de main d'œuvre pendant les « Trente Glorieuses » d'une part, et une migration contemporaine dont les *push factors* seraient devenus autonomes par rapport aux *pull factors* de l'autre. Cette discontinuité, signalée notamment par des politiques plus restrictives dans les pays considérés comme traditionnellement d'immigration, aurait modifié radicalement le profil de l'Italie, devenue dorénavant la solution de repli pour les migrant.e.s extra-européen.ne.s.

Il y a certainement de nombreux éléments de vérité dans ce discours. Cependant, au delà de la démarche simpliste qui présente l'immigration antérieure à 1974 comme fondamentalement mécanique et celle postérieure comme exclusivement autonome, en réduisant l'Italie à un pays de repli on risque aussi de négliger l'existence de systèmes migratoires préexistants, qui avaient choisi l'Italie comme destination première, même si la dimension quantitative du phénomène était modeste par rapport à aujourd'hui. Il s'agissait notamment d'une migration post-coloniale et/ou de travail, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, du *care* et de l'industrie (Colombo et Sciortino 2004 ; Marchetti 2011): l'oubli de ce type de migrations n'est pas sans lien avec un plus général déni du colonialisme italien.

Malgré ces systèmes migratoires, il est pourtant indéniable qu'une transformation profonde a eu lieu à partir des années '70. Tout d'abord, en 1973 le nombre des émigré.e.s italien.ne.s qui rentrent dans leur pays d'origine devient supérieur au nombre de ceux et celles qui partent (Gambino 2003) : l'Italie, qui était historiquement un pays d'émigration<sup>15</sup>, observe une diminution importante de ses ressortissant.e.s à l'extérieur. En outre, à la fin des années '70, le taux d'immigration nette enregistre pour la première fois une inversion de tendance : les immigré.e.s dépassent les émigré.e.s. Enfin, pendant les années '80, un cadre légal vis-à-vis de l'immigration commence à être développé.

À travers la reconstruction historique des étapes les plus importantes des politiques migratoires d'un côté, et d'asile et d'accueil de l'autre, je souhaite en montrer le caractère ambivalent : lorsqu'elles ouvrent à des possibilités de régularisation et à certains types de garanties pour une partie des migrant.e.s, elles produisent aussi la criminalisation et la précarisation des autres. Ambivalent ne signifie pas forcément contradictoire : j'avance l'idée de la nécessité d'analyser le mouvement d'inclusion et celui d'exclusion à l'intérieur du même système. En particulier, en affirmant que les politiques d'asile peuvent être considérées comme un véritable *outil de partition*<sup>16</sup>, mon but ici est double : d'une part, il s'agit d'inscrire la protection et l'accueil, souvent représentées comme un geste humanitaire et caritatif, à l'intérieur des tensions, des négociations et du rapport de force propre à la sphère du politique ; d'autre part, grâce à la mise en relation des politiques migratoires répressives et

---

<sup>15</sup> Entre 1876 et 1976, on calcule que plus de 24 millions de personnes quittèrent l'Italie.

<sup>16</sup> Voir « Politics of protection », dans Casas-Cortas *et al.* (2014)

sécuritaires avec les politiques d'asile, il devient possible de désessentialiser la division entre le « bon réfugié » et le « mauvais migrant économique », à partir du fait que la frontière entre les deux, au sein des politiques mêmes (sans considérer la dimension subjective de la personne migrante), évolue selon le contexte politique et social.

### *1.2.1 De la loi Martelli à la Bossi-Fini*

Le premier acte vers une politique migratoire proprement dite est la loi n. 943/1986, *Collocamento di lavoratori. Norme in materia di collocamento e di trattamento dei lavoratori extracomunitari immigrati e contro le immigrazioni clandestine* (« Placement de travailleurs. Normes en matière de placement et traitement des travailleurs extra-communautaires immigrés et contre les immigrations clandestines »). Avant, la réglementation de la présence étrangère en Italie se référait presque exclusivement au *Testo unico di pubblica sicurezza* (Texte unique de sûreté publique) de 1926, rédigé pendant la période fasciste. La nouvelle loi ouvre à un dispositif de régularisation (*sanatoria*) qui caractérisera dorénavant la politique italienne sur l'immigration, jusqu'aux années 2010 ; elle établit en outre le principe « à travail égal, salaire égal » pour les travailleurs étrangers, et les conditions du droit au regroupement familial.

Cette loi n'envisageait pas de traiter l'immigration de manière globale et articulée, ce qu'aura l'ambition de faire la loi suivante, dite *Legge Martelli* de 1990. Cette dernière introduit, pour la première fois, le concept de « programmation annuelle de l'immigration » (le *numero programmato*) : la réglementation de l'entrée légale de travailleurs et travailleuses migrant.e.s devient ainsi un enjeu politique et économique. De plus, elle impose l'obligation des visas pour la majorité des pays d'émigration, ce qui a des conséquences directes non pas tant sur la possibilité d'entrer sur le territoire que sur les routes et les moyens utilisés ; elle réforme les procédures de rapatriement des étrangers irréguliers, ainsi que le pouvoir de décréter l'expulsion, qui passe du Ministère de l'Intérieur aux Préfectures ; enfin, elle introduit le thème de la lutte contre les trafiquants de « clandestins ».

C'est aussi la première fois que le terme « asile politique » apparaît dans une loi. Il s'agit de dispositions à caractère provisoire, mais qui visent à réorganiser la procédure d'asile et le système d'accueil, alors même que la « limitation géographique » à l'application de la Convention de Genève est abolie. Jusqu'en 1990 en fait, il était possible de demander l'asile à l'État italien seulement aux étrangers et étrangères d'origine européenne ; de plus, pour ces derniers-ères l'Italie était surtout un pays de transit ou de permanence brève, dans l'attente du *resettlement*, la réinstallation dans d'autres pays (Hein 2010). Le caractère de pays de transit de l'Italie s'inscrit dans la dynamique de confrontation de la Guerre Froide : les pays du bloc de l'Ouest avaient intérêt à accueillir les personnes

qui quittaient les pays de l'Est, et la position de frontière de l'Italie pouvait servir comme territoire de premier arrêt ; néanmoins, l'Italie n'était pas perçue comme prête, pour des raisons politiques, économiques et sociales, à garantir l'installation des réfugié.e.s, pour être ensuite transféré.e.s surtout aux États-Unis. Ce n'est qu'à partir des années '90, quand les équilibres géopolitiques se modifient, que les autorités italiennes reconnaissent que la composition (et le nombre) des demandeurs et demandeuses d'asile a changé radicalement depuis au moins une décennie, et commencent ainsi à mettre en place un système d'asile plus structuré.

Dans cette évolution, l'Europe a joué un rôle fondamental. Alors que la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays Bas avaient signé, en 1985, l'accord de Schengen pour l'abolition des contrôles aux frontières entre ces pays, l'Italie en était encore exclue. Cela, pour trois raisons principales : premièrement, à cause du maintien de la limitation géographique au droit d'asile ; deuxièmement, pour ne pas avoir adopté une norme sur la protection des données personnelles, indispensable dans la création d'une banque de données, le « Schengen Information System », concernant les étrangers et étrangères entré.e.s illégalement dans le territoire et expulsables ; troisièmement, parce que le « système Schengen » imposait une politique commune restrictive par rapport à la délivrance des visas, notamment vis-à-vis des personnes provenant de pays dits « à risque », considéré.e.s donc comme des potentiel.le.s immigré.e.s, alors que l'Italie avait une politique en la matière encore assez ouverte.

L'introduction de l'obligation de visa pour les citoyen.ne.s de ces pays, comme prévu par la loi Martelli, permettra à l'Italie de signer la Convention de Schengen : l'ouverture des frontières intérieures de l'Europe est accompagnée du durcissement des frontières extérieures, pour essayer de bloquer l'entrée des « indésirables ». On voit ici un exemple du caractère ambivalent et clivant de la politique d'asile : d'un côté, l'Italie abandonne la limitation géographique au droit d'asile ; de l'autre côté, elle participe à la constitution d'un système de fichage à l'échelle européenne des « irréguliers-ères », et contribue à rendre de plus en plus difficiles et périlleux les voyages des migrant.e.s à travers l'obligation de visa.

Une autre étape dans la mise en place d'une politique migratoire et d'asile en Italie est marquée par la loi dite *Legge Turco-Napolitano*, qui entre en vigueur en 1998 pendant le gouvernement de centre-gauche ; elle peut être considérée comme la première loi globale en matière d'immigration (Finotelli et Sciortino 2009).

Entre 1990 et 1998, le territoire italien était devenu la destination principale de milliers de migrant.e.s qui quittaient l'Albanie, la Somalie, l'ex-Yougoslavie : c'est la première fois qu'apparaissent, dans la construction médiatico-politique dominante, les termes « crise », « urgence », « invasion » en relation

avec le phénomène migratoire (Dal Lago 2004) : le discours sur la crise, qui présente une situation comme éternellement nouvelle et extraordinaire, remonte à cette période là. Parallèlement à l'émergence de la « machine de la peur » (*ibidem*), les premiers centres, avec comme finalité « premier accueil et dans l'attente de l'identification ou de l'expulsion », sont créés par la loi 563/1995 (*Legge Puglia*).

La loi Turco-Napolitano interviendra ensuite de manière plus formalisée dans ce domaine : elle prévoit ainsi le droit de placer en rétention, jusqu'à 30 jours, l'étranger-ère ayant reçu une obligation de quitter le territoire national, dans les *Centri di permanenza temporanea e assistenza* (Centres de rétention temporaire et d'assistance, CPTA) institués par la même loi. Les rapatriements deviennent plus efficaces, grâce à des accords bilatéraux avec certains pays d'émigration.

En outre, la loi établit la mise en œuvre d'un lien plus étroit entre la délivrance des permis de séjour pour travail et le quota annuel d'entrées légales prévu pour les citoyen.ne.s non-U.E., à travers un décret annuel qui en fixera le plafond : la politique dite « des flux » s'affirme comme méthode de gestion et de contrôle des mobilités internationales vers l'Italie.

Enfin, des normes concernant l'installation des migrant.e.s sont introduites, comme par exemple la possibilité de demander une carte de séjour de longue durée, suite à cinq ans de résidence permanente, et la possibilité pour les Régions et les collectivités locales de finaliser des programmes d'intégration.

Avec le retour au gouvernement de la Droite en 2001, une nouvelle loi entre en vigueur, la *Legge Bossi Fini* de 2002. Le temps de rétention dans les Centres de rétention temporaire et d'assistance est prolongé de 30 à 60 jours ; en outre, l'étranger-ère peut être emprisonné.e dans le cas de non-respect de l'obligation de quitter le territoire. Au-delà des aspects directement répressifs, la loi Bossi-Fini met en place un système de précarisation et illégalisation « cohérent » et efficace : d'un côté, elle permet de réserver une grande partie du quota annuel programmé aux emplois saisonniers, c'est-à-dire temporaires ; d'un autre côté, la durée des permis de séjour est diminuée et liée à la durée du contrat de travail, en créant ainsi le « contrat de séjour » (*contratto di soggiorno*). Ce dernier point me paraît le plus remarquable : la figure du migrant-travailleur (le migrant qui est légitime seulement en tant que travailleur) n'est ni récente ni typiquement italienne (Barron *et al.* 2011 ; Sayad 1999), mais dans ce cas on passe d'une *vision de la légitimité* à un *dispositif de (il)légalité*, qui établit une obligation directe au travail structurant la permanence légale même des migrant.e.s.

Il est intéressant de remarquer que cette loi, qui d'un côté est fortement sécuritaire et utilitariste, de l'autre côté reconnaît le Système de Protection des Demandeurs d'asile et Réfugiés (SPRAR), qui gère au niveau national l'hébergement et l'accueil des migrant.e.s qui ont droit à demander l'asile ou qui l'ont obtenu. En revanche, la loi restreint les conditions de tutelle légale pour les demandeurs-ses d'asile : par exemple, le recours face au rejet de la demande d'asile n'est pas considéré comme

suspensif de l'expulsion. En outre, elle permet d'enfermer les migrant.e.s qui présentent la demande d'asile après avoir reçu une ordination de quitter le territoire dans les Centres de permanence temporaire (aujourd'hui Centres d'identification et d'expulsion, CIE, qui ont les mêmes fonctions que les CRAs français).

### 1.2.2 De la décentralisation du système d'asile à aujourd'hui

La loi Bossi-Fini reste centrale au sein de la structure des politiques migratoires italiennes contemporaines ; cependant, depuis 2002 on observe certains changements concernant la politique d'asile et la répression de l'immigration dite illégale et, en général, des évolutions législatives liées à la transposition des directives européennes.

À partir de 2005, les demandes d'asile sont examinées par des « Commissions territoriales » (*Commissioni territoriali per il riconoscimento della protezione internazionale*), qui sont actuellement vingt, chacune ayant juridiction sur un territoire spécifique : le système est donc décentralisé à une échelle semi-régionale. Chaque commission est composée par quatre membres, dont deux appartiennent au Ministère de l'Intérieur, un est représentant des Régions et un est représentant du Haut Commissariat pour les réfugiés (UNHCR).

En 2007, un nouveau statut de protection humanitaire est introduit dans la loi : celui de « protection subsidiaire », pour les étrangers-ères qui n'ont pas le droit à l'asile politique mais qui ne peuvent pas être expulsé.e.s en raison d'un « risque sérieux à la personne », notamment dans le cas de conflits armés dans leur pays d'origine.

Les années suivantes sont caractérisées par une vision de l'immigration qui est de plus en plus réduite à un problème d'ordre public. En 2009, un décret législatif (le *pacchetto sicurezza*) introduit dans le Texte Unique de l'immigration le « délit d'immigration clandestine »<sup>17</sup> ; la durée de rétention pour les migrant.e.s expulsables passe de 2 à 6 mois. La même année, les refoulements suite à l'interception en mer de bateaux en provenance de la Libye commencent, jusqu'à la condamnation de cette pratique par la Cour européenne des droits de l'homme, trois ans après. En 2012, la rétention dans les CIE est augmentée jusqu'à 18 mois.

Une autre étape importante dans l'évolution des politiques migratoires et d'asile est la proclamation, par le ministre de l'Intérieur Maroni, de l' « état d'urgence humanitaire », en février 2011, face à l'augmentation des flux migratoires provenant de la Tunisie et de la Libye à l'occasion des contestations et des bouleversements du « Printemps arabe ». Ce qui est appelé le « Plan d'urgence

<sup>17</sup> Le Ministre de l'Intérieur Alfano s'est récemment exprimé à ce propos, en reconnaissant que le délit en question fut « une tentative de dissuasion qui n'a pas fonctionné » ; il considère pour autant que maintenant ce n'est pas le « moment opportun pour le modifier », parce que la « perception de l'insécurité » par la population ne le permet pas.

Afrique du Nord » (*Emergenza Nord-Africa*) concerne, premièrement, la répartition des migrant.e.s sur le territoire nationale, en introduisant le critère de la « répartition équitable » entre les Régions italiennes, ce qui aura des conséquences importantes par rapport à la géographie des centres et des mobilités migrantes.

Deuxièmement, le gouvernement prend un décret qui régularise *a posteriori* une partie des personnes provenant de la Tunisie : en se présentant aux commissariats (*questure*) entre le premier janvier et le 4 avril 2011, il est possible d'obtenir un permis de type humanitaire, d'une durée de six mois. Le même jour, un accord de réadmission avec la Tunisie est signé, ce qui montre bien le double visage des dispositifs humanitaires : les migrant.e.s arrivant de la Tunisie jusqu'au 4 avril ont droit à la protection, ceux et celles qui rejoignent l'Italie à partir du jour suivant sont soumis à l'expulsion (Garelli et Tazzioli 2013).

Enfin, la gestion de la « crise » est assignée à la Protection Civile, selon le modèle du secours dit humanitaire propre aux désastres naturelles. À partir du 2013, suite à la fin du Plan d'Urgence, beaucoup de centres sont fermés, et la gestion du système d'accueil passe de la Protection Civile aux Préfectures, directement liées au Ministère de l'Intérieur.

En même temps, le cadre des politiques migratoires et d'asile européen a changé sensiblement. En particulier, les mobilités intra-européennes sont refaçonnées sur la base du règlement Dublin II (2003) et Dublin III (2013), qui établissent l'obligation, pour la personne demandeuse d'asile, de déposer la demande d'asile dans le premier pays de l'Union Européenne qu'il/elle traverse, en bloquant ainsi (ou au moins en essayant de bloquer) un grand nombre des migrant.e.s dans les pays constituant la frontière Sud de l'Europe : l'Espagne, la Grèce et l'Italie. Les règlements de Dublin fournissent un bon exemple de l'imbrication de logiques différentes, notamment entre le côté humanitaire (le texte est consacré à régler juridiquement le droit d'asile en Union Européenne) et celui sécuritaire (la restriction des mobilités au premier pays d'arrivée est accompagnée par la création d'une base de donnée à l'échelle européenne des données biométrique des requérant.e.s, afin de leur empêcher de déposer une autre demande d'asile dans un pays différent du premier).

En outre, tel système a des conséquences qui ne sont pas étrangères à une logique utilitariste : premièrement, la mobilité est redirigée vers les économies de l'Europe du Sud pour « soulager » celles du Nord, ce qui a des conséquences sur le marché du travail aussi ; deuxièmement, les migrant.e.s qui ont obtenu le statut de réfugié (ou un permis de type humanitaire ou subsidiaire) en Italie par exemple, et qui décident d'aller vivre dans un pays européen qui n'est pas celui d'arrivée, comme la France, ne verront pas leurs papiers reconnus dans ce pays-ci : ils/elles seront considéré.e.s et traité.e.s comme des sans-papiers, et donc obligé.e.s aussi à travailler illégalement.

Le système d'asile est en cours de réforme depuis 2014-2015, suite à l'application des directives européennes. Selon la *Road Map* de septembre 2015, la géographie des flux migratoires sera reconfigurée et canalisée à l'intérieur de points de passage bien définis (*voir Annexe I*) : l'« approche *hotspot* » implique la création de zones fermées, situées sur les côtes méridionales de l'Italie, où toutes les personnes migrantes arrivées sont pré-identifiées, enregistrées et photo-signalées. À l'intérieur de ces zones, elles pourront demander la protection internationale en Italie, ou bien demander la *relocation* (relocalisation) dans un autre pays de l'UE. Une première différenciation a lieu entre les personnes demandeuses de protection internationale ou potentiellement relocalisé.e.s et celles en « position irrégulière ».

Les migrant.e.s en « position irrégulière », qui refusent la photo-signalisation et/ou qui ne demandent pas la protection internationale sont placé.e.s dans les CIE, afin d'être expulsé.e.s.

Les autres migrant.e.s sont envoyé.e.s dans des structures dites *Hubs régionales*, présentes sur tout le territoire national, avec comme finalité le *premier accueil* et à la mise en place des démarches pour demander la protection internationale ou pour être relocalisé.e.s., pour une durée qui varie de quelques semaines à deux-trois mois.

Une fois les demandes déposées, les demandeurs-ses de protection internationale peuvent accéder au système du *deuxième accueil*, où ils/elles attendent la réponse de la Commission territoriale. Le SPRAR est individué comme le système ordinaire d'accueil, tandis que les Centres d'accueil extraordinaires (CAS), gérés directement par les Préfectures, continuent à être définis comme exceptionnels et liés à l'urgence et à la crise migratoires.

Des critiques ont déjà émergé sur ce projet, notamment en ce qui concerne la *relocation* (relocalisation) à l'échelle européenne qui, à nos jours, ne fonctionne pas<sup>18</sup>, en particulier en raison de résistances des autres États membres. En outre, le SPRAR reste inadéquat au nombre effectif des demandeurs-ses de protection internationale. Enfin, le temps de réponse des Commissions territoriales reste supérieur aux 250 jours, alors que la « Directive procédure » de l'UE prévoit un maximum de 180 jours.

### 1.2.3 Turbulences contemporaines

La rapidité des transformations en cours ne permet pas de dresser un cadre complet et suffisamment clair de l'avenir - se succèdent presque quotidiennement les annonces, les projets, les accords, comme par exemple l'accord d'« échange » des migrant.e.s entre l'UE et la Turquie. Les politiques et les dispositifs aussi sont toujours en voie de (re)structuration, et même ceux qui semblaient les piliers de l'architecture européenne semblent vaciller : la remise en question de la Convention de Dublin, le

---

<sup>18</sup> En revanche, un dispositif de réinstallation, vers l'UE et les États-Unis, existe depuis plusieurs années à Malte (*voir Schmoll 2011*).

rétablissement des contrôles aux frontières intérieures entre certains pays de l'UE, la mise en place de quotas de demandeurs-ses d'asile... Il est surtout difficile de prévoir quelles déclarations seront effectivement mises en place, et de pouvoir distinguer les éléments de discontinuité par rapport aux invariants, quelles seront les directions que prendront les politiques migratoires et les pratiques d'autonomie des migrant.e.s qui y répondront.

Malgré la confusion du moment actuel, qui est en partie liée à la gestion de la situation *en tant que crise*, il est nécessaire d'étudier ces évolutions en les inscrivant au sein d'un processus plus global qui voit, à partir des années 2000, l'Union Européenne comme un des acteurs principaux.

De manière générale, on peut affirmer que la politique migratoire européenne se déploie sur deux volets<sup>19</sup>: d'une part, l'*externalisation des frontières*, notamment grâce à des accords avec les pays de départ et de transit (Casas Cortas *et al.* 2014), et leur *militarisation*, à travers l'agence Frontex et les opérations humanitaires-militaires. D'autre part, la *criminalisation*, l'*enfermement* et l'*expulsion/refoulement* d'une partie de migrant.e.s, ce qui a des conséquences directes sur la précarisation des autres.

L'approche hotspot, en outre, contribue à réorganiser le processus d'*externalisation de l'asile* (De Genova, Tazzioli *et al.* 2016), ou au moins son éloignement à la frontière : une opération inédite, qui tend à déplacer de plus en plus les lieux de sélection des migrant.e.s, où ils/elles seront catégorisé.e.s comme illégitimes ou légitimes à la migration.

Les tendances actuelles semblent renforcer la volonté des autorités européennes et nationales de faire le « tri » des personnes migrantes et de diriger et canaliser leurs mobilités ; en même temps, la dynamique des rapports de force entre les pays appartenant à l'UE est très présente et met en question quelques aspects de l'équilibre précédent, notamment en ce qui concerne la répartition des corps migrants (par exemple l'Italie fait pression sur la France et l'Allemagne pour aller au-delà de Dublin III), traités comme un fardeau pour les États et utilisés cyniquement comme un outil de négociation.

C'est dans ce contexte que la « crise migratoire » ou « des réfugiés » émerge, en tant que tentative de maîtriser des mobilités transnationales qui apparaissent comme ingérables (certains auteurs parlent à cet égard de « mouvements indisciplinés »<sup>20</sup>), tout en légitimant des mesures gouvernementales et des dispositifs présentés comme nécessaires et exceptionnels. La crise – qui est aussi une crise du pouvoir souverain de classification et de soumission des migrant.e.s – est « relocalisée » à l'intérieur du corps même du/de la migrant.e, dépeint ainsi comme une menace à la stabilité de l'Europe (De Genova,

---

<sup>19</sup> Pour une chronologie exhaustive des politiques migratoires européennes, voir Morice Alain *et al.* (version provisoire mise au jour 1 janvier 2016) *Chronologie critique des politiques migratoires européennes*, migreurop.org.

<sup>20</sup> Mezzadra Sandro, Ricciardi Maurizio, éd (2013) *Movimenti indisciplinati. Migrazioni, migranti e discipline scientifiche*. Verona: Ombre corte.

Tazzioli *et al.* 2016).

La reconstruction historique que je viens de tracer envisage les politiques migratoires et d'asile à l'intérieur d'un *continuum* : elles ne peuvent pas être étudiées séparément. L'histoire de la protection internationale en Europe et en Italie a comme revers de la médaille une histoire de centres de rétention et d'expulsion (Cadeddu 2013) : les politiques d'accueil et de protection sont toujours couplées avec celles du contrôle et d'exclusion.

Cependant, il ne suffit pas de s'arrêter à l'aspect répressif de ces dispositifs ; il est aussi nécessaire, comme j'essaierai de le montrer dans le reste de la première partie, d'en explorer la dimension *productive*, qui se matérialise dans des processus de précarisation du/de la migrant.e, et qui a des conséquences directes sur le quotidien des ces personnes, et notamment sur leur place au sein du monde du travail.

En effet, les flux migratoires sont façonnés pour des raisons économiques (inclusion finalisée à l'utilitarisme migratoire), mais cette inclusion est partielle et sélectionnée, et elle se présente souvent comme une inclusion qui vise à la précarisation (juridique, d'emploi, de logement etc.) et donc comme une *exclusion dans l'inclusion* (Pécoud 2006).

Mon hypothèse est que, de plus en plus, les politiques migratoires et les politiques d'asile se reconfigurent mutuellement, parallèlement au processus d'imbrication des deux logiques de l'utilitarisme et de l'humanitarisme. L'asile (le droit et son application) est inséré au sein des politiques migratoires européennes à partir du Traité d'Amsterdam (1997)<sup>21</sup> et subit une transformation progressive finalisée à son assujettissement aux politiques migratoires<sup>22</sup>. En outre, l'utilitarisme arrive à pénétrer la logique humanitaire, au moins dans deux sens : premièrement, le système d'accueil et de secours se révèle comme un véritable business pour certains entrepreneurs, comme de nombreux scandales récents en Italie l'ont montré ; deuxièmement, la demande de *performance* commence à se lier à la figure du réfugié. Ce dernier point sera développé dans la deuxième partie, et constitue la clé d'entrée pour analyser le dispositif du volontariat pour les demandeurs-ses de protection internationale.

### **1.3 La crise économique et la restructuration du marché du travail : l'impact sur le travail migrant et le paradigme de la gratuité**

La restructuration du marché du travail n'est pas un phénomène nouveau : elle relève de transformations qui remontent aux années '70, en Italie tout comme à l'échelle globale, et qui

---

<sup>21</sup> Morice Alain, communication du 12/04/16 au séminaire Migtrav du LEST.

<sup>22</sup> Ce processus est bien décrit, en ce qui concerne le cas français, dans Akoka, Spire (2013) Pour une histoire sociale de l'asile politique en France, *Pouvoirs* 2013/1 (n° 144), p. 67-77.

signalent, à travers l'émergence du néolibéralisme, un changement structurel des rapports de force entre capital et travail. La précarisation fait partie de ce changement, et se manifeste notamment à travers une multiplication des statuts salariaux à durée déterminée, en intérim ou en stage, sans garantie contre la perte d'emploi, avec une protection sociale limitée, au dehors de la contractualisation nationale ou sans contrat tout court. Elle est en outre renforcée par un redimensionnement globale des systèmes de *welfare* et par une érosion générale des salaires. La restructuration du marché du travail a donc des conséquences importantes sur l'ensemble de la population, qu'ils/elles soient travailleurs-ses, chômeurs-ses, etc. : l'absence de revenus réguliers, l'incertitude et l'impossibilité de se projeter dans l'avenir, le rapport de subordination individualisé, atomisé et informelle vis-à-vis de l'employeur.

Dans ce contexte, si le travail migrant est particulièrement touché par le processus de précarisation en cours, il est souvent utilisé par le patronat pour engendrer ultérieurement la mise en précarité du monde du travail et sa ségrégation interne (Gambino 2003). La « construction social » du processus économique d'inclusion des migrant.e.s dans le marché du travail italien (Ambrosini 2001) est donc intrinsèquement ambivalent : la force de travail migrant continue à jouer un rôle fondamental dans l'économie italienne, formelle tout comme informelle (Ambrosini 2003, Reyneri 2003), mais elle est aussi particulièrement sujette au chômage et à la pauvreté, et en général à une majeure précarisation (Sacchetto et Vianello 2013).

Mon but ici est, tout d'abord, d'analyser les politiques migratoires en lien avec et *en tant que* politiques de restructuration du marché du travail, ayant comme conséquence la précarisation des migrant.e.s ; ensuite, j'étudierai la dernière phase historique italienne, caractérisée par la crise économique et les politiques d'*austerity*, en approfondissant notamment le « paradigme de la gratuité » ; enfin, je me focaliserai sur un cas très particulier, celui du travail en prison, qui pourtant illustre bien certaines tendances générales.

### *1.3.1 Les rapports entre les politiques migratoires et la restructuration du marché du travail*

On peut étudier les rapports entre les politiques migratoires et la restructuration du marché du travail depuis plusieurs points de vue, qui ne s'excluent pas l'un l'autre mais qui sont complémentaires. Tout d'abord, il y a un rapport de *coïncidence temporelle* entre les deux qui est remarquable : on observe en effet des temporalités affines, voire une simultanéité, entre la mise en place de certains dispositifs de sélection et légalisation/illégalisation des mobilités transnationales d'une part et les réformes du marché du travail d'autre part.

Au-delà de la contemporanéité, la corrélation s'exprime aussi dans un rapport d'*interdépendance* : les politiques migratoires elles-mêmes ont un impact décisif sur la composition et la structuration du

marché du travail, au point qu'elles ont parfois l'aspect de véritables réformes du marché du travail.

À l'inverse, on peut considérer les formes contractuelles du travail dépendant comme une tentative de brider la mobilité de la force-travail (Moulier-Boutang 1998), qui est toujours « en excès » par rapport aux impératifs du capital (Mezzadra 2011b) : c'est aussi la structure du marché du travail (dans les pays de départ ainsi que dans les pays d'arrivée) qui influence les modalités de la mobilité.

L'émergence de formes dites atypiques d'emploi, qui jouent un rôle dans la fragmentation et précarisation du travail, doit être analysée parallèlement à la perte de centralité des formes de négociation collective et à la transformation globale des rapports capital-travail. On peut pourtant en reconstruire la progressive institutionnalisation, dont une étape fondamentale est le *pacchetto Treu* (loi 196/1997) qui légalise le travail intérimaire et le contrat de stage, et règle le contrat d'apprentissage. Dans la même période, grâce à la loi Turco-Napolitano (1998), la « politique des flux » prend vigueur, en établissant les quotas annuels d'entrée pour les travailleurs-ses étrangers-ères.

Mais c'est surtout avec la loi Bossi-Fini (2002) que la vision utilitariste de la migration est mise en place par le gouvernement italien. Le contexte est celui d'une forte déstructuration du marché du travail à travers la loi 30 (dite *legge Biagi*) de 2003, qui rend légale une pluralité de formes contractuelles atypiques, en même temps que le gouvernement menace d'effacer l'article 18 du Code du travail, qui réglait les licenciements<sup>23</sup>. Comme on l'a déjà écrit, la loi Bossi-Fini introduit le contrat de séjour : en reliant l'assignation du permis de séjour pour travail au contrat de travail, le risque de devenir clandestin.e est une possibilité toujours présente, d'autant plus dans un marché du travail caractérisé par des emplois de courte durée et par la diminution des garanties contre le licenciement. Par conséquent, la précarité au travail est transférée directement sur la condition juridique des migrant.e.s (Grappi, dans Curcio et Mellino 2012). En créant une séquentialité directe entre la flexibilité de l'emploi et la précarité de statut juridique (et donc le risque d'expulsion), la « régularité » des migrant.e.s devient profondément instable, subordonnée d'un part au marché du travail (et au patronat) et d'autre part à la logique discrétionnaire de l'administration. La précarisation et le risque d'illégalité de la personne migrante sont produits et reproduits par l'État, et la précarité cesse d'être l'exception pour en devenir la norme :

« La clandestinité n'est pas une salle d'attente pour l'insertion professionnelle et pour l'intégration sociale ; la clandestinité est la logique de fond établie et poursuivie par la loi Bossi-Fini et par les directives européennes. (...) L'irrégularité est en fait l'incitation la plus violente à la flexibilité et à la mobilité. » (Raimondi et Ricciardi 2004, la traduction est la mienne)

La vulnérabilité juridique expose donc les migrant.e.s au chantage, sur le lieu de travail et dans d'autres sphères de la vie quotidienne, afin de les rendre toujours disponibles, mieux contrôlé.e.s et

---

<sup>23</sup> La tentative fut à ce moment là avortée, grâce à une mobilisation imposante des travailleurs et travailleuses et d'une partie des syndicats.

plus subordonné.e.s. Toutefois, la docilité n'est pas le résultat garanti de telles opérations, comme les montrent les luttes des migrant.e.s pendant les dernières années (voir par exemple *Brigate di solidarietà attiva et al.* 2012 ; Mometti et Ricciardi 2011) : au contraire, les dispositifs de vulnérabilisation, et encore plus la mise en place concrète de ces dispositifs, ne peut se comprendre qu'à partir de la dialectique de domination/résistance entre l'État et les migrant.e.s, et parfois comme une réponse directe à la conflictualité des ces derniers-ères.

### 1.3.2 L'émergence du « paradigme de la gratuité » dans un contexte néolibéral

Le deuxième passage de la déstructuration-restructuration actuelle découle de la crise économique, qui a une ampleur mondiale mais touche particulièrement l'Europe du Sud depuis 2008. Elle a conduit à l'établissement d'une politique d'austérité, basée surtout sur la réduction des dépenses publiques (école, santé, welfare, etc.) et la « flexibilisation » des travailleurs-ses.

Face à un taux de chômage extrêmement élevé<sup>24</sup>, et dans le cadre d'une autre série de réformes du marché du travail (le *Jobs Act*, qui par exemple rend possible le licenciement injustifié et facilite l'utilisation de l'apprentissage par les entreprises), un paradigme nouveau semble émerger en Italie, celui du travail gratuit. Ce paradigme a été expérimenté notamment pendant l'Exposition Universelle 2015, à Milan. Un accord, signé par les trois syndicats principaux, rend possible d'utiliser 18.500 « bénévoles » pour la réussite de l'événement, un nombre qui sera ensuite redimensionné à 6000 (seulement un tiers des personnes prévues ont effectivement demandé d'y prendre partie<sup>25</sup>). Les finalités du bénévolat selon les organisateurs : faire une expérience internationale, acquérir des compétences professionnelles, connaître des personnes « du milieu » et obtenir des contacts pour créer son propre réseau. Le travail gratuit est donc présenté comme une étape, une première expérience dans le monde du travail, dans l'espoir d'obtenir un « vrai » emploi (possiblement payé) dans l'avenir . Les attentes des travailleurs et travailleuses sont redimensionnées : il ne s'agit plus de la demande d'obtenir une augmentation salariale, ou bien un contrat à temps indéterminé, mais tout simplement d'avoir un travail qui soit aussi rémunéré.

Ce modèle ne semble pas résiduel, au contraire c'est une expérience qui pourra être appliquée dans d'autres secteurs et territoires ; il n'est pas anodin que le Jubilé de 2016 ait vu la participation de mille bénévoles ayant un rôle souvent de remplacement de figures professionnelles (par exemple, des guides touristiques)<sup>26</sup>. Comme on verra dans la deuxième partie et la troisième du mémoire, le volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale s'inscrit dans le champ discursif et matériel

---

<sup>24</sup> Les dernières données disponibles établissent le taux de chômage à 11,9 % de la population active, mais pour les femmes le taux est de 12,8 %; dans le Sud d'Italie il arrive à 19,4 % de la population active (données Istat relatives au quatrième trimestre 2015).

<sup>25</sup> <http://www.offtopiclab.org/il-volontariato-al-tempo-di-expo-2015/>

<sup>26</sup> <http://ilmanifesto.info/giubileo-formato-expo-lavoro-gratis-nei-beni-culturali/>

du paradigme de la gratuité, en reprenant certains aspects de ce dernier et en approfondissant d'autres, selon les lignes non seulement de classe, de sexe et de génération (comme dans le cas de l'Expo) mais aussi de « race ». Si la matrice - qu'on peut définir néolibérale - du paradigme de la gratuité est la même, le paradigme se structure pourtant de manière différenciée selon la dynamique des rapports sociaux qui le traversent.

### *1.3.3 Un cas particulier : le travail en prison*

Un cas « extrême » mais paradigmatique, qui montre bien l'évolution des rapports de travail pendant les dernières décennies, est le travail en prison.

Jusqu'aux années '70, la mise au travail des prisonniers-ères était répandue dans plusieurs établissements pénitentiaires italiens, notamment dans le secteur de l'industrie : la main-d'œuvre était sous-payée, alors que l'opération était justifiée idéologiquement par le discours présentant le travail comme une preuve de la « mutation de la personnalité » du/de la prisonnier-ère, afin de le/la réhabiliter.

Suite aux luttes des personnes enfermées, et grâce aussi au soutien du mouvement anti-carcéral des groupes politiques révolutionnaires d'extrême gauche, une réglementation majeure du travail en prison interviendra pendant les années '80, quand la rémunération de celui-ci sera rendue équivalente au travail ordinaire.

Cependant, le texte de loi n'est pas suivi forcément des pratiques de mise en équivalence de la rétribution, et en général moins de personnes ont accès à l'emploi. Toutefois, l'impératif de sauvegarder la « paix sociale » dans les prisons impose de trouver d'autres moyens d'occupation. Ainsi, des coopératives de prisonniers-ères sont créées, notamment dans le cadre des services internes aux prisons (par exemple, la cuisine) ; en outre, des pratiques de volontariat commencent à émerger, comme dans le cas du nettoyage : le travail gratuit se présente comme une possibilité de sortir de la cellule, même seulement pendant quelques heures. Ces activités de volontariat, tout comme le travail, sont aussi un moyen pour obtenir la libération conditionnelle ou des aménagements de peine.

À travers le travail, l'objectif affiché est celui de la « resocialisation » et de la réinsertion dans la société des personnes détenues.

La conjoncture économique et le chômage de masse ne permettant pas d'avoir des emplois rémunérés, on préfère mettre en place des formes de travail gratuit. Il ne s'agit plus seulement de l'entretien du centre pénitentiaire : depuis une dizaine d'année, une autre typologie de travail gratuit, présentée comme une forme de « justice réparatrice » vis-à-vis de la société, est effectué aussi à l'extérieur. Des sorties collectives de détenu.e.s sont organisées de temps en temps pour nettoyer des rues, des cimetières, etc. Il s'agit d'activités « d'utilité sociale », ayant comme finalité à la fois la réinsertion des

prisonniers-ères dans la société à travers le travail et la « réparation » morale du dommage causé à la société, au-delà de la peine de réclusion.

J'ai essayé de montrer comment la transformation du concept même de travail, dans un sens néolibéral et grâce au contexte de crise économique, est transversale à l'ensemble des rapports sociaux. Néanmoins, la restructuration du marché du travail, la multiplication de ses formes, l'émergence de paradigmes définis comme atypiques au cœur même du système de production, sont des processus qui pénètrent surtout et d'abord le travail migrant, en amplifiant son caractère instable et précaire.

Les formes actuelles du travail migrant semblent donc relever, d'une part, des transformations plus vastes au sein du monde du travail contemporain, d'autre part, comme on verra dans le prochain chapitre, des temps longs de sédimentation du signifiant « race » ainsi que des dynamiques plus récentes d'inclusion différentielle.

#### **1.4 La « race au travail » en Italie**

Parler de « race au travail » (Curcio et Mellino 2012) signifie aller au-delà de la représentation du racisme en tant que simple préjugé, où la « race » n'est décrite que comme une imposture idéologique : en utilisant ce concept, il est possible de se focaliser sur la dimension concrète, la *face matérielle* pour reprendre la terminologie de Colette Guillaumin, des rapports sociaux de « race ».

La « race » *travaille* et structure l'espace social à partir des représentations et des pratiques racistes ; en même temps, la division hiérarchisée du travail (dans son sens large, qui transcende la forme juridique du travail salarié) actualise et réactive la « race » de manière dynamique. La « race » n'est pas seulement dans les discours ou dans les idéologies, elle est aussi *mise au travail matériellement* dans les rapports sociaux tout comme dans les relations sociales.

##### *1.4.1 Migrations et racisme au cœur de l'histoire d'Italie*

Dans le chapitre précédent j'ai essayé de montrer la *dimension politique du marché du travail* italien (Grappi et Sacchetto 2013), notamment les dispositifs institutionnels qui contribuent à le segmenter, précariser et raciser. Les conditions de vulnérabilité et subalternité présentes dans le monde du travail contemporain ne découlent pas mécaniquement d'une imaginaire « main invisible du marché », elles sont au contraire soutenues, produites et reproduites à travers un système complexe d'institutions et de normes, parmi lesquelles les politiques migratoires ont une position centrale.

La production de différences de « race » dans le contexte italien est pourtant bien antérieure aux années '70-80 et à la mise en place de ces politiques ; elle semble en effet constitutive de la création de l'État-nation même. L'institution du territoire national a toujours à voir avec la gestion des mobilités, à travers par exemple la mise en place des frontières ; mais la mobilité est aussi un des enjeux de constitution du marché du travail. Ainsi, on peut affirmer que le racisme s'attache aux deux processus à la fois : il est donc le « supplément intérieur du nationalisme » (Balibar et Wallerstein 1988), mais aussi le « supplément intérieur de la constitution du marché du travail » (Mezzadra, dans Curcio et Mellino 2012).

Même si elle évolue selon les contextes, cette articulation du racisme se prolonge jusqu'à nos jours, au point qu'aujourd'hui l'« immigré » est devenu, selon certains auteurs, le nouveau nom de la « race » (Balibar et Wallerstein 1988). Il ne s'agit pas d'affirmer que toute mobilité est racisée, au contraire : on part du constat que ce sont seulement certaines catégories de personnes à être appelées « immigré.e.s » lorsqu'elles pratiquent une forme de mobilité, afin de se demander qui est défini en tant qu'immigré.e, quand et dans quel contexte, mais aussi quelles sont les conséquences de telle catégorisation sur le sujet catégorisé.

Dans le cas italien, la création de l'État-nation est indissociablement lié à la mise en subalternité du Sud de l'Italie, depuis la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle ; ce processus est néanmoins renouvelé et reconfiguré à partir de l'après Seconde guerre mondiale, quand le territoire est traversé par une importante migration interne, du Sud vers le Nord, s'inscrivant dans une phase d'industrialisation qui transforme profondément la société italienne. Ces migrant.e.s internes, discriminé.e.s et exploité.e.s, constituèrent à la fois la main-d'œuvre dans les usines du Nord de l'Italie, et un sujet central des luttes prolétaires des années '60 et '70. Je partage l'idée de Curcio et Mellino (2012), selon laquelle il n'est pas possible de comprendre le migrant post-colonial en tant que *expression-clé du signifiant de la race*, sans considérer le racisme anti-méridional qui a structuré et fracturé l'espace national italien depuis sa constitution jusqu'à nos jours, et en tenant compte des autres figures de la « race » italiennes, parmi lesquelles le juif et le colonisé.

Bien entendu, il n'y a pas de continuité absolue entre ces racismes, mais il demeure important d'en interroger les points de contact et les divergences, les chevauchements et les évolutions. De manière générale, placer le racisme au cœur de l'histoire et de l'actualité italiennes constitue un enjeu pour les sciences sociales, à cause d'un aveuglement de longue durée sur ce thème qui s'explique dans le discours encore dominant des *italiani brava gente* (« Italiens, de braves gens »), ancré dans le déni de la discrimination et du racisme<sup>27</sup>, mais aussi du colonialisme. Un tel déni ne s'inscrit pas dans le cadre républicain comme en France, mais plutôt dans une sorte de *misérabilisme stratégique* : la prétendue

---

<sup>27</sup> Je reprends ici la distinction opérée par Didier Fassin (2006) entre *déni* et *dénégation*, le premier étant encore dominant dans le contexte italien du point de vue non seulement juridique mais aussi social.

impossibilité logique du racisme serait justifié par l'histoire de l'émigration italienne (« On était les discriminés aux États-Unis, donc on ne va pas discriminer à notre tour ») et à travers une représentation du colonialisme italien en tant que « colonialisme-miséreux », pas à la hauteur du colonialisme anglais et français (en termes de violence, ségrégation, extermination, exploitation, etc.). Dans la production de la « race au travail » en Italie jouent donc certaines lignes de continuités aussi bien que de profondes reconfigurations contemporaines. Mais comment conceptualiser la dynamique de raci(al)isation actuelle à partir de son caractère complexe, à la fois rigide et flexible, traversant l'entièreté du champ social mais jamais de manière mécanique ?

Je propose ici de reprendre la notion d'*inclusion différentielle*, afin de réinterroger cette forme de traduction des rapports sociaux de « race » spécifique aux migrations contemporaines.

#### 1.4.2 L' « effet qualitative de la frontière » et l'inclusion différentielle des migrant.e.s

Une partie de la littérature scientifique et des groupes militants tendent à représenter les dispositifs contemporains de gestion de la mobilité comme des producteurs d'exclusion radicale.

Deux images sont ainsi mobilisées : d'une part le *camp*, décrit en tant que technologie bio-politique de production des « vies nues » (à partir de l'importante étude généalogique de Giorgio Agamben sur l' « homo sacer ») ; d'autre part, le *mur*, le symbole de la fermeture des frontières de la Forteresse Europe, utilisé notamment dans les milieux militants.

Affirmer que le camp et le mur sont deux symboles sans aucun rapport avec la réalité serait tout simplement faux, et il serait grave aussi de minimiser les situations de mise à l'écart extrême bien présentes aujourd'hui. Néanmoins, réduire le régime de frontière (*border regime*) à la pure exclusion, en s'arrêtant exclusivement sur le spectacle de la frontière, empêche de voir l'*obscénité de l'inclusion* de la majorité des migrant.e.s (De Genova 2013).

Plusieurs études ont montré que une politique restrictive en matière d'accès aux permis de séjour n'empêche pas les personnes de migrer, mais a comme conséquence le dégradation de leur statut (voir par exemple Czaika et De Haas 2014, Pécoud 2006). Par conséquent, les frontières nationales n'ont que marginalement l'effet quantitatif de réduction du volume de l'immigration ; elles engendrent au contraire un effet *qualitatif* (Terray 2008), visant au classement des étrangers-ères en catégories infériorisées (Costa-Lascoux, dans Balibar *et al.* 1999). Les migrant.e.s arrivent en grande partie à passer<sup>28</sup>, mais de manière irrégulière et soumis.e.s à la précarité du statut : les politiques réglant les obtentions des visas et des permis de séjour, ainsi que les dispositifs de contrôle frontalier, apparaissent donc comme de véritables machines à illégaliser.

Vu qu'elle produit une hiérarchie de statuts irréguliers, l'irrégularité même doit être considérée comme

---

<sup>28</sup> Il est quand-même important de rappeler que, entre 1988 et aujourd'hui, *au moins* 27.382 personnes sont mortes aux frontières européennes (source : <http://fortresseurope.blogspot.fr/>)

une relation spécifique au pouvoir politique (Cvajner et Sciortino 2010), qui est fonctionnelle au pouvoir économique aussi, en rendant possibles par exemple des phénomènes de délocalisation sur place (Terray, dans Balibar *et al.* 1999) selon une logique qu'on a défini comme utilitariste.

Comme j'ai essayé de le montrer dans le chapitre concernant les liens entre les politiques migratoires et le marché du travail, le processus de précarisation juridique des migrant.e.s a des conséquences directes sur la place qui leur est assignée au sein de la division du travail. Il ne s'agit pas d'un rapport cause-effet : tout comme le racisme ne peut pas être réduit au racisme institutionnel, la position dominée des migrant.e.s dans le marché du travail ne peut pas être expliquée seulement à partir de l'irrégularité du statut. Il est pourtant indéniable que celle-ci contribue de manière centrale à la première. L'effet des politiques migratoires n'est donc pas d'exclure radicalement les migrants, mais de les *inclure dans une position subordonnée*.

Plusieurs auteurs ont proposé, à partir de parcours intellectuels et de contextes divers et variés, une série de concepts similaires pour représenter ce phénomène : interdépendance inégale (Elias et Scotson 1997), intégration dominée (Bouamama 2005), inclusion à travers l'illégalisation (De Genova 2013), exclusion de l'intérieur (Balibar, cité dans Mezzadra et Neilson 2014), inclusion à travers l'exclusion (Pécoud 2006).

Ils décrivent une dynamique et une traduction des rapports sociaux qui dépassent le domaine du travail migrant, jusqu'à englober une multiplicité de cas de figures, concernant non seulement le monde du travail mais aussi celui de la citoyenneté<sup>29</sup>, de la culture, etc. ; en outre, ils n'ont pas à voir exclusivement avec les études des migrations mais peuvent être appliqués aux relations inter-ethniques en général.

Finalement, cette conceptualisation de la mise en place des rapports sociaux, d'ordre matériel, semble suivre une logique similaire à celle, d'ordre discursif, propre à l'« idéologie raciste » : historiquement, ce n'est que lors de la reconnaissance de l'unicité de l'espèce humaine (mouvement d'inclusion) qu'une coupure au sein de cette dernière a pu émerger (mouvement d'exclusion), créant des statuts différents et hiérarchisés d'appartenance irréversible (Guillaumin 1972) :

« L'espèce humaine est reconnue en soi et c'est dans son sein que se marque l'hétérogénéité. Les "autres" ne sont pas en attente au seuil de la loi, ils sont à l'intérieur de la loi mais selon un statut différent, le racisme moderne parle de "*sous*"humanité : à la fois humanité et moins d'humanité. »

Une proposition ultérieure sur ce thème, qui me paraît la plus adaptée au sujet du travail migrant et des rapports entre mobilité, statut juridique et statut professionnel, est celle élaborée par Sandro Mezzadra à travers la notion d'*inclusion différentielle* (Mezzadra 2006, 2010, 2011b ; Mezzadra et Neilson 2010,

---

<sup>29</sup> Par exemple, ils font écho à l'« injonction paradoxale » typique de la politique d'intégration française (Rea et Tripier 2008)

2011, 2014 ; Casas-Cortes *et al* 2014).

Selon l'auteur italien, il s'agit d'un outil pour décrire et analyser comment l'inclusion dans une sphère, un secteur ou une société peut impliquer différents niveaux de subordination, pouvoir, segmentation et discrimination (Mezzadra et Neilson 2014).

Il reprend d'un côté l'analyse théorique de Stuart Hall (1986) sur l'importance de la pensée de Gramsci pour les *race and ethnic studies*, où est proposé le concept d'« incorporation différenciée » par rapport à l'insertion des secteurs non-capitalistes dans le régime du capital.

D'un autre côté, Mezzadra revient sur la notion d' « exclusion différentielle » de Castles (1995), pour en critiquer certains aspects. Castles considère en effet que les immigré.e.s sont inséré.e.s dans certains secteurs de la société (notamment le marché du travail) et exclu.e.s d'autres (notamment la citoyenneté, les droits politiques et le welfare). Cependant, l'approche explicative de la différenciation d'accès *entre* les sphères de la société ne tient pas compte des processus de différenciation *au sein* de chaque sphère spécifique.

Au contraire, le concept d'inclusion différentielle se pose comme point de départ l'analyse des tensions, des rencontres et des conflits entre les pratiques et les mouvements des migrant.e.s d'une part et les dispositifs de gouvernementalité qui les ciblent de l'autre. Ainsi, il devient possible de tenir compte des processus de fragmentation et de précarisation qui se sont « infiltrés » au sein de la forme même de citoyenneté, mais aussi de la construction et déconstruction de frontières entre les positions subjectives des migrant.e.s (Mezzadra et Neilson 2014). L'impact de telle fragmentation et précarisation juridique et politique sur la stratification du monde du travail et sur l'accès différentielle à ce dernier est une piste de recherche qui peut être envisagée grâce à tel concept.

En se focalisant sur la multiplication des systèmes de contrôle de la migration et de la multiplication des statuts qu'elle implique, l'inclusion différentielle permet aussi d'approfondir la reconfiguration et la mobilité des frontières internes et des frontières temporelles (concepts qu'on abordera dans la troisième partie), au sein et à travers les territoires nationales. Elle fournit une clé de compréhension du lien *entre* le contrôle migratoire et les régimes de gestion du la force de travail, pour saisir les aspects *productifs* de la frontière et la continuité entre les processus d'inclusion et d'exclusion des personnes migrantes (Casas-Cortes *et al* 2014).

Enfin, grâce à la conceptualisation de l'inclusion différentielle comme le résultat, toujours changeable et mouvant, d'une tension et d'un rapport de forces, telle notion invite à remettre au centre de l'analyse la subjectivité, les pratiques et les résistances des migrant.e.s, en sortant du déterminisme et du misérabilisme (Grignon et Passeron 1989) qui ne les décrivent que comme des sujets totalement dominés et soumis.

Au-delà de la définition fournie par Mezzadra, dans mon étude le concept d'inclusion différentielle sert à décrire certains mécanismes de matérialisation des rapports sociaux dans les situations empiriques.

Comme on verra dans la deuxième et la troisième partie, de multiples processus de hiérarchisation sont en œuvre dans le dispositif du volontariat, selon une logique qui relève à la fois de l'inclusion et de l'exclusion, ou mieux d'une forme d'inclusion subordonnée. La différenciation en termes de tâches entre les bénévoles italien.ne.s et les volontaires migrant.e.s, ainsi que la définition d'une même tâche en tant qu'action de volontariat (donc non rémunérée) ou bien comme un travail (donc rémunéré à travers un salaire), comme dans le cas du nettoyage des rues, sont des exemples qui montrent que cette logique d'inclusion différentielle est en œuvre.

Dans cette première partie j'ai essayé de fournir des éléments de contexte à l'intérieur desquels émerge le dispositif de volontariat pour les demandeurs-ses de protection internationale, en sachant que ces éléments, loin d'être simplement en arrière-plan, structurent le cadre de compréhensibilité de ce dernier. Ainsi, l'intersection et l'imbrication de deux « crises », économique et migratoire/humanitaire, constituent la base d'appui et la justification (explicite ou pas) à la mise en œuvre du dispositif ; cependant, les outils et les ressources mobilisées ne sont pas complètement nouvelles, mais s'inscrivent dans l'histoire des politiques migratoires et d'asile, caractérisées par les deux visages de l'utilitarisme et de l'humanitarisme, et au sein de la généalogie des rapports sociaux de « race » en général.

Par conséquent, je me propose d'analyser le volontariat comme un cas spécifique et expérimental d'actualisation et de traduction contemporaine des dispositifs, des tensions et des rapports de forces qui marquent le phénomène migratoire en Italie.

## **Deuxième partie. La mise en place du volontariat : discours et pratiques des institutions et des associations**

Le volontariat est un dispositif expérimental, qui émerge dans le contexte italien marqué par deux « crises », économique et migratoire. Il est justifié et en partie configuré à partir de celles-ci, il reflète donc un ensemble de dynamiques plus vastes, concernant à la fois la redéfinition des politiques migratoires et la restructuration du marché du travail.

Malgré son caractère expérimental et l'absence d'une véritable organisation des activités à l'échelle nationale, il permet de saisir certaines tendances dans la gestion des mobilités transnationales, selon des logiques hybrides entre l'utilitarisme et l'humanitarisme.

Son émergence si récente est d'ailleurs profondément lié à l'actualité politique et sociale, et ouvre des questionnements sur l'avenir et l'évolution du dispositif ainsi que des pratiques de gouvernance des mobilités en général. Le volontariat semble condenser des thèmes centraux dans l'étude des migrations, du discours sur l'intégration au système d'asile et à sa géographie, des critères de légitimité et légalité à la migration et à l'installation jusqu'à l'invisibilisation du travail migrant, de la prétendue réciprocité de l'accueil au rôle des acteurs qui mettent en place, à différents niveaux, les politiques migratoires.

Cette partie du mémoire est dédiée à l'analyse des discours et des pratiques des acteurs qui produisent et appliquent le dispositif : les représentants institutionnels, les membres des associations et les opérateurs sociaux ; en revanche, le point de vue des demandeurs et demandeuses de protection internationale sera envisagé dans la troisième partie.

Tout d'abord, dans les pages suivantes je reconstruirai de possibles antécédents par rapport à la pratique du volontariat actuelle.

Ensuite, je proposerai une analyse des discours concernant les finalités du dispositif, qui montre l'émergence de ce que j'ai appelé le « paradigme de la réciprocité ».

Puis, j'exposerai la mise en place concrète du volontariat à partir de deux terrains, Bologne et Vicence ; en tenant compte des spécificités territoriales de ces villes, je me focaliserai en particulier sur la question de la visibilité/invisibilité du volontariat.

Enfin, la définition du volontariat en tant que travail (ou non-travail) sera approfondie, à partir des opinions des acteurs.

## 2.1 De possibles antécédents au dispositif actuel de volontariat

Comme on l'a montré dans la première partie, le moment de l'émergence du dispositif n'est pas sans liens avec la définition de la situation en tant que crise, caractérisant le moment de transformation de l'Europe aujourd'hui.

Il est intéressant de remarquer que l'idée de volontariat pour les demandeurs et demandeuses de protection internationale, nonobstant son caractère expérimental et « innovant », n'est pas complètement nouvelle.

En effet, si l'on considère la mairie « pionnière » du dispositif, celle de Bergame, qui est prise comme modèle par la Circulaire Morcone, on découvre que la première expérience du volontariat remonte à la phase de l'« urgence Afrique du Nord ». Au moment de la signature du protocole en octobre 2014, une convention était déjà existante entre la Mairie et une coopérative sociale, ce qui avait rendu possible la mise en place d'activités de volontariat précédemment, en 2011.

Bergame n'est pas un cas isolé : d'autres collectivités locales avaient avancé l'idée du volontariat dans la même période, comme par exemple Cornedo, un village de Vicence. À Bologne aussi un réseau d'associations est créé pour cela, mais il n'y aura pas des suites. Encore une fois, le moment où le volontariat apparaît comme une option valable n'est pas anodin : l'« urgence Afrique du Nord » est caractérisée par le renouvellement du discours sur la crise des réfugiés, en même temps que le critère de la « répartition équitable » entre les Régions italiennes est établie.

Néanmoins, ces projets ne vont pas aboutir sur une forme organisée officielle, corrélée aux structures d'accueil présentes dans les territoires, au sein d'un cadre juridique claire comme ce sera quatre ans plus tard. Le responsable de la Mairie de Bologne décrit cette expérience comme encore « prématurée »<sup>30</sup> : ce n'était pas encore le moment, politique et social, pour avancer une telle démarche dans l'accueil des demandeurs et demandeuses de protection internationale ; quatre ans après, en revanche, la situation le permet.

Le volontariat dans des projets d'« utilité publique » n'est pourtant pas le seul exemple de pratique concernant la « mise en valeur » des demandeurs-ses de protection internationale. Un phénomène parallèle, dont la généalogie peut être difficilement reconstruite, concerne des activités non pas à l'extérieur des centres mais à l'intérieur de ceux-ci. Il s'agit de formes de volontariat ou de travail non-reconnu fait par des migrant.e.s qui sont ou qui ont été hébergé.e.s dans des centres d'accueil, et qui sont ensuite invité.e.s à prendre part à l'entretien de tels centres. Leurs tâches vont de l'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s à la cuisine, de la traduction au nettoyage et à la surveillance.

---

<sup>30</sup> Entretien réalisé en mars 2016, à Bologne.

À ma connaissance, ce genre d'activités n'est pas encadré de manière spécifique du point de vue juridique ni affirmées publiquement, donc il n'est pas facile de connaître l'ampleur et les caractéristiques générales du phénomène. Il ne s'exprime pas toujours en tant que volontariat, et peut assumer des formes similaires de travail non-rétribué.

Le cas d'Alim<sup>31</sup> est particulièrement intéressant à cet égard. Pendant qu'il est hébergé dans un centre de deuxième accueil<sup>32</sup> à Bologne, son responsable lui demande s'il veut travailler dans le centre de premier accueil où il a passé ses premières semaines à Bologne et qu'il vient de quitter. Dans son récit<sup>33</sup>, il insiste sur le fait qu'il n'était pas obligé, qu'il a fait cela volontairement pour ne pas rester toute la journée dans le centre, sans avoir rien d'autre à faire que manger et dormir.

Le responsable explique à Alim et à cinq autres demandeurs d'asile du centre qui se sont proposés comme volontaires qu'ils seront payés avec des bons alimentaires. Cette forme de remboursement créera ensuite des incompréhensions : les migrants croient pouvoir utiliser les bons alimentaires pour l'achat de toutes marchandises, alors qu'ils sont réservés aux aliments. Le paradoxe du remboursement est que les demandeurs d'asile, étant hébergés dans un centre, reçoivent déjà trois repas par jour, les bons sont donc inutiles. Ils demandent à convertir les bons en argent, ce qu'on leur refuse.

Pendant trois mois, ils font du volontariat dans le Hub de Bologne, en support aux opérateurs salariés : selon ce que disent les opérateurs, c'est une période où le nombre de nouveaux-elles arrivant.e.s est supérieur à celui que les salariés travaillant dans le centre pourraient gérer. Les six volontaires doivent travailler cinq jours par semaines, parfois le week-end aussi, six heures par jour. Ils sont chargés de distribuer les vêtements et la nourriture aux personnes qui viennent d'arriver au centre, de le nettoyer, et de faire les traducteurs.

Il est intéressant de remarquer comment, de ces pratiques de volontariat ou de semi-emploi qui précèdent la circulaire Morcone et qui concernent l'intérieur des centres, on passe aussi à une série d'activités menées à l'extérieur.

Malgré les similitudes, notamment en ce qui concerne les motivations des demandeurs-ses de protection internationale qui y prennent part<sup>34</sup>, et l'aspect de mise en valeur des migrant.e.s pour l'entretien du système d'accueil (« des migrant.e.s qui s'occupent d'autres migrant.e.s »), une discontinuité importante réside dans l'absence de mise en visibilité de l'activité d'Alim, au contraire des projets très médiatisés qui sont au centre des programmes de volontariat.

---

<sup>31</sup> Tous les prénoms des migrants interviewés ont été modifiés pour préserver leur anonymat.

<sup>32</sup> Après les premières semaines (ou mois) dans les centres dit de premier accueil, les Hub, les demandeurs-ses de protection internationale sont envoyé.e.s dans des structures de deuxième accueil, appartenant soit au système Sprar national soit à une gestion de la Préfecture (c'est le cas des Cas, Centres d'Accueil Extraordinaires), où ils/elles attendent la réponse de la Commission

<sup>33</sup> Entretien réalisé en mars 2016, en anglais.

<sup>34</sup> On reviendra sur cet aspect dans la troisième partie.

Cela montre une différence en termes de finalités des activités, thème qui sera envisagé dans le prochain chapitre.

## **2.2 Les finalités du volontariat selon les acteurs institutionnels, associatifs et médiatiques : l'émergence du discours sur la « réciprocité »**

Le dispositif concernant les activités de volontariat pour les demandeurs-ses de protection internationale a un caractère fondamentalement non-structuré au niveau national : en effet, la circulaire Morcone invite à la création d'accords spécifiques à l'échelle locale (Mairie, préfecture, associations), sans pour autant sortir d'un horizon expérimental, comme le montre la brièveté de programmation des activités. Le protocole de l'Émilie-Romagne, par exemple, dure un an ; celui de Vicence est renouvelé chaque trois mois.

Les acteurs interviewés se montrent prudents par rapport aux suites, et insistent sur l'esprit novateur du projet sans s'exprimer sur son avenir. La majorité parmi eux-elles est néanmoins convaincu.e.s de la nécessité de le rendre plus organisé et coordonné, voire dans un rapport plus étroit avec le système d'accueil.

L'instabilité du dispositif implique aussi que la mise en place concrète des activités de volontariat puisse différer de manière plus ou moins importante d'un contexte local à un autre selon les spécificités du territoire, notamment en termes de majorité politique au pouvoir, de tissu associatif, etc. Cette forme « décentralisée » a donc des conséquences variées sur les *pratiques* (quelles activités sont prévues pour les demandeurs-ses de protection internationale ?) aussi bien que sur les *discours* qui sont fait à l'égard de cette forme de volontariat.

Alors que l'étude des pratiques, qui nécessite de l'observation directe, sera envisagée dans les chapitres dédiés aux cas de Bologne et Vicence, je me propose ici d'analyser les types de discours mobilisés autour des *finalités* du volontariat, à partir de l'analyse de la presse, des textes officiels (protocoles, circulaire, etc.) et des interviews<sup>35</sup>.

La variation du type de discours ne recouvre pas mécaniquement la place des acteurs au sein du dispositif et selon le contexte territorial : à une typologie discursive ne correspond pas forcément un type d'acteur donné, on observe plutôt des effets d'entrecroisement et de juxtaposition à l'intérieur même des discours de chacun.e.

Toutefois, il est possible de démêler, en retraçant des focus et des accents spécifiques, les

---

<sup>35</sup> Les interviews ont été menés avec les responsables du projet de la Région Émilie-Romagne et de la Mairie de Bologne, les responsables de la Préfecture et de la Mairie de Vicence, des membres d'associations engagées au sein du projet à Bologne et des opérateurs sociaux de Bologne et Vincence.

*argumentations dominantes* qui traversent ces discours, et de remarquer où certaines argumentations sont plus présentes que d'autres, leur fréquence selon les acteurs et les contextes.

Ces argumentations répondent aux questions : *pourquoi mettre en place des activités de volontariat pour les demandeurs et demandeuses de protection internationale ? Quelles sont les finalités de cette forme de volontariat ?*

J'ai aussi essayé de retracer le *réfèrent principal* (qui reste souvent implicite) au sein des arguments proposés, qu'on peut observer à partir des questions : *à qui profitent ces activités ? En quoi sont-elles utiles ?*

- *Focus sur les demandeurs-ses de protection internationale : l'inactivité/oisiveté des migrant.e.s*

Le discours sur l'oisiveté des migrant.e.s accueilli.e.s est très présent dans le débat public italien et dans les médias. Il concerne surtout les demandeurs et demandeuses d'asile, qui sont hébergé.e.s dans des centres, des camps ou des appartements et, en théorie au moins, sont nourri.e.s et reçoivent un *pocket money* (argent de poche) de 2,50 euro par jour.

Pour ces personnes on entend souvent parler du « problème de l'inactivité »<sup>36</sup>. Comme on le verra dans la troisième partie, la condition d'attente et d'incertitude, à l'intérieur de centres placés dans des villes qu'ils/elles ne connaissent probablement pas, est effectivement une des problématiques principales pour les personnes migrantes que j'ai rencontrées.

Cependant, l'argumentaire sur l'inactivité tend à devenir une forme d'accusation à leur égard : le volontariat serait de ce point de vue la réponse la meilleure à cette oisiveté, le moyen de les « réactiver », combattant la passivité « pour ne pas rester là les bras croisés » et, au même temps, leur donnant la possibilité de « rendre, en partie, ce qu'ils ont reçu »<sup>37</sup>.

À Verceil (Piémont), un membre d'une association qui gère la permanence dans les structures d'accueil explique que « malheureusement, souvent pendant la journée, les migrants, bien qu'ils soient suivis dans leurs exigences primaires, sont *laissés inactifs* et n'ont aucune occupation » (c'est moi qui souligne). Des activités de volontariat, par contre, permettraient de « leur donner l'occasion d'employer les journées dans quelque chose de productif et ainsi se sentir utiles davantage »<sup>38</sup>.

De même, selon le premier adjoint au maire de Turin, l'accord signé par la Mairie avec l'entreprise qui s'occupe du service d'entretien de l'environnement de la ville, faisant en sorte que les demandeurs-ses de protection internationale puissent nettoyer les parcs et les trottoirs, permet « de donner quelque chose en retour du soutien reçu pour être aidés à construire un parcours de vie loin de leur pays ».

<sup>36</sup> <http://wp.coopcamelot.org/il-volontariato-dei-richiedenti-asilo-alla-lipu/>

<sup>37</sup> <http://www.firenzetoday.it/cronaca/migranti-toscana-profughi-volontari.html>

<sup>38</sup> <http://www.centroterritorialevolontariato.org/richiedenti-asilo/>

Cette initiative serait conduite « dans une logique non pas d'assistantat, mais de responsabilité »<sup>39</sup>.

Le *volontariat comme réponse à l'assistantat* du système d'accueil (qui engendre l'oisiveté) est un argumentaire qui apparaît souvent dans les discours des responsables institutionnels et des membres des associations de bénévolat. En continuité avec celui sur la réciprocité, qu'on examinera après, il justifie les activités volontaires par leurs vertus prétendues de responsabilisation et autonomisation.

Cependant, la « logique de la responsabilité » semble en général pointer du doigt plus les assisté.e.s que l'assistantat, et contribue à renforcer l'image du demandeur d'asile oisif. Le chef du cabinet de la Mairie de Vicence dans un entretien dépeint les demandeurs d'asile comme des « fainéants », « ce qui n'est jamais une bonne chose » ; la responsable du système d'accueil au sein de la préfecture de la même ville se félicite du projet de volontariat, « sinon ils restent là à se tourner les pouces (*a cincischiare*) ».

L'utilisation de propos peu *politically corrects*, qui font écho aux déclarations du ministre de l'Intérieur (« Plutôt que rester comme ça sans rien faire, qu'on les fasse travailler »), est d'ailleurs en partie liée au contexte territoriale et politique spécifique. A Bologne, il est moins probable d'entendre ces phrases qu'ailleurs, alors que là où le discours politique de la Droite (notamment de la Ligue du Nord) est déjà très présent, les réticences sont moindres. Les responsables institutionnels de Bologne, tout comme le milieu associatif, préfèrent en général utiliser un langage plus humanitaire et bienveillant (comme on verra par rapport au thème des « tensions éventuelles »), qui se concentre plus sur l'intégration et le soutien aux migrant.e.s que sur le devoir de réciprocité et sur leur prétendue fainéantise.

Toutefois, même lorsqu'il est exprimé de façon moins agressive, le « problème de l'inactivité » renvoie à la représentation du migrant paresseux qui doit être aidé à se rendre utile, notamment grâce au volontariat. Ainsi, on peut lire dans la délibération du conseil municipale de Mirano (Vénétie) que le but des activités de volontariat est double : d'un côté, « dépasser la condition de passivité des migrants hébergés et leur donner la possibilité de mieux s'intégrer dans le tissu social » ; de l'autre, « dépasser les problèmes critiques liées à l'accueil, dérivant surtout de l'inactivité des migrants »<sup>40</sup>.

Le « double but » en réalité concerne le même souci, celui de la passivité/inactivité des migrant.e.s, qui semblent les responsables à la fois de leur condition et des problèmes du système d'accueil.

- *Focus sur les demandeurs-ses de protection internationale bis : les discours sur l'« intégration »*<sup>41</sup>

<sup>39</sup> [http://m.repubblica.it/mobile/r/locali/torino/cronaca/2016/03/08/news/il\\_comune\\_utilizzera\\_i\\_rifugiati\\_per\\_pulire\\_i\\_giardini\\_della\\_citta\\_-135042115/?refresh\\_ce](http://m.repubblica.it/mobile/r/locali/torino/cronaca/2016/03/08/news/il_comune_utilizzera_i_rifugiati_per_pulire_i_giardini_della_citta_-135042115/?refresh_ce)

<sup>40</sup> <http://nuovavenezia.gelocal.it/venezia/cronaca/2015/10/24/news/i-profughi-al-lavoro-come-volontari-1.12321586>

<sup>41</sup> Il ne s'agit pas ici de montrer *comment* le discours dur l'intégration est mis en pratique et *quelle signification*

L'« intégration » est un terme très présent dans les discours qui ont comme objet les migrant.e.s en général. Grâce à son caractère polysémique et ambigu (Sayad 1999) il peut être utilisé par des acteurs différents, avec des visées rhétoriques, ainsi que des significations, diverses et variées.

C'est aussi le cas du volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale, où le mot « intégration » est souvent employé lors que les acteurs donnent leur avis sur les finalités du volontariat.

On retrouve cette typologie de discours d'abord dans la circulaire nationale Morcone. Selon Morcone, les « activité d'utilité sociale » auraient l'objectif de créer un « terrain fertile pour une intégration plus efficace dans le tissu social »<sup>42</sup>.

Ce genre d'argumentaire est aussi présent dans l'*Accord de collaboration pour la réalisation d'activités de volontariat avec pour finalité à l'intégration de personne incluses au sein des programmes gouvernementaux d'accueil pour les demandeurs de protection internationale*, de la Région Émilie-Romagne<sup>43</sup>. L'article 2 du texte explique que « ces parcours devront permettre aux migrants de connaître et mieux s'intégrer dans le contexte sociale où ils vivent ».

En continuité avec cela, le projet *Bolognaaccoglie : les demandeurs d'asile pour la ville*, de la Mairie de Bologne, chef-lieu régional de l'Émilie-Romagne. Le projet a comme objectifs :

« l'intégration des demandeurs d'asile dans le tissu citoyen, en leur faisant connaître le territoire et en les formant à travers l'acquisition de compétences linguistiques tout comme à travers les activités à exercer ; l'organisation d'activités concrètes en faveur de la ville ; la promotion d'événements de sensibilisation sur les thèmes de l'asile, de l'accueil et de l'inclusion sociale à travers la contribution créative et sociale des demandeurs d'asile eux-mêmes ».

L'« intégration, du point de vue linguistique et de la connaissance du territoire », est la finalité principale des activités de volontariat selon le responsable du projet de la Mairie de Bologne. Le membre d'une association qui participe au projet Bolognaaccoglie pose lui aussi comme objectif celui de l'« intégration entre Italiens et étrangers ». Le responsable d'une autre association explique que le projet a à voir avec l'intégration, à cause du fait qu'il incite à l'apprentissage de la langue d'un côté, des « valeurs italiennes » de l'autre<sup>44</sup>.

Un élu local, qui a présenté une motion visant à rendre possible les activités de volontariat dans une petite commune de la Ligurie, explique que « offrir leurs services pour la communauté qui accueille et à côté de nos citoyens peut réduire la distance qui existe entre 'nous' et 'eux', et donc garantir une

---

les acteurs donnent à ce terme, car les articles journalistiques ne permettent pas d'approfondir ces questions, qui seront pourtant abordées dans la suite de la deuxième partie. Dans ce chapitre je souhaite plutôt reconstruire une liste des types de discours sur les *finalités* du dispositif en général.

<sup>42</sup> <http://www.interno.gov.it/it/notizie/volontariato-lintegrazione-dei-richiedenti-asilo>

<sup>43</sup> <http://sociale.regione.emilia-romagna.it/immigrati-e-stranieri/temi/norme/protocollo-volontariato-e-richiedenti-asilo/view>

<sup>44</sup> Entretien réalisé en février 2016, à Bologne.

intégration plus efficace »<sup>45</sup>.

On peut remarquer que beaucoup d'acteurs comprennent l'intégration des migrant.e.s, au moins pendant les premiers mois depuis l'arrivée (on peut parler d' « intégration première »), en tant que *connaissance de la langue italienne* et *connaissance du territoire*. La connaissance du territoire implique ou doit impliquer, selon une partie d'eux/elles, la *connaissance des traditions/valeurs/culture italiennes*. L'acquisition de telles connaissances seraient donc la manière pratique de « faire de l'intégration » : elles répondent au *comment* de l'intégration.

La présence du terme « intégration » est si répandue, qu'il est d'autant plus intéressant de remarquer où il est moins fréquent. On peut ainsi parler d'une utilisation sélective du terme selon le contexte : il est très présent à Bologne, ville historiquement régie par le Parti Communiste, et dont la Mairie revendique un engagement dans le domaine du social et de la lutte à l'exclusion ; il est moins présent, mais pas complètement absent, à Vicence, ville du Nord-Est d'Italie située dans une région gouvernée par la Ligue du Nord. En particulier, même s'il émerge parfois dans les entretiens avec les responsables institutionnels et les opérateurs sociaux, le mot n'apparaît guère dans le Protocole signé par la Mairie de Vicence. Cette « omission » témoigne donc d'un contexte politique différent : la mise en place des activités de volontariat n'est pas justifiée, par la Mairie de Vicence, à partir de l'objectif de l'intégration, le Protocole n'exprime que les aspects techniques, à la différence du Protocole de Bologne et de la Circulaire Morcone.

- *Focus sur les activités proposées : les « finalités de formation » du dispositif*

Un autre type de discours est celui qui souligne les « finalités de formation » du volontariat : le focus est donc sur les demandeurs-ses de protection internationale, mais dans un sens en partie différent de celui sur l'intégration, même s'il reste imbriqué à celui-ci. Il s'agit, en particulier, de les « former » au delà de l'apprentissage du territoire, de la langue et éventuellement des valeurs : le but n'est pas (ou pas seulement) celui d'insérer les migrant.e.s dans le contexte local, mais de modifier, d'une certaine manière, leurs « compétences ».

Le responsable du cabinet de la Mairie de Vicence, ainsi que le responsable d'une association à Bologne, ont donc affirmé que le volontariat serait indispensable pour apprendre aux migrant.e.s une notion différente du temps : « Ce sont des personnes qui ne savaient pas ce que signifie s'en tenir à un horaire : en Afrique c'est tout plus flou... » (responsable du cabinet de la Mairie de Vicence) ; « Les Africaines n'ont pas d'horaires » (réfèrent d'une association de Bologne). Les finalités de formation des

<sup>45</sup> <http://ilpiccolo.gelocal.it/trieste/cronaca/2015/11/25/news/rifugiati-volontari-a-san-canzian-solo-dopo-un-anno-1.12510659>

activités de volontariat, relatives à l'*apprentissage du temps et des horaires*, seraient indispensables, selon ces acteurs, à l'insertion professionnelle future des migrant.e.s : respecter un horaire est une compétence fondamentale pour être embauché.e.s.

(Extrait du cahier de terrain) Le responsable (de l'association de Bologne) gronde violemment une demandeuse d'asile qui est arrivée en retard au cours de langue. Elle s'excuse du retard, et essaie de se justifier. Il lui coupe la parole : « Tu dois pas t'excuser, c'est ton problème ! Sinon tu ne trouveras jamais un boulot. »

Cette typologie de discours sur les finalités de formation tend à être plus ouvertement essentialisant et raciste, fondée sur le renforcement de la frontière Eux (les Africaines sauvages) / Nous (les Occidentaux civilisés) : le volontariat serait donc une manière de « faire évoluer » les premiers.

D'autres acteurs reformulent la finalité de formation dans un sens plus directement professionnalisant : l'activité de volontariat servirait à apprendre « un possible métier » (pour reprendre la terminologie d'une note du Protocole de la Région toscane)<sup>46</sup>, notamment dans le secteur du nettoyage de rue et de l'entretien des espaces verts.

Il faut souligner que le discours sur la finalité professionnalisant du dispositif est intrinsèquement ambivalent : s'agissant de volontariat, il est censé être bien distinct du « vrai » travail (ce que plusieurs responsables institutionnels et opérateurs m'ont répété souvent) ; en même temps, la possibilité d'apprendre un métier pour l'avenir à travers le volontariat est un argument utilisé pour justifier le fait que des activités « ressemblent trop » à une forme de travail, ainsi que pour convaincre les migrant.e.s à prendre part au volontariat, en renversant stratégiquement leur demande de pouvoir travailler.

Toutefois, comme les possibilités d'être effectivement embauché.e.s (et donc payé.e.s) dans le même secteur où les personnes demandeuses de protection internationale font du volontariat sont dérisoires (en raison de la crise économique aussi), ce type de discours est mobilisé avec attention et de manière sélective, et il reste plutôt gardé en deuxième plan.

Comme on verra à la fin de la deuxième partie, selon les discours analysés il ne s'agit pas à strictement parler d'apprendre un métier aux demandeurs et demandeuses d'asile, mais de les former à *chercher* un travail, de les préparer à l'entrée dans le marché du travail à partir des contacts qu'ils/elles pourront prendre au cours du volontariat. Ainsi, l'objectif est celui de faire acquérir de l'*expérience* plutôt que de la *compétence*, dans un sens plus proche à l'acquisition de la discipline qu'à l'insertion professionnelle.

Une comparaison avec le « modèle Expo » dont on a parlé dans la première partie est donc possible : le travail gratuit est présenté comme légitime, voire avantageux, à partir d'arguments qui se ressemblent beaucoup entre le cas d'Expo et celui du volontariat des demandeurs-ses, tout en se déclinant de façon différencié selon la position sociale du bénévole/volontaire. Si les analogies relèvent

---

<sup>46</sup> <http://www.firenzetoday.it/cronaca/migranti-toscana-profughi-volontari.html>

du contexte socio-économique contemporain, marqué par la crise et par une logique néolibérale de gestion de la force de travail, les discontinuités témoignent de la traduction et de l'assemblage diversifiés des rapports sociaux de classe, de « race », de sexe et de génération.

- *Focus sur les structures d'accueil : soulager les centres*

La typologie discursive la plus « pragmatique » énonce, parmi les finalités du dispositif, celle de « vider » les structures d'accueil pendant quelques heures chaque jour, en faisant sortir les demandeurs-ses de protection internationale qui y résident. C'est une motivation qui n'est pas fournie publiquement, mais qui émerge de temps en temps pendant les entretiens. Le responsable du projet de la Mairie de Bologne ne cache pas le fait que « soulager les centres est un objectif légitime, je ne serai pas scandalisé pour ça ».

Rendre moins nombreux-ses les résident.e.s pendant la journée à travers des activités externes semble répondre, en partie au moins, à la demande des opérateurs et opératrices sociales travaillant dans les centres, qui auraient donc moins de personnes à gérer et contrôler au cours de la journée, cette activité étant « externalisée » aux bénévoles ou salarié.e.s des associations où les migrant.e.s sont volontaires.

- *Focus sur le regard des citoyens-citoyens : la « prévention de tensions éventuelles » et l'anticipation des critiques (« ils ne veulent pas de travail aux Italiens »)*

Dans un article déjà cité, le journaliste estime que le volontariat devrait créer « les conditions afin que les étrangers accueillis puissent être mieux acceptés »<sup>47</sup> par les habitants. L'accent est ici posé sur le regard des « autochtones » vis-à-vis des migrant.e.s, d'autant plus lorsqu'ils/elles sont hébergé.e.s dans des structures d'accueil.

La même attention apparaît clairement dans la circulaire Morcone. Selon la circulaire, le dispositif a deux objectifs : l'intégration et la « prévention de tensions éventuelles ». Le texte n'explique pas à quelles tensions il se réfère, mais l'actualité médiatique de cette période-là peut fournir une piste d'interprétation. En effet, dans le contexte italien de la « crise migratoire », à partir du 2014 on assiste à une intensification (ou à une majeure médiatisation) des « révoltes anti-immigrés », où une partie de la population résidant s'est opposée à l'arrivée des *profughi* - le mot italien qui indique improprement les réfugiés - dans les centres d'accueil, comme à Rome<sup>48</sup> et à Trévise<sup>49</sup>. Une de ces « révoltes », qui

<sup>47</sup> <http://nuovavenezia.gelocal.it/venezia/cronaca/2015/10/24/news/i-profughi-al-lavoro-come-volontari-1.12321586>

<sup>48</sup> [http://www.ilgazzettino.it/italia/cronaca\\_nera/tor\\_sapienza\\_roma\\_scontri\\_immigrati\\_feriti-691955.html](http://www.ilgazzettino.it/italia/cronaca_nera/tor_sapienza_roma_scontri_immigrati_feriti-691955.html)

<sup>49</sup> <http://www.iltempo.it/cronache/2015/07/17/treviso-dopo-gli-scontri-il-sindaco-rassicura-quot-immigrati-via-stasera-quot-1.1438544> ; <http://www.connessioniprecarie.org/2015/07/17/piccoli-muri-crescono-da-treviso-a-roma-cronache-di-ordinario-razzismo/>

ont été toutes caractérisées par la participation active de groupes de l'extrême droite, démarre dans une zone périphérique de Rome en novembre 2014<sup>50</sup>, juste quelques semaines avant que Morcone signe sa circulaire sur le volontariat. Cette coïncidence permet de considérer le volontariat comme la tentative, par les autorités publiques, de rendre plus acceptables aux « citoyens italiens » l'accueil des migrant.e.s : montrer un demandeur d'asile qui nettoie les rue gratuitement servirait à modifier la perception de la communauté dite d'accueil, afin de la rendre plus bienveillante à son égard.

À cet argumentaire, qu'il soit présenté dans sa version plus péremptoire (prévention des tensions éventuelles) ou dans celle plus nuancée (être mieux accepté.e.s), il faut ajouter une autre forme d'anticipation des critiques : le discours sur la *non-concurrence du volontariat par rapport au travail des Italiens*. Le préfet de Bergamo tient à souligner que le volontariat concernera des « activités de support, qui ne vont pas priver les Italiens du travail »<sup>51</sup>. Cette affirmation ouvre à des interrogations intéressantes : s'agit-il d'une forme de travail caché ? N'est-il défini comme volontariat que pour nier le risque de concurrence avec le « travail des Italiens » ?

La perspective sur le volontariat comme moyen de contrôle des tensions anti-immigrées ne peut pas, pour autant, être réduite à la crainte, par les autorités, du « racisme populaire ». Premièrement, parce que les autorités ne sont pas extérieures à ces tensions : non seulement elles produisent des discours et des lois qui s'inscrivent dans le racisme structurel de la société italienne, mais elles ont des pratiques politiques qui réactualisent un tel racisme, par exemple en choisissant la localisation d'un centre dans un quartier plutôt qu'un autre, etc. Deuxièmement, parce que cette crainte cache souvent la *peur de la réaction* des racisé.e.s face aux violences, dont la révolte de Rosarno fournit un bon exemple.

En janvier 2010, à Rosarno (Calabre) se déclenche une révolte des migrants, travailleurs journaliers dans les campagnes de la zone, soumis à des conditions de grave exploitation et vivant dans des usines abandonnées sans eau courante ni électricité. A l'origine des émeutes, plusieurs épisodes de violences racistes dont la dernière - des jeunes circulant en voiture avaient tiré avec une carabine à air comprimé sur un groupe de migrants rentrant du travail, et blessé plusieurs d'entre eux – engendre un « ras-le-bol » général des migrants : des barricades et des blocages de routes ont lieu, tout comme des cortèges et des confrontations avec la police.

Cette révolte ouvre, en outre, une saison de mobilisations et luttes migrantes dans d'autres parties d'Italie (Brescia, Nardò, Vicenza, Manduria, la « grève des migrants » du premier mars 2010) autour du thème des conditions de travail, des permis de séjour et des violences racistes<sup>52</sup>.

<sup>50</sup> <http://www.lastampa.it/2014/11/11/italia/cronache/proteste-antiimmigrati-riesplode-la-rabbia-roma-bombe-carta-contro-centro-daccoglienza-4HayXhfsEFgcBTfCV1mvtK/pagina.html>

<sup>51</sup> <http://www.bergamonews.it/?p=195596>

<sup>52</sup> Voir par exemple *Brigate di solidarietà attiva et al.* (2012) ; Mometti et Ricciardi (2011) ; Montagna (2012); Oliveri (2012);

Ainsi, le contrôle des tensions anti-immigrés peut être considéré aussi comme une forme de prévention des révoltes de victimes de ces tensions.

Au-delà des situations explosives de protestations et de révoltes, l'objectif est de manière plus générale d'empêcher le « cloisonnement » et de promouvoir le « partage », comme le dit le responsable de la Région Émilie-Romagne:

« C'est vraiment la valeur ajoutée (du projet du volontariat), celle de sortir et connaître les personnes du territoire et faire quelque chose ensemble de partagé et qui ne crée pas de la division. (...) La manutention d'un jardin public, être dans une bibliothèque, les activités de loisir : tout cela ne crée pas de la division »<sup>53</sup>.

Ce type d'affirmation semble faire écho à ce qui a été appelé en France le « spectre du communautarisme » : prévenir la ségrégation (souvent dépeinte comme auto-ségrégation), pour le risque qu'elle engendrait des « comportements de division », du côté des citoyen.ne.s mais surtout du côté des migrant.e.s. Au contraire, selon le responsable, le volontariat permettrait de mettre en place des expériences partagées, qui rendent possible la coexistence pacifique à l'échelle locale.

- *Le discours sur la réciprocité et l'immigration en tant que ressource*

L'émergence d'un véritable *paradigme de la réciprocité* marque une rupture importante au sein des discours sur la légitimité de la migration en Italie. Vis-à-vis de la catégorie des demandeurs et demandeuses de protection internationale, les discours qui étaient hégémoniques auparavant peuvent être résumés dans trois grandes catégories : le discours de la légitimité de type humanitaire ; le discours de l'illégitimité de type génériquement anti-immigrés ; le discours de l'illégitimité spécifique des certain.e.s immigré.e.s.

Dans le premier cas, la légitimité des « demandeurs d'asile » est motivée par une condition de persécution qui est à l'origine de la migration : c'est donc la *souffrance* qui rend la migration légitime, et la décrit en tant qu'exil<sup>54</sup>. Dans le deuxième cas, tou.te.s les migrant.e.s sont illégitimes, y compris les demandeurs-ses de protection internationale : c'est le discours plus ouvertement raciste propre aux partis d'extrême droite, qui considère inadmissible l'immigration dans toutes ses formes. À cet argumentaire d'illégitimité (*illégitimité externe*) il est nécessaire d'ajouter une grande variété de propos qui visent l'*illégitimité interne* des demandeurs-ses de protection internationale, accusé.e.s d'être des « faux réfugiés », des « migrants économiques cachés », etc., et qui se manifeste sous forme d'une suspicion plus ou moins permanente.

Le discours sur la réciprocité, même s'inscrivant dans le référentiel de la légitimité de la migration

<sup>53</sup> Entretien réalisé en février 2016, à Bologne.

<sup>54</sup> On reviendra sur le sujet dans la troisième partie.

réservée à cette catégorie de migrant.e.s, reconfigure l'argument humanitaire du devoir d'accueil (focalisé sur la société d'arrivée) en *devoir de réciprocité* : il devient important de restituer quelque chose à la communauté, en contrepartie de l'hospitalité qui leur a été réservée. Le volontariat est ainsi présenté comme le *sceau de la réciprocité* attestant l'échange.

Ce discours, qui pose une emphase à la fois sur les demandeurs-ses de protection internationale et sur la « communauté d'accueil » est presque transversal, même si décliné de manière variée. Dans la majorité des articles journalistiques analysés, le volontariat est en fait présenté comme « une occasion de se rendre utile » pour le/la migrant.e. Parfois, on précise que ce sont eux/elles mêmes qui souhaitent « rendre quelque chose » : faire du volontariat serait donc « leur manière de remercier pour l'hospitalité »<sup>55</sup>.

Ainsi, l'idée de la nécessité de « lier le concept d'accueil avec celui de réciprocité » apparaît. « Les migrants restituent, à travers le volontariat, quelque chose à la communauté *qui leur a accordé le don de l'accueil* » (directeur de la Caritas de Bergamo, c'est moi qui souligne)<sup>56</sup>.

L'accueil est ici considéré comme un acte octroyé par la communauté des « autochtones » ; par conséquent, il devient possible de parler d'« échange ». Le responsable du projet à Trento affirme que « pour cette activité (nettoyage de rue) ils ne sont pas payés. Il s'agit d'un bon échange : nous on leur donne une opportunité, eux ils donnent une opportunité à la ville »<sup>57</sup>.

À Brescia, en Lombardie, les migrants accueillis dans les centres ont été chargés, de manière volontaire, de nettoyer des cimetières. Un collaborateur du projet explique que « c'est du volontariat social : ils *restituent l'accueil* à la ville »<sup>58</sup> (c'est moi qui souligne).

Le titre du projet de Bologne est lui aussi parlant : *Projet Bolognaaccoglie, les demandeurs d'asile pour la ville*.

La rhétorique de l'échange (re)produit deux acteurs, les migrant.e.s accueilli.e.s et en attente d'une part, d'autre part une abstraite « communauté » qui leur donne l'hospitalité. Mais pour que le discours sur la réciprocité engendre un véritable échange, les deux parties qui y participent sont invitées à modifier leur position de départ. Du côté des demandeurs et demandeuses de protection internationale, ils et elles doivent être disponibles à se rendre utiles ; du côté des « autochtones », l'opération de compensation/restitution implique qu'ils/elles changent de regard vis-à-vis de cette catégorie de migrant.e.s.

<sup>55</sup> [http://www.corriere.it/15\\_novembre\\_17/profughi-brescia-caritas-acli-sant-eufemia-quartiere-altri-venti-lavoro-tre-cimiteri-358ae418-8d0b-11e5-a51e-5844305cc7f9.shtml](http://www.corriere.it/15_novembre_17/profughi-brescia-caritas-acli-sant-eufemia-quartiere-altri-venti-lavoro-tre-cimiteri-358ae418-8d0b-11e5-a51e-5844305cc7f9.shtml)  
<http://nuovavenezia.gelocal.it/venezia/cronaca/2015/12/08/news/i-profughi-si-offrono-come-volontari-per-la-croce-rossa-1.12583483>

<sup>56</sup> <http://www.bergamonews.it/?p=195596>

<sup>57</sup> <https://www.ladige.it/news/cronaca/2015/09/28/profughi-volontari-pulizia-citt>

<sup>58</sup> [http://brescia.corriere.it/notizie/cronaca/14\\_settembre\\_29/lavoro-profughi-faranno-volontari-78ee2402-47b8-11e4-85be-0d4ddac1a56f.shtml](http://brescia.corriere.it/notizie/cronaca/14_settembre_29/lavoro-profughi-faranno-volontari-78ee2402-47b8-11e4-85be-0d4ddac1a56f.shtml)

En effet, du point de vue des promoteurs des initiatives, « l'objectif est de transformer l'immigration en ressource »<sup>59</sup>, grâce à l'échange du volontariat. La figure du *demandeur d'asile en tant que ressource* (pour la société, pour la ville, ou bien pour le volontariat lui-même) apparaît ainsi comme un des leitmotifs des articles journalistiques qui traitent de la mise en place du dispositif.

L'enjeu est de faire reconsidérer à la population le rôle de ces migrant.e.s : à Gênes, le préfet estime que les travaux volontaires de manutention et d'utilité publique font partie d'un parcours qui vise à « faire comprendre jusqu'à quel point les migrants peuvent être une ressource pour la collectivité »<sup>60</sup>. De la même façon, un journaliste de Parme représente le volontariat comme « une initiative pour favoriser l'accueil et l'intégration », et ajoute que les migrants deviennent « de problème prétendu, au moins pour certaines forces politiques, une ressource pour le volontariat »<sup>61</sup>.

Par ailleurs, le glissement sémantique qui va du « problème prétendu » au « véritable problème » est toujours à l'affût. Un journaliste de Il Secolo XIX pose comme sous-titre de son article sur le volontariat à Imperia (Ligurie) la phrase suivante : « de problème à ressource »<sup>62</sup>. On a à faire ici à une mise en correspondance entre les termes « immigration » et « problème », sur laquelle repose la construction médiatique de *l'immigration comme problème*. Cette opération peut être reconduite à la logique de ce que Streiff-Fénart (1998) appelle « racisme ordinaire », qu'elle définit comme :

« un racisme non thématiqué, qui n'implique pas la référence explicite à une doctrine, ni même à des catégories raciales. Ce " racisme ordinaire " n'est pas celui de la haine, mais celui de l'usage routinier de schèmes de partition du monde social et de hiérarchisation de populations » (Streiff-Fénart 1998).

De plus, les autorités, tout comme les autres acteurs qui ont promu le dispositif, n'émergent pas comme une des parties prenantes de l'échange entre « autochtones » et migrant.e.s. Au contraire, ils restent soit implicitement extérieurs à l'échange, soit assimilés à la générique communauté d'accueil. Cette position d'extériorité semble plutôt les impliquer en tant qu'arbitre permettant l'échange : dans certains cas, ils doivent agir sur la population, qui se trompe en considérant ces migrant.e.s comme un problème, afin de leur apprendre que ces derniers-ères peuvent se rendre utiles à la société (*travail pédagogique vis-à-vis de la population*). Dans d'autres cas, la population a raison : ces migrant.e.s font problème ; il s'agit donc de se focaliser sur les demandeurs-ses de protection internationale en transformant le problème en ressource, à travers le volontariat (*travail de mise en valeur des migrant.e.s*).

Il faut souligner que le discours sur la réciprocité, avec ses lourdes conséquences par rapport au droit

<sup>59</sup> [http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARFPtKzF-migranti\\_volontari\\_torrenti.shtml](http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARFPtKzF-migranti_volontari_torrenti.shtml)

<sup>60</sup> [http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARgMnOzF-richiedenti\\_protocollo\\_prefettura.shtml](http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARgMnOzF-richiedenti_protocollo_prefettura.shtml)

<sup>61</sup> <http://uncomunea5stelle-parma.blogautore.repubblica.it/2015/09/22/i-rifugiati-diventano-volontari-protocollo-tra-comune-e-associazioni/>

<sup>62</sup> [http://www.ilsecoloxix.it/p/imperia/2015/09/20/AR4yqK1F-pornassio\\_migranti\\_fondamentale.shtml](http://www.ilsecoloxix.it/p/imperia/2015/09/20/AR4yqK1F-pornassio_migranti_fondamentale.shtml)

d'asile, n'est pas accepté globalement par les acteurs qui prennent part au dispositif ; en outre, la notion même de réciprocité est déclinée de manière différente selon l'acteur et le contexte pris en compte.

Par exemple, le responsable du Protocole de volontariat de la Région Émilie-Romagne, interviewé, nuance l'utilisation du terme de réciprocité, en affirmant explicitement qu'une réciprocité complète, dans le sens du discours « vous êtes ici aux dépenses de l'État, donc il faut restituer quelque chose » n'est pas souhaitable, quand on est dans le domaine du devoir constitutionnel d'hospitalité (il cite à cet égard l'article 10 de la Constitution Italienne). Il considère qu'on se trouve *de facto* face à une « asymétrie relationnelle » entre l'accueilli et l'accueillant, à cause de la fragilisation du premier. Au contraire, il préfère voir dans la réciprocité un moment de rencontre et de rapprochement, « un parcours qui permet aux deux de changer leurs points de vue », et non pas seulement un « simple échange, un contrat ». Bien qu'il prenne ses distances avec l'approche de mise en valeur des accueilli.e.s, qui conçoit le volontariat comme une *contrepartie de l'hospitalité*, il admet pour autant que son point de vue n'est pas forcément le seul possible :

« Cette lecture-là de la réciprocité, donnant-donnant, est sûrement une lecture qu'on peut donner, même à l'intérieur du notre protocole. Je ne sais pas, on cherche d'écrire d'une certaine façon, mais si quelqu'un s'approche aux migrant d'une certaine manière nous on peut pas...n'est-ce pas ? (...) Cette lecture de la réciprocité peut être faite, elle est un peu dangereuse si au final on perd de vue qu'on a un devoir d'accueil envers cette population cible ».

On peut donc avancer l'hypothèse que, même dans les cas où l'acteur conteste (ou affirme de contester) la rhétorique de la réciprocité et de la contrepartie, cette dernière est devenue si prégnante qu'il est obligé de se confronter avec elle, sans pour autant pouvoir l'effacer de l'horizon de sens du volontariat.

Les motivations fournies par rapport aux finalités du volontariat varient donc surtout en fonction du contexte local, mais aussi de la position au sein de l'organisation de mise en œuvre du dispositif, des principes et des activités de l'association ou du parti politique, etc.

On a essayé de retracer les argumentations principaux : une partie d'entre eux se focalise sur les demandeurs-ses de protection internationale, et le volontariat apparaît ainsi comme une réponse à leur inactivité, comme une forme d'intégration, comme une activité à finalité de formation ; un objectif pragmatique de « soulager les centres » existe aussi.

Une autre grande partie des motivations met l'accent sur les citoyen.ne.s : le volontariat permettrait de prévenir des tensions ou des comportements hostiles, en rassurant la population.

Enfin, j'ai signalé l'importance de l'émergence du paradigme de la réciprocité. Il n'est certainement pas nouveau, mais il présente des traits inédits lorsqu'il est appliqué à la catégorie des demandeurs-ses de protection internationale. Mon hypothèse est que ce paradigme, qui est parfois en dialogue et parfois

en concurrence avec d'autres types d'interprétation du volontariat, fournit le cadre discursif principale à l'intérieur duquel s'inscrit le dispositif ici étudié.

Cependant, la multiplicité des narrations qu'on vient d'exposer doit être étudiée parallèlement aux pratiques des acteurs, qui permettent d'apprendre comment le dispositif est effectivement mis en place, quelles sont les variations qui le caractérisent, quel est le rôle du contexte territorial dans sa traduction concrète.

Dans les prochains chapitres, on va aborder tels aspects à partir de deux cas : Bologne et Vicence.

### **2.3 Le cas de Bologne : *Bolognaaccoglie*, un projet émergent multiforme**

Bologne est une ville de 380.000 habitant.e.s et chef-lieu régional de l'Émilie-Romagne, une région du Centre-Nord de l'Italie parmi les plus riches de la péninsule. Son tissu productif est basé surtout sur le secteur des services et les acteurs économiques principaux sont les coopératives, issues du mouvement ouvrier et paysan du 19ème siècle, qui aujourd'hui détiennent une grande partie du pouvoir économique de la région (on se réfère par exemple à Carisbo, Legacoop, Confcooperative etc., qui opèrent à une échelle nationale). Le modèle économique des coopératives a eu, selon certains auteurs, un rôle important dans le processus de déréglementation du marché du travail, en anticipant certaines formes de flexibilisation de la force de travail<sup>63</sup>. En particulier, le travail dans les coopératives relève de la constellation des formes d'emploi atypique, précaire, para-subordonné, etc.

Les coopératives ont aussi une forte influence sur le pouvoir politique de Bologne : elles ont trouvé leur représentant institutionnel dans le Parti Démocratique (PD, centre-gauche), héritier du Parti Communiste dans la gestion de la ville. Le Parti Communiste a en effet gouverné Bologne de l'après-guerre à sa dissolution en 1991, en mettant en place un modèle de welfare et un système des services pour lesquels Bologne est connue même à l'étranger, ainsi que pour son université, la plus ancienne d'Europe.

L'héritage communiste, la réputation de « ville cultivée » et les ressources mises à disposition pour les politiques sociales sont trois éléments qui fournissent un cadre assez particulier par rapport au reste de l'Italie, et c'est à l'intérieur de ce cadre qui s'inscrit le projet de volontariat pour les demandeurs-se de protection internationale.

Le discours public sur le volontariat de la part des institutions diffère de celui dominant dans la majorité des autres villes : la rhétorique de la réciprocité est bien moins présente que celle de l'intégration ; le volontariat est décrit non pas tant comme une contrepartie que comme une manière de

---

<sup>63</sup> Voir par exemple Libera Università Contropiani, *L'eccezione regolare*, dans Raimondi et Ricciardi 2004.

connaître le territoire ; le focus du discours est plus sur la personne demandeuse de protection internationale que sur le regard des citoyen.e.s.

Un responsable de la mairie en arrive même à questionner l'interprétation assimilationniste de l'intégration, dans une perspective très différente de celle exprimée, par exemple, par les responsables institutionnels de Vicence. Il affirme en effet préférer au concept d'intégration celui d'inclusion, qui ne pose pas le devoir du retour à l'unité de la société, mais reconnaît que les communautés<sup>64</sup> sont aujourd'hui déjà métisses. En ce qui concerne les pouvoirs publics, il s'agit d'une exception intéressante, en continuité avec une série de discours et d'initiatives (sur le métissage, l'interculturalité etc.) qui semblent vouloir rapprocher Bologne d'un « modèle multiculturel », en grande partie étranger au paradigme dominant en Italie.

La configuration spécifique du volontariat à Bologne, et en Émilie-Romagne aussi, découle de la représentation du territoire et des habitant.e.s comme non-hostiles aux migrant.e.s : le responsable de la Mairie de Bologne, tout comme celui de la Région, nient la présence d'actes d'intolérance envers les migrant.e.s hébergé.e.s dans les centres. Interrogés sur la fonction de « prévention des tensions » du volontariat, prévue dans la Circulaire Morcone, ils affirment que cela ne concerne pas le territoire qu'ils contribuent à administrer :

« Je dois dire qu'on a dépassé les 12000 (*migrant.e.s accueillie.e.s*) et la ville ne s'en est même pas aperçue, ce qui en dit long sur le niveau de conflit. Franchement il faut dire que à Bologne il y a une longue tradition de centres d'accueil, les premiers sont nés dans les années '80-'90. (...) De plus, le système d'accueil évite les grandes concentrations, il utilise beaucoup les appartements aujourd'hui, il n'y a pas l'introduction d'un corps étranger inquiétant et de masse, 150 personnes dans un hôtel fermé au cœur d'un quartier populaire, modèle Rome. Donc par rapport aux demandeurs d'asile dans la ville il n'y a pas eu une perception... oui, celle positive on l'a pas encore produite, mais sûrement il n'y a pas une perception négative. »<sup>65</sup>

La tradition d'accueil ainsi qu'une géographie particulière de l'asile (thème qui sera envisagé dans la troisième partie) expliquent, selon le responsable, l'absence d'hostilité envers les demandeurs-ses de protection internationale. Néanmoins, comme il admet, cette absence n'implique pas automatiquement une reconnaissance positive, qui est d'ailleurs un des objectifs du volontariat.

### 2.3.1 Le Protocole régional et la prolifération des projets en Émilie-Romagne

Le 14 septembre 2015, l'accord de collaboration régional de l'Émilie-Romagne, concernant les « activités de volontariat finalisées à l'intégration », est signé par la Région, la Préfecture de Bologne,

---

<sup>64</sup> J'ai traduit le terme « comunità » avec communauté, mais il est important de rappeler qu'en Italie le débat sur le « communautarisme » n'est pas présent comme en France, et « comunità » n'a pas de référentiel implicite ethnico-racial mais concerne en général les habitant.e.s d'une ville ou village, les personnes résidentes à une échelle territoriale supérieure au quartier.

<sup>65</sup> Entretien réalisé en mars 2016 avec le responsable du projet de volontariat de la mairie de Bologne.

l'Association des communes régionales, les trois syndicats principaux, les organisations de la coopération sociale<sup>66</sup> et le Forum Tiers secteur<sup>67</sup>. Cet accord se propose d'encadrer les initiatives au niveau de communes, en spécifiant le rôle de chaque signataire, les modalités de mise en œuvre des activités, et les fonds disponibles : 50 euros pour chaque demandeur-se de protection internationale, jusqu'au maximum de 100.000 euros, aux Mairies qui mettent en place le projet.

Il n'est pas anodin que l'accord soit signé juste après un épisode qui a fait débat dans les journaux, celui de l'emploi en tant que volontaires d'une trentaine de demandeurs de protection internationale pour faire la vaisselle dans un fête du Parti Démocratique à Reggio d'Émilie, en Émilie-Romagne. La Ligue du Nord, le parti de droite connu pour ses positions explicitement racistes, a dénoncé l'affaire en accusant le PD de les payer et donc de produire du « racisme à l'inverse ». Les organisateurs se sont défendus en disant que les migrants n'étaient pas payés, et que le volontariat faisait épargner l'argent de la nourriture à la Préfecture qui finance leur hébergement, vu qu'ils leur fournissaient des repas sur place.

L'absence d'un cadre juridique clair imposa ensuite l'accord régional, qui n'est pas innovant du point de vue légal, mais permet aux Mairies d'activer des parcours de volontariat, en suivant des lignes-guides mais en laissant une grande autonomie par rapport aux activités proposées. Le projet *Bolognaaccoglie* s'inscrit au sein de cet accord, avec beaucoup d'autres villes et villages de la région qui suivent cette initiative. En février 2016, ce sont au moins 600 migrant.e.s (sur environ 6000 demandeurs-ses de protection internationale hébergé.e.s) qui sont ou deviendront volontaires en Émilie-Romagne, dont plus de 200 à Bologne.

Avant d'aborder le cas de Bologne, sur laquelle on reviendra dans les prochaines pages, il est possible de reconstruire une liste (partielle) des activités qui leur sont proposées dans les autres territoires (environ 30 districts territoriaux régionaux) : entretien des espaces verts, nettoyage des rues, nettoyage d'une gare, entretien de lieux associatifs, distribution de produits alimentaires, activités de support à une fête du bénévolat, planter des arbres, collecte sélective auprès d'un marché de rue, transport de personnes handicapées ou âgées, rencontre avec des élèves pour raconter l'histoire de leur voyage et leur condition d'exilés, nettoyage des parcs, peindre des équipements scolaires, nettoyage de panneaux routiers, nettoyage de jeux en extérieur suite à la désinsectisation.

Chaque ville ou village qui dispose d'un centre d'accueil est invité par la Région à mettre en place des activités de volontariat, variables en fonction du tissu associatif du territoire et de la « sensibilité » de la mairie mais qui, comme on peut voir de la liste, concernent en majorité le secteur du nettoyage.

---

<sup>66</sup> Il s'agit notamment des coopératives d'insertion professionnelle pour les « personnes défavorisées ».

<sup>67</sup> Voir note 1 de l'introduction

Au moment de la signature de l'accord régional, la seule opinion contraire qui apparaît sur les journaux est celle de Legacoop, qui réunit les coopératives dites « rouges », liées anciennement au Parti Communiste et aujourd'hui plus directement liées au Parti Démocratique. Le dirigeant du secteur social de Legacoop dénonce le risque que certaines mairies en condition de déficit budgétaire utilisent le volontariat pour des activités qui normalement auraient été mises en places par des travailleurs-ses employé.e.s par les coopératives sociales. Ses craintes sont donc liées au fait que des volontaires puissent se substituer à des salarié.e.s de sa coopérative, et non pas à des questionnements moraux ou politiques sur le fait d'employer gratuitement des personnes. La polémique est paradoxale, parce que les coopératives sociales, dont Legacoop fait partie, venaient de signer l'accord régional sur le volontariat. L'adjointe au maire d'un village proche de Bologne, qui avait été utilisé par le responsable Legacoop comme exemple du risque concrète de substitution, répond durement sur Facebook en défendant l'emploi des volontaires :

« Legacoop soulève le problème seulement car les garçons sont noirs ? Un citoyen est vertueux seulement s'il est d'ici depuis dix générations ? Ou bien même celui qui habite temporairement dans notre ville peut avoir le désir de contribuer et la dignité d'être reconnu, non seulement en tant que réfugié, mais aussi en tant que citoyen actif ? Je relève dans cette distinction une subtile ma dangereuse forme de racisme. »<sup>68</sup>

D'un côté, un responsable d'entreprise qui craint que le volontariat soit transformé en une forme de travail caché, mais seulement parce que cela serait utilisé contre ses profits ; de l'autre côté, une adjointe au maire qui considère comme raciste une telle prise de position, et se dit en faveur de la participation des demandeurs-ses de protection internationale à la vie citadine comme tous les autres habitants. L'activité proposée : le nettoyage des rues et des murs.

On voit bien dans ce tête-à-tête que le même dispositif est décrit et interprété de manière très différent selon le positionnement de l'acteur social. La rhétorique du volontariat comme activité d'utilité sociale doit être comprise non seulement en analysant la finalité principale affichée, mais aussi en s'interrogeant sur la frontière entre volontariat et travail, le sens qu'on donne à ces deux mots, l'utilisation qui en est faite selon le contexte et la personne qui parle.

### *2.3.2 Le projet Bolognaaccoglie et le « pacte du volontariat »*

En décembre 2015, suite à un avis public auquel répondent 15 associations, la mairie de Bologne organise une première phase de planification des activités, à laquelle prendront part 13 associations. Les acteurs concernés dans l'organisation sont quatre : la préfecture, qui doit fournir les autorisations nécessaires à la participation des demandeurs-ses de protection internationale ; les coopératives qui gèrent les centres d'accueil (Cas et Sprar) où les migrant.e.s sont hébergé.e.s ; les associations, qui

---

<sup>68</sup> <http://www.ilfattoquotidiano.it/2015/09/29/legacoop-emilia-contro-migranti-volontari-timore-che-sostituiscano-i-nostri-lavoratori/2078633/>

mettent en place concrètement les activités et en assurent le déroulement ; la mairie, qui coordonne le projet.

Chaque association propose des activités et définit le nombre de migrant.e.s qu'elle peut faire participer : les places disponibles sont de 270, sur 334 migrant.e.s hébergé.e.s dans des centres de deuxième accueil à Bologne, 816 en incluant la province<sup>69</sup> ; jusqu'en mars 2016, ce sont 152 pactes qui ont été signés par les demandeurs-ses de protection internationale.

Ces derniers-ères doivent en effet signer un « pacte du volontariat » (*voir annexe II*) avec leurs données personnelles (nom, prénom, date et lieu de naissance, centre d'accueil), et où le signataire affirme :

- d'avoir présenté la demande pour la protection internationale, ou d'être en attente du recours ;
- de vouloir « continuer dans un parcours d'intégration afin de connaître ce contexte social, même à travers une activité de volontariat à rendre en faveur de la communauté qui m'accueille » ;
- d'avoir décidé « d'adhérer, de manière libre et volontaire, à l'association nommée ... », et de « m'engager à rendre une ou plus prestations personnelles, volontaires et gratuites », selon les indications de l'association, organisation ou coopérative de type B auquel ils/elles ont adhéré ;
- d'être conscient que l'activité réalisée n'est pas une activité professionnelle et donc « n'implique une rémunération ni directe ni indirecte ».

Le pacte de volontariat est en théorie signé en présence d'un médiateur culturel, mais *de facto* ce n'est pas toujours le cas, et il est généralement écrit en italien.

Les associations reçoivent 50 euros pour chaque demandeur-se de protection internationale de la part de la Région, auxquels s'ajoutent 10.000 euros de la part de la mairie de Bologne, subdivisés entre les associations en fonction du nombre de migrant.e.s qui ont adhéré. Le financement est sert, selon l'accord communal et le protocole régional, à fournir une assurance aux migrant.e.s et à acheter le matériel nécessaire pour les activités.

### *2.3.3 Les activités proposées par les associations : une variété de projets, pratiques et compétences*

Le projet *Bolognaaccoglie* prévoyait 45 ateliers, ainsi classifiés :

- 14 ateliers de formation, notamment des cours de langue italienne, des parcours d'éducation civique (par exemple à propos des « droits et devoirs du migrant »), la connaissance du territoire (à travers des balades urbaines) et des « formations professionnelles » avec comme finalité la préparation aux

---

<sup>69</sup> Source : la Préfecture de Bologne.

ateliers manuels ;

- 10 ateliers artistiques, notamment des activités sportives, des ateliers artistiques, musicaux et théâtraux, le catalogage d'œuvres d'art et de biens culturels dans les musées ;

- 21 ateliers manuels, notamment le nettoyage et l'entretien des espaces publics, le jardinage et l'horticulture, la manutention et réparation de vélos, la cuisine, le soutien au personnel des bibliothèques, le stockage et la distribution de vêtements et objets d'occasion, nettoyer et peindre des murs, la surveillance et la lutte contre l'incivisme et la dégradation des espaces publics, les soins aux personnes âgées et handicapées.

En outre, une association est chargée de mettre en place des cours de formation pour les opérateurs des associations (10 séances), autour des thèmes tels que les contextes géopolitiques de l'immigration, l'approche de genre, la traite des êtres humains, le traitement des traumatismes, la résolution non-violente des conflits.

Dans la majorité des cas, le choix d'un atelier de formation implique un parcours artistique et/ou manuel et vice-versa, les mêmes associations gérant en général un atelier dans chaque domaine. Les ateliers de formation sont donc pensés comme préparatoires aux activités culturelles et manuelles. En théorie, les demandeurs-ses peuvent choisir librement au sein de la liste des activités, même s'ils ne sont pas forcément informés de ce qui se passe dans la pratique, comme on le verra dans la troisième partie.

À la fin de mars 2016, toutes les activités n'avaient pas encore été mises en place, en raison du nombre insuffisant de demandes de la part des migrant.e.s nécessaires à faire démarrer les projets ou bien à cause de retards de la part des associations ; cependant, la grande majorité parmi elles ont effectivement commencé entre le mois de février et le mois de mars.

Avant de passer aux observations et aux entretiens conduits avec ces associations, une première remarque est nécessaire : le cas de Bologne semble très particulier par rapport à la variété et au nombre des activités proposées. Alors que dans d'autres villes le projet de volontariat se réduit souvent à un seul choix, à Bologne les activités sont caractérisées par une multiplicité des thèmes et d'acteurs concernés au point que, même si majoritairement focalisées sur des ateliers manuels, elles ne peuvent pas être réduites à ceux-ci. Un tel pluralisme n'est explicable qu'en analysant le contexte territorial de Bologne, historiquement marqué par une importante participation citoyenne dans le secteur associatif et par la présence de plusieurs organisations de bénévolat, ce qui a permis une « offre » majeure lors du lancement du projet étudié ici.

- *Association 1 : enseignement de la langue italienne et horticulture*

Il s'agit d'une association de quartier, dont les cours et activités insérées dans le projet

*Bolognaaccoglie* existaient déjà. Elles concernent les migrant.e.s en général, indifféremment de leur statut juridique, tout en leur étant réservées : ce ne sont pas seulement des demandeurs-ses de protection internationale qui y participent, mais il n'y a pas d'Italien.ne.s au-delà des bénévoles qui gèrent l'association.

Les migrant.e.s sont une vingtaine, presque exclusivement des hommes : ils/elles suivent des cours de langue italienne et de formation à l'horticulture, qu'ils mettront ensuite en pratique pendant l'été dans des espaces verts et des jardins ouvriers du quartier. Les absences des migrant.e.s sont marquées et transmises aux opérateurs-ses des centres d'accueil.

Le référent de l'association a une approche paternaliste, comme cela apparaît dans la « question du temps et des retards »<sup>70</sup>. Il considère posséder les compétences nécessaires pour travailler avec les migrant.e.s (à la différence de l'enseignante d'Italien de l'association, qu'il considère non-qualifiée) à cause du fait qu'il a vécu pendant 18 ans dans un pays africain. Ainsi, il peut affirmer à plusieurs reprises :

« Le peuple africain est différent de celui italien, le peuple africain a besoin d'accueil, d'une famille. (...) Quand je vois un Africain, c'est moi qui m'approche à lui, ils sont toujours en recherche d'une famille. (...) Ils cherchent une structure qui leur donne une famille, sinon les Ghanéens vont avec les Ghanéens et détestent les Maliens, et cetera ». <sup>71</sup>

Il n'hésite pas à critiquer l'assistantat « des Blancs », auquel le volontariat fournirait une alternative viable :

« Toi tu dois recevoir de leur part aussi : si je t'aide tu dois m'aider. Cette histoire de l'assistantat doit terminer, sinon les Africains ne grandiront jamais! »

- *Association 2 : ateliers musicaux et artistiques*

Cette association, liée à une fondation chrétienne, fournit de nombreux services sociaux pour des populations dites défavorisées, tels que la banque populaire et l'office d'orientation pour les démarches administratives des migrant.e.s et des personnes sans domicile fixe. C'est un exemple du processus d'externalisation de la protection sociale à l'échelle communale : les offices de la mairie orientent souvent les usagers vers cette structure privée. Elle gère aussi des Cas, les centres d'accueil extraordinaires : elle recouvre donc deux positions au sein du projet, en tant qu'association qui met en place le volontariat et en tant que groupe qui gère les centres d'accueil.

Elle a proposé pour *Bolognaaccoglie* une série de projets préexistants de musique, danse et théâtre. Ce sont uns de rares cours « mixtes » de *Bolognaaccoglie*, ouverts aux migrant.e.s indépendamment de leur statut juridique mais aussi aux non migrant.e.s: ils sont appelés ateliers de réactivation, pour leur finalité de « resocialisation » des personnes qui y prennent part (à côté des migrant.e.s, des personnes

---

<sup>70</sup> J'ai déjà traité le sujet dans le chapitre sur les finalités de formation du volontariat : l'extrait du cahier de terrain se réfère en effet à la même personne dont on parle ici.

<sup>71</sup> Entretien réalisé en février 2016 avec trois bénévoles membres de l'association, notamment avec le responsable.

sans-abri, des pauvres et des personnes vulnérables). À travers un parcours déjà consolidé, l'association suit et contrôle les démarches des migrant.e.s aussi bien que leur engagement<sup>72</sup>, et en sélectionne certain.e.s selon le « critère du mérite » afin de leur financer un stage de formation ou de les inclure dans les centres et les appartements qu'elle gère.

Le référent du projet rencontré a une approche de l'intégration qu'on pourrait qualifier de pragmatique. Il considère que la première étape de l'intégration est l'obtention des documents nécessaires, pour lesquels la personne migrante doit « s'adapter aux procédures administratives et aux instruments d'intégration qu'elle rencontre ». Néanmoins, il estime que l'intégration est une relation bilatérale, et qu'il est nécessaire de sensibiliser le territoire sur le fait que ces personnes constituent une ressource pour la communauté.

- *Association 3 : manutention du siège*

L'association 3 se propose de fournir aux demandeurs-ses des connaissances dans le domaine de la maçonnerie et de la plomberie, au cours des travaux de rénovation de son siège. L'ambiance est très informelle, et contrairement aux autres associations toute forme de contrôle semble être absente, en ce qui concerne la ponctualité, la présence etc. Les bénévoles de l'association travaillent à côté des migrant.e.s, il n'y a pas de distinction par rapport aux tâches accomplies, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des autres projets proposés. Un bénévole explique que l'objectif est l'accueil, sans passer par la bureaucratie, dans l'idée que

« à devoir s'intégrer, on est deux, nous comme eux, car on est aux marges de la société nous aussi. (...) L'intégration, c'est aussi l'intégration de nous vis-à-vis des autres cultures, parce que nous on parle par ignorance. (...) (Le but ici est) de créer des groupes... qui jouent, se mette autour d'un vélo, d'une installation électrique, et bavardent un peu entre-temps. »<sup>73</sup>

- *Association 4 : point d'information, promenades écologiques, distribution de vêtements d'occasion*

Cette association, composée uniquement de bénévoles, est située dans le même quartier que le Hub régional de Bologne. Pour cette raison, les activités qu'elle veut mettre en place concernent surtout la présence d'un grand nombre de migrant.e.s hébergé.e.s pendant quelques semaines dans ce centre. Ainsi, un point d'information pour les nouveaux-elles arrivant.e.s sera géré<sup>74</sup> par des bénévoles et par des demandeurs-ses volontaires, concernant les transports, la géographie locale, les « manières de

---

<sup>72</sup> Par exemple, les usagers de la banque alimentaire sont convoqué chaque mois à l'office d'orientation, pour discuter des avancements de leur statut et ainsi recevoir la carte qui leur permet d'accéder à la banque alimentaire.

<sup>73</sup> Entretien réalisé en février 2016 avec deux membres bénévoles de l'association.

<sup>74</sup> Au moment de la réalisation du terrain, les activités n'avaient pas encore démarré. Les informations présentées ici proviennent d'une réunion publique de présentation et d'organisation du projet, en mars 2016.

vie » de la ville. Deuxièmement, des « promenades écologiques » d'Italien.ne.s et demandeurs-ses auront lieu dans le quartier, apparemment afin de rendre la présence visible de ces derniers-ères plus « acceptable » par les habitant.e.s du quartier ; la surveillance écologique proprement dite est renvoyé à un deuxième moment. Troisièmement, les bénévoles et les migrant.e.s s'occuperont du stockage et de la catégorisation de vêtements d'occasion, afin de les distribuer dans les centres d'accueil de la zone.

Deux éléments doivent être soulignées : on retrouve, notamment dans le cas des « promenades écologiques », l'élément de la *visibilité*, qui est présent de manière plus ou moins explicite mais transversale au sein du dispositif du volontariat, à Bologne comme ailleurs.

En outre, la distribution des vêtements semble avoir des éléments de continuité avec le volontariat des demandeurs-ses à l'intérieur des centres, qui constitue un antécédent au dispositif. Les activités concernant l'entretien du système d'accueil, comme le nettoyage des centres, la distribution de la nourriture et des vêtements et la traduction sont de plus en plus déléguées à des migrant.e.s qui ont déjà fait l'expérience de l'accueil en tant que accueilli.e.s, et passent du rôle d'utilisateur à celui d'opérateur non rétribué. La tendance actuelle semble se diriger vers le projet d'un système partiellement autonome du point de vue économique, ou au moins capable de se reproduire sans augmenter les dépenses liées à l'augmentation des migrant.e.s accueilli.e.s.

- *Association 5 : manutention d'un parc et horticulture*

Les responsables du projet de volontariat de ce groupe, qui est une association chrétienne d'envergure nationale, sont eux/elles aussi des volontaires dans le cadre du service civique. Pendant deux heures par semaine les demandeurs de protection internationale, tous hommes, sont supervisés par les volontaires italien.ne.s dans des activités de manutention d'un parc ; ensuite, des activités d'horticulture seront mises en place.

C'est la première fois que l'association travaille avec des demandeurs de protection internationale, les volontaires en service civique estiment donc que l'objectif principal est l'apprentissage de la langue à travers le volontariat. Vu que le lieu où les activités se déroulent est un parc public, il s'agit selon ces derniers-ères d'une activité d'intérêt général :

« Quand on va nettoyer le parc le jeudi matin, sortent des voisins pour parler, ils demandent "Mais ils viennent d'où, les pauvres ?". Donc cela fait aussi réfléchir, nous on fait appel surtout sur ça, pour faire bouger les choses, *pour améliorer l'image de ces garçons, en montrant qu'ils font quelque chose pour le bien commun*, ça fait un peu, un minimum d'effet. »<sup>75</sup>

Revient ici l'enjeu de la visibilité et de l'image, renforcé par le fait que les migrants sont habillés avec des gilets jaunes avec marqué dessus « volontaire Bolognaaccoglie ».

L'importance du volontariat ne s'arrête pas là : au-delà de montrer aux citoyens et aux riverains qu'ils se dédient à ce genre d'activité, il y a aussi un objectif pédagogique, pour lequel la division du travail

---

<sup>75</sup> Entretien réalisé en mars 2016 avec deux membres volontaires de l'association. C'est moi qui souligne.

recouvre une importance fondamentale :

« l'important pour eux est d'avoir une tâche, chacun dans le cadre de l'activité générale de nettoyage du parc a sa tâche, nettoyer les chemins, ramasser les feuilles, vider et remplacer les sacs à poubelles... c'est l'importance d'avoir une tâche et la mener à bien, car c'est ta tâche, c'est ton boulot, c'est un signal important. »

- *Association 6 : support au personnel des bibliothèques*

Certain.e.s migrant.e.s sont employé.e.s dans des activités de support dans des bibliothèques : c'est le projet appelé « Utiles en bibliothèque » de *Bolognaaccoglie*.

Les membres de l'association qui coordonnent ces activités (surtout de l'extérieur, parce qu'en réalité ce sont les employé.e.s des bibliothèques à être en relation directe avec les migrant.e.s) conçoivent ce projet comme « un parcours d'intégration différent, un niveau supérieur » par rapport à « l'expression banale » de nettoyer les rues et entretenir des parcs. Selon le référent du volontariat, en outre,

« il y a aussi le thème de l'échange, parce qu'ils ont l'opportunité d'entrer en contact et en relation avec un *univers de valeurs*, une ville, un public vaste, hétérogène, et en même temps ce public a la possibilité d'entrer en relation avec ceux-là, qui emmènent avec eux des capacités, une histoire, des compétences professionnelles dans certains cas. »<sup>76</sup>

On peut remarquer la coexistence de deux types de discours : d'une part, l'approche culturaliste sur l'« apprentissage des valeurs italiennes » à travers le volontariat ; d'autre part, la valorisation des compétences des migrant.e.s.

L'activité dans les bibliothèques est décrite comme moins rigide et plus valorisante par rapport à d'autres types de volontariat. La mise en place concrète du discours a été envisagée à travers des observations : au-delà des tâches telle celle de ranger et remettre en ordre les livres, un demandeur de protection internationale francophone conduit des conversations et des lectures de livres en langue française pour les usagers et usagères qui le souhaitent. D'autre part, vu qu'il est inscrit à l'université, l'activité dans la bibliothèque lui permet d'accéder à des textes dont il a besoin pour ses études.

- *Association 7 : soins aux personnes âgées et handicapées ; surveillance et lutte contre l'incivisme et la dégradation des espaces publics*

Le président de l'association est immigré du Cameroun en Italie il y a une dizaine d'années, et il a créé l'association avec des étudiants, italiens et étrangers. Son discours est focalisé sur la critique du système d'accueil, qu'il accuse d'être basé sur l'assistantat, ayant comme conséquence de « former les personnes dans l'attente » (« quand tu arrives, ce qui t'attend c'est l'attente »), jusqu'à les rendre inutiles et les annuler. Selon lui, l'attente et l'impossibilité de pouvoir choisir quoi faire, comment manger, s'habiller, etc., crée une mentalité parmi les migrant.e.s qui les empêche de se rendre autonomes.

Face à cette problématique, son association met en place, dans le cadre de *Bolognaaccoglie*, des cours

---

<sup>76</sup> Entretien réalisé en février 2016 avec deux membres de l'association. C'est moi qui souligne.

de langue, de formation civique et donne des indications en ce qui concerne la résidence, la recherche de travail et d'autres démarches administratives. En outre, des activités de soins aux personnes âgées et handicapées, ainsi que de surveillance et lutte contre la dégradation, seront offertes<sup>77</sup> aux demandeurs-ses de protection internationale. Il s'agit, selon le responsable, de faire une contre-proposition au modèle de l'assistanat, en convaincant les migrant.e.s de leur utilité :

« Tu peux être utile pour cette nouvelle société qui t'accueille, tu peux, tu dois même te rendre utile, ne pas rester là à attendre ! On en a besoin dans ces secteurs. (...) Ceux-là, les demandeurs d'asile, ils ont déjà tout ce que les autres personnes travaillent pour avoir, vous avez une maison, de la nourriture, du coup faisons-nous un échange, faites quelque chose pour les citoyens ! »<sup>78</sup>

Afin de « se rendre utiles à la société », il propose par exemple de surveiller les parkings des supermarchés : ainsi il ne sera plus nécessaire de payer des vigiles pour cela, vu que les migrants le feront gratuitement.

Son but est donc de faire rencontrer une demande, celle de la société d'accueil notamment dans le secteur de la surveillance, avec une offre, une sorte de « compétence innée et incorporée » par les migrants, qui n'est pas assez valorisée. Selon lui en fait, ils sont (le discours du président est toujours au masculin et ne semble se référer qu'aux hommes) les personnes les plus adaptées pour cette tâche, ce qu'il explique à travers une anecdote personnelle.

Il raconte qu'une fois il était à Paris, dans une station de métro. En s'approchant du tourniquet, il voit que le métro est en train d'arriver, et il décide de passer sans billet et de sauter le tourniquet. De l'autre côté, il croise un agent Ratp qui a vu son geste et le regarde ; vu que l'agent est corpulent, il pense de s'enfuir, mais tout d'un coup il remarque la présence d'un autre agent,

« plus noir que moi, qui me fixait. J'étais sidéré. Je ne suis pas raciste, mais j'ai vu une différence, l'image que j'ai vue était une image culturelle. J'ai vu l'agent blanc et même si je le respect, je me suis demandé comment l'arnaquer (...) Si j'essaie de fuir, il va penser "c'est comme les autres", donc moi je voulais jouer sur ça. Du moment que j'ai vu l'autre, j'ai dit "merde il a déjà compris ce que je pense, il est inutile d'essayer de l'arnaquer". Je me suis arrêté et le métro est parti. Ce n'est pas parce que les flics noirs sont les meilleurs, mais (parce que) *j'ai aperçu comme une partie de moi dans le système, qui collabore pour le rendre plus fonctionnel, et je me suis tout de suite senti coupable.* » (c'est moi qui souligne)

Il utilise cette anecdote en comparaison avec l'activité de son association à Bologne, pour justifier le rôle des migrant.e.s dans des tâches de lutte contre la dégradation des espaces publics :

« On a récupéré des endroits abandonnés aux toxicomanes, on est arrivé à récupérer et restituer ces lieux-là aux citoyens. Et seulement grâce au fait que parmi les personnes qui étaient là-bas (en tant que surveillants civiques), certaines étaient nord-africains, africains, noirs ... ainsi, du moment que t'es là avec le gilet jaune, eux ils partaient. Ils t'insultaient, disaient "Tu travailles pour eux maintenant, le bâtard !", mais après ils partaient, alors que même le flic qui était là en uniforme n'arrivait pas à les virer. (...) Ils voient que nous ne sommes pas regardés comme eux, comme des marginalisés, que le système nous offre

<sup>77</sup> Ces activités sont censées démarrer pendant l'été 2016.

<sup>78</sup> Entretien réalisé en février 2016.

quelque chose si on collabore. (...) Ils s'éloignent, et si on se rencontre dans la ville ils se cachent parce qu'ils ont honte. Et entre-temps je fais un service pour les citoyens. »

La seule présence de personnes « noires », chargées de surveiller des zones dégradées, permettrait donc de chasser les toxicomanes et les dealers et de « récupérer » ces lieux en faveur des habitants : elle montrerait à ces derniers qu'il est possible de rentrer dans le système en se rendant utiles.

Au sein de *Bolognaaccoglie*, l'association propose aux demandeurs de protection internationale de « patrouiller », en vélo et avec une machine à photo, des zones dégradées et de signaler des « anomalies/problématiques » éventuelles.

On peut parler d'une forme de sous-traitance des pratiques sécuritaires, dont l'efficacité résiderait dans le fait que ce sont des migrants (les « bons demandeurs d'asile ») à contrôler d'autres migrants (les dealers et les toxicomanes). L'action aurait donc un effet moral plus percutant, et l'avantage ultérieur de la non-rémunération des contrôleurs : un projet d'externalisation<sup>79</sup>, spécialisation, renforcement et institutionnalisation du contrôle social des espaces publics.

Il n'est pas inintéressant de relever que l'association a un autre projet, mais qui consiste dans la même activité, pour la réinsertion des personnes détenues.

- *Association 8 : nettoyage des rues*

Toujours dans le cadre de la lutte contre la dégradation, un projet de nettoyage des rues a été mis en place dans un quartier dépeint comme dégradé par les médias. Il s'agit d'un quartier anciennement ouvrier, maintenant habité par une forte composante de migrant.e.s et en cours de rénovation urbaine, aussi à cause de sa position stratégique proche de la gare et du centre-ville de Bologne. Suite à une série de cambriolages dans les magasins de la zone, en février 2016 les commerçants ont commencé des « rondes » (*ronde*), une pratique de patrouille nocturne typiquement mise en place, revendiquée et légalisée<sup>80</sup> par la Ligue du Nord. La mairie, de son côté, a augmenté la présence de policiers et a annoncé qu'elle enverra l'armée pendant les heures nocturnes.

Dans ce contexte, les activités de nettoyage des rues ont été publicisées comme des « contre-rondes » d'utilité publique, auxquelles participent des citoyen.ne.s tout comme des demandeurs de protection internationale (*voir annexe III*). Une séparation nette des tâches est pourtant mise en place, au moins au moment de l'observation : 4-5 migrants (ils sont tous des hommes), habillés avec des gilets jaunes, nettoient les rues du quartier deux fois par semaine, 4 heures par jour, sous le regard de deux Italiens bénévoles de l'association. Un de ces bénévoles explique :

« On veut montrer que celui qui est noir n'est pas méchant. L'Italie n'est pas un pays raciste, ils peuvent contribuer au développement du quartier. Nous sommes tous bénévoles, on leur offre le café à nos frais. Ils se sentent vivants, acceptés : nous sommes ici pour les faire sentir partie de la communauté. »<sup>81</sup>

<sup>79</sup> Je reprends ici l'expression de Terray (dans Balibar 1999) sur l'« externalisation sur place ».

<sup>80</sup> Notamment à travers le décret Maroni 2009.

<sup>81</sup> Entretien et observation réalisées en mars 2016.

L'absence de racisme en Italie s'exprime, selon le bénévole, dans la possibilité offerte aux migrants de faire du volontariat, qui permet d'entrer dans la communauté d'accueil en participant à son développement. Selon les migrants qui font le nettoyage, le volontariat est aussi une occasion de connaître des personnes et chercher un emploi<sup>82</sup> : il est donc une sorte de pratique propédeutique au travail rémunéré.

Cependant, le contexte de crise économique et de chômage de masse transforme radicalement les frontières des usages et des significations du volontariat. L'autre bénévole italien de l'association (lui aussi dans le rôle de superviseur) raconte qu'il est chômeur depuis 5 ans, et que la possibilité pour lui de trouver un nouvel emploi est très basse, d'autant plus dans son secteur (il est journaliste) et si on considère qu'il a plus que 40 ans. Ainsi, il a décidé de s'engager dans le bénévolat, pour deux raisons principales : premièrement, occuper son temps et rester actif en faisant « quelque chose d'utile » ; deuxièmement, trouver des contacts et connaître des personnes qui pourraient lui permettre d'être embauché. Il ajoute aussi que, quand il aura trouvé un travail, il abandonnera le bénévolat.

On remarque une forte proximité entre certaines finalités du dispositif du volontariat affichées par les responsables institutionnels, les motivations fournies par des migrants sur le même sujet, et celles données par un bénévole chômeur lui aussi à l'intérieur du dispositif, mais en tant que superviseur. Ces points de contacts, ces analogies semblent marquer l'image du *volontariat en temps de crise*, où les caractéristiques considérées comme foncières et typiques du volontariat (l'altruisme, la générosité, l'aide désintéressé, la vocation) se reconfigurent jusqu'à inclure des utilisations stratégiques de celui-ci (pouvoir avoir accès à un milieu, augmenter les probabilités de trouver un emploi).

Si les continuités sont nombreuses entre le discours de l'institution, celui des migrants et celui du bénévole chômeur, il est néanmoins fondamental de considérer comment le différent positionnement au sein des groupes sociaux détermine de manière profondément divergente les conditions de mise en pratique du volontariat. Ainsi, si les motivations se ressemblent, la situation du bénévole chômeur n'est évidemment pas la même que celle des migrants, du point de vue du statut juridique, des ressources et des privilèges à disposition ou bien des stigmates assignés, etc. L'appartenance au groupe majoritaire ou minoritaire s'exprime donc ici, de manière évidente, dans la séparation et hiérarchisation des tâches, qui confirment la *coextensivité*<sup>83</sup> *des rapports sociaux de « race »* : le nettoyage est réservé aux migrants, alors que la supervision de leur travail est pour les Italiens, même lorsque les deux groupes ne sont pas rémunérés.

---

<sup>82</sup> Sur les discours et les motivations spécifiques des demandeurs-ses volontaires, je reviendrai dans la troisième partie.

<sup>83</sup> Selon Kergoat (2012), les rapports sociaux de classe, sexe et « race » sont caractérisés par la coextensivité, parce qu'ils traversent et structurent l'entier espace social. Je reviendrai sur ce sujet dans la conclusion.

### 2.3.4 Une mise en scène de l'intégration

La variété des initiatives proposées dans le projet *Bolognaccoglie* permet de situer le dispositif dans le temps et dans l'espace. La particularité de Bologne en ce qui concerne certains discours, le tissu associatif et la diversification des activités, signale l'importance du caractère décentralisé du volontariat : du point de vue méthodologique, cela confirme l'intérêt de l'étude empirique des dispositifs, qui implique aussi l'étude des agents (institutionnels, associatifs etc.) qui sont chargés de les mettre en place concrètement.

En même temps et au-delà de ses spécificités, le cas de Bologne présente des continuités profondes avec le reste du contexte national, notamment par rapport à *l'enjeu de la visibilité*.

Je propose d'analyser le dispositif de volontariat comme une forme de « mise en scène de l'intégration », aspect qui en constitue à mon avis la finalité et la modalité principale.

La mise en visibilité des demandeurs-ses de protection internationale, qui s'effectue à travers des activités dans des espaces publics, en les habillant avec des gilets jaunes avec marqué dessus « volontaire »<sup>84</sup>, est une mise en visibilité qu'on peut définir comme *sélective*.

Tout d'abord, les Italien.ne.s des associations qui les accompagnent, qu'ils/elles soient bénévoles ou pas et qu'ils/elles accomplissent des tâches similaires à celles des migrant.e.s, dans les cas que j'ai observés n'ont pas de signes visibles de ce type-là.

Deuxièmement, on parle de sélectivité parce qu'il ne s'agit pas de montrer les migrant.e.s en tant que tel.le.s, mais en tant que migrant.e.s *volontaires*, engagé.e.s dans des activités pour le bien commun, se rendant utiles à la société.

Cette opération se développe principalement à travers la dimension corporelle des demandeurs-ses de protection internationale : le corps des migrant.e.s au travail volontaire semble être le médium nécessaire pour transformer l'image qu'ils/elles ont (ou sont censé.e.s avoir) dans le regard des habitant.e.s et des citoyen.ne.s. Les objectifs du dispositif présents dans la Circulaire Morcone, l'intégration d'une part et la prévention des tensions éventuelles de l'autre, sont les deux visages de cette mise en scène : montrer la disponibilité des migrant.e.s à accomplir des activités de manière gratuite, et ainsi les rendre plus acceptables aux Italien.ne.s.

La formule de « mise en scène de l'intégration » permet, d'un côté, de souligner la dimension visuelle, qui donne au dispositif une véritable *production d'image du/de la migrant.e volontaire*, finalisé au changement de regard des « autochtones » (produire une image pour transformer le regard).

De l'autre côté, si on met l'accent sur l'intégration, l'activité de volontariat peut être envisagée en tant

---

<sup>84</sup> Voir annexe IV: à Turin, les gilets jaunes des demandeurs-ses de protection internationale qui nettoient les rues ont marqué « Merci Turin » ( <http://www.lastampa.it/2016/04/23/cronaca/i-rifugiati-ripuliscono-i-giardini-di-torino-ppzwOJJo9lOSWqVd1wiJ2J/pagina.html> )

que *représentation de l'intégration en acte* : la polysémie et l'ambiguïté du terme d'intégration se condensent et se manifestent dans les pratiques du volontariat qui, à leur tour, illustrent la conception de l'intégration du majoritaire, et font apparaître l'image (souhaitée) du/de la migrant.e-qui-veut-s'intégrer<sup>85</sup>. Le volontariat apparaît aux yeux du majoritaire comme le symbole du début du parcours d'intégration, il réunit en soi la *preuve* et l'*épreuve* du désir de s'intégrer.

#### 2.4 Le cas de Vicence : le « sale travail » de l'intégration

L'objectif de l'inclusion et de l'intégration est l'argument principale des responsables institutionnels de Bologne, qui se focalisent surtout sur l'utilité *du* dispositif *pour* les demandeurs-ses de protection internationale. Néanmoins, l'analyse des discours médiatiques a montré une multiplicité d'autres typologies de justification du dispositif, plus liées par exemple au paradigme de la réciprocité, qui se focalise sur l'utilité *des* demandeurs-ses *à travers* le dispositif. Cet aspect d'ordre discursif, ainsi que la modalité de mise en place concrète du volontariat, d'ordre pratico-empirique, doivent être soumis à la méthode comparative, afin de montrer les continuités et les analogies entre Bologne et d'autres contextes territoriaux.

J'analyserai ici le cas de Vicence, une ville du Nord-Est d'Italie avec plus de 113.000 habitant.e.s. Située dans la région de la Vénétie, elle est une destination touristique internationale, et l'un des centres industriels et économiques les plus importants d'Italie, grâce à son tissu de petites et moyennes entreprises qui enregistrent un fort taux d'exportation. En outre, elle est le siège d'une importante base militaire étasunienne, où résident environ 9000 personnes.

En 1992, le sociologue italien Ferruccio Gambino avait analysé le « moment de l'installation » (*il momento dell'accampamento*) qui marque le passage de l'illusion du transit, qui caractérisait la représentation de la présence migrante par les « autochtones » de Vicence, à la prise de conscience de la permanence des migrant.e.s dans le territoire (Gambino 2003).

La situation s'est modifiée par rapport à il y a 24 ans : au-delà des migrant.e.s déjà installé.e.s dans la ville, environ 1350 demandeurs-ses de protection sont hébergé.e.s dans des structures du système d'accueil (appartements et centres) ; Vicence est donc partie prenante de la géographie de l'asile italienne.

Certains villages de la province de Vicence avaient déjà expérimenté le volontariat en 2011, pendant l'« urgence Afrique du Nord », mais apparemment l'initiative n'avait pas été rendue publique.

Le 28 septembre 2015, un protocole « pour la mise en œuvre d'activité de volontariat des demandeurs

---

<sup>85</sup> Cette image, tout comme le dispositif du volontariat en général, sont implicitement très masculines. Dans ses réflexions, je n'approfondirai pas la dimension de genre, qui nécessiterait d'une enquête plus approfondie.

d'asile » est signé par la Préfecture, la Mairie de Vicence, l'entreprise municipale des services de propreté, et une série de coopératives qui gèrent les centres d'accueil. Le protocole règle le fonctionnement des « activités utiles à l'amélioration de la propreté municipale » (*decoro cittadino*), dure trois mois et est renouvelé le 30 décembre 2015 pour trois mois ultérieurs. Une première différence par rapport à Bologne est remarquable : dans le protocole ne figurent pas d'associations, qui à Bologne mettent en place concrètement les activités de volontariat, mais l'entreprise des services de propreté. En effet, les activités de volontariat proposées aux migrant.e.s se réduisent au nettoyage des rues et, dans une moindre mesure, à la maintenance et à la peinture de murs.

D'autres différences importantes concernent le discours médiatique et des responsables institutionnels sur le dispositif.

#### *2.4.1 Les discours sur le volontariat à Vicence : entre utilitarisme et prévention des tensions*

Dans le protocole de Vicence, un terme est complètement absent : celui d'intégration. En comparaison avec le contexte de Bologne, ce manque invite à repenser les multiples déclinaisons du dispositif, en tenant compte des variations du discours des acteurs du point de vue géographique (par exemple, entre Bologne et Vicence) et du point de vue « hiérarchique » (par exemple, entre le responsable de la Mairie et l'opérateur social du centre d'accueil).

Ainsi, si le discours des opérateurs sociaux interviewés à Vicence est proche à celui de leurs collègues de Bologne, le discours institutionnel et médiatique varie entre les deux villes : les arguments de l'intégration comme connaissance de la langue et du territoire, et du dispositif comme ressource pour les demandeurs-ses sont moins présents, en faveur de la primauté de l'approche utilitariste et de la finalité de prévention des tensions.

Les demandeurs-ses de protection internationale qui participent au projet, environ 120, doivent garantir 20 heures par semaine de volontariat. Quand je demande au chef de cabinet de la Mairie les aspects positifs du volontariat<sup>86</sup>, il répond immédiatement que « tout d'abord, Vicence est plus propre ». Le troisième mois du début du projet, l'entreprise des services de propreté publie le bilan du « service non rétribué » :

« L'ensemble des *heures travaillées* ont été 35.500, avec un pourcentage moyen de présence du 88% et des absences toujours communiquées en avance ou justifiées (...). Le nettoyage du sol a *gagné*, chaque jour, environ 87,5 kilomètres de rues et une cinquantaine de trottoirs (...). Vu le *succès* de l'initiative, elle a été reproposée à partir de la moitié de février »<sup>87</sup> (*c'est moi qui souligne*)

L'accent est mis sur les bénéfices et l'utilité du volontariat pour la société d'accueil, propre à l'optique

<sup>86</sup> Entretien réalisé en février 2016.

<sup>87</sup> <http://www.comune.vicenza.it/albo/notizie.php/143329>

de la réciprocité (travail en échange d'accueil). Cela implique aussi moins d'hésitation à parler du volontariat en termes de travail ; ainsi, un article de *Vicenzareport* est intitulé éloquemment « Demandeurs d'asile, accord pour le travail volontaire »<sup>88</sup>.

Parallèlement, l'aspect de la gratuité est souligné souvent : le chef de cabinet répète qu'il conseillerait à toutes les villes de mettre en place le dispositif parce qu'il est sans frais pour la mairie et que, avec peu de ressources et sans grandes dépenses, « on a fait beaucoup ».

La mise en valeur explicite des migrants à travers le volontariat n'est pas le seul élément qui ressort des discours des institutions et des médias : un autre aspect de la fonctionnalité du dispositif, peut-être encore plus intéressant pour ces acteurs-là, rentre dans le cadre de la « prévention des tensions éventuelles ».

Le chef de cabinet insiste sur le choix de faire nettoyer aux demandeurs<sup>89</sup> de protection internationale toujours la même rue, afin de franchir la barrière de la méfiance. Ainsi, il raconte, les dames du quartier ont commencé à leur offrir des cafés, la perception a changé, on est passé de la peur au « je sais qui t'es : t'es celui qui a recueilli le mégot que j'ai jeté au sol comme un malpoli ». Selon lui, la presse aussi a changé et, « malgré les craintes, il n'y a pas eu d'incidents, même pas verbaux ».

Les craintes dont il parle sont donc étroitement lié au contexte spécifique de Vicence, où au contraire de Bologne où les tensions avec les autochtones sont niées, dans cette ville-là elles sont mises au premier plan par les institutions. La responsable de la préfecture affirme clairement qu'il s'agit d'impliquer davantage la communauté, « qui en Vénétie est hostile au maximum ». L'attention des institutions porte plus sur le regard des citoyen.ne.s, qui doit être modifié à travers la mise en scène du volontariat, que sur l'utilité du volontariat pour les demandeurs.

Une telle stratégie ne peut pas être réduite au devoir du maintien de l'ordre public, elle est aussi liée à la présence de la Ligue du Nord dans la région. Le président de la Vénétie appartient effectivement à ce parti-ci, alors que la mairie de Vicence est du Parti Démocratique (la ville a été gouverné par la Droite de 1948 jusqu'au 2008, quand le maire actuel a gagné les élections). Il est intéressant de remarquer que le parti au pouvoir à Vicence est le même que celui qui est au pouvoir à Bologne (tout comme celui du premier ministre : il constitue aussi la majorité au parlement national) : la variation des discours et des pratiques sur le volontariat ne peut pas être réduite à une différente appartenance politique, elle doit être inscrite à l'intérieur du contexte territorial spécifique.

Ainsi, le chef de cabinet argue que le volontariat a permis de changer une véritable « mentalité, qui dans des terres *leghiste* (de la Ligue du Nord) est très présente ». Le volontariat apparaît ainsi comme un *projet électoral*, avec comme finalité de contrôler l'accueil des migrant.e.s sans risquer de s'aliéner

---

<sup>88</sup> <http://www.vicenzareport.it/2015/12/richiedenti-asilo-protocollo-dintesa-per-il-lavoro-volontario/>

<sup>89</sup> À Vicence les volontaires sont seulement des hommes. Selon le chef de cabinet, c'est « parce qu'ils sont la majorité et parce que avec les mecs c'est plus facile ».

la population à cause de cela. Même si cette stratégie n'est pas complètement étrangère au cas de Bologne, les dynamiques électorales et le poids d'un parti comme la Ligue du Nord ne sont pas les mêmes entre les deux villes, ce qui se reflète aussi dans la mise en pratique concrète du dispositif.

#### *2.4.2 Le volontariat, une négociation entre exploitation et oppression*

Le travail volontaire et gratuit du nettoyage des rues n'est pas que symbolique : la production de statistiques (les heures travaillées, les kilomètres nettoyés etc.) montrent la recherche des avantages concrets du travail volontaire, ou au moins une médiatisation de ceux-ci ; la face matérielle du « sale travail » du nettoyage soutient et conforte la face idéale de l'intégration.

Une organisation vaste et assez efficace a été en effet mise en place pour cette activité. Après le cours de formation dans le nettoyage, l'entreprise des services de propreté fournit aux demandeurs de protection internationale le matériel (balais, sacs, etc.) et les gilets jaunes. À chaque groupe de 4-5 migrants est réservée une zone de la ville, dont ils doivent nettoyer les rues et les trottoirs, de 8.30 à 12.30, de lundi à vendredi.

L'activité dure trois mois, période suite à laquelle les migrants pourront recevoir une sorte de diplôme attestant la participation et le mérite (*voir annexe V*). En décembre 2015, le maire a participé à la cérémonie de remise des attestations, en faisant un discours public devant les migrants volontaires dont je transcris un passage:

« Avec le travail vous pouvez construire votre avenir. (...) Ceci est la seule manière de vous assurer une vie meilleure. Essayez de vous comporter correctement, et ne laissez pas vous diriger vers des comportements mauvais, attirés par les gains faciles qui sont promis par la drogue, le vol, la mendicité. Aujourd'hui vous recevez un diplôme qui atteste que l'activité de volontariat a été accomplie avec la diligence, le sérieux, la ponctualité et l'attention appropriés. (...) Les citoyens ont apprécié le soin pris dans les activités au point que votre absence pendant les derniers deux mois, avant le démarrage de la deuxième phase du projet, a été fortement remarquée. La ville vous remercie pour le travail accompli ».<sup>90</sup>

Le ton paternaliste du discours se mélange ici avec la logique utilitariste. Le volontariat est présenté comme une sorte de pédagogie de l'emploi, un apprentissage non pas de compétences mais de disponibilité au travail, même gratuit, qui est la seule alternative à la « mauvaise pente » des comportements criminels ou déviants. La disponibilité et la docilité (supposées) du migrant volontaire sont soulignées et « récompensées » publiquement à travers la cérémonie du diplôme : le volontariat, construit autour de la mise en scène de l'intégration tout comme de la mise en valeur du travail, est renforcé à nouveau par la dimension symbolique de la cérémonie de remise des diplômes.

---

<sup>90</sup> <http://www.comune.vicenza.it/albo/notizie.php/143329>

L'aspect moralisateur du travail volontaire ne se réduit pas au paternalisme des ces acteurs, il joue un rôle important dans l'autre visage de la prévention des tensions. Comme je l'ai montré dans le chapitre sur les finalités du dispositif, les tensions redoutées par les institutions concernent une population autochtone hostile mais aussi, plus implicitement, la réaction des migrant.e.s, dont les révoltes ont été nombreuses pendant les dernières années. Qu'il s'agisse de révoltes ou de déviance, le volontariat est pensé comme une forme de prévention face à celles-ci : un opérateur social qui travaille dans un appartement où des demandeurs de protection internationale sont hébergés, à Vicence, argue que le volontariat et le travail de nettoyage sont utiles et importants, parce que

« quand tu restes les bras croisés sans rien faire, *te viennent à l'esprit des idées de choses que tu dois pas faire*. Et en plus, bouger ça fait du bien, et si nous huit on reste ici à bavarder, on risque de déranger les personnes âgées qui habitent dans l'immeuble. »<sup>91</sup>

Comme le cas de Vicence le montre bien, le volontariat, structuré autour de l'imbrication entre la mise en valeur et la mise en scène, entre la narration de l'intégration et celle de la réciprocité, apparaît comme une tentative de *négociation de la présence migrante*, où la disponibilité à une exploitation majeure (le travail gratuit) fournirait le moyen d'échange à la promesse d'une moindre oppression (le confinement et la maîtrise par l'État des actes d'hostilité et de violence envers les migrant.e.s)<sup>92</sup>.

C'est donc cet échange, rendu concrète (et non seulement symbolique) grâce à la pratique même du volontariat, qui explique la visibilisation et spectacularisation du dispositif.

La redéfinition de la relation entre exploitation et oppression structure et en même temps est traduite par le rapport de domination, qui est réactivé dans la mise en scène du volontariat et la production de l'image du volontaire migrant.

Le corps du migrant volontaire est le siège de tel échange ; la scène où il est effectué est l'espace public. La formule de volontariat comme moyen pour « connaître le territoire » peut aussi être analysé à partir de l'enjeu de la visibilité et des tensions, qui se déclinent dans un lieu à libre accès, pour les citoyen.ne.s tout comme pour les migrant.e.s, mais où la présence de ces derniers-ères serait *plus* tolérée par les premiers-ères en vertu des activités d'utilité sociale qu'ils/elles accomplissent.

## 2.5 Travailler gratuitement pour être mieux accepté.e.s ?

Les cas de Bologne et de Vicence, dans les analogies et les différences qui les caractérisent, permettent d'étudier le dispositif du volontariat comme un *appareil idéologique complexe*<sup>93</sup>, un assemblage de

---

<sup>91</sup> Entretien réalisé en mars 2016. C'est moi qui souligne.

<sup>92</sup> Ce contrôle n'implique pas l'effacement ou la répression totale de ces actes, mais seulement un contrôle plus fort, la réaffirmation du monopole de la violence légitime de la part de l'État.

<sup>93</sup> Je tiens à remercier Alain Morice pour m'avoir suggéré telle formule.

discours et de pratiques qui se chevauchent et se recoupent de manière différenciée selon le contexte, sans atteindre une véritable homogénéité mais sans pouvoir pourtant être considéré comme contradictoire.

Je souhaite ici revenir sur le sujet de l'acceptabilité de la présence migrante à travers le volontariat, pour enfin aborder la question des relations et des frontières entre le volontariat et le travail reconnu.

### 2.5.1 *Le volontariat comme moyen pour « relever le seuil de tolérance »*

La mise en scène du volontariat a comme but affiché de modifier l'image des demandeurs-ses de protection internationale, et ainsi de changer le regard des « autochtones », voire de prévenir des tensions envers les migrant.e.s. Une telle perspective permet d'étudier des cas différents comme celui de Bologne et de Vicence à l'intérieur d'un *continuum* qui n'exclut pas des variations. En particulier, les continuités du dispositif relèvent, premièrement, d'une démarche qui ne nomme pas le racisme ; deuxièmement, du volontariat comme moyen de contrôler ce racisme innommable.

À Bologne, plusieurs acteurs ont affirmé l'absence de racisme (des Italiens, de la ville, d'eux-mêmes, etc.) et ont nié la présence d'hostilité vis-à-vis des migrant.e.s. Le responsable de la mairie constate qu'il n'y a pas de perception négative par rapport aux demandeurs-ses d'asile, mais aussi que la perception positive n'a pas encore été produite<sup>94</sup>, ce qui serait par contre l'objectif du volontariat. À Vicence aussi, le terme « racisme » n'apparaît guère dans les discours et les textes concernant le dispositif ; on parle cependant de « tensions » et d'« hostilités », des mots qui euphémisent en réalité les comportements racistes.

Dans ce complexe mouvement entre déni et dénégation du racisme<sup>95</sup>, il me semble qu'on est face à une forme de « méta-racisme » ou de « racisme de seconde position », pour reprendre la terminologie d'Étienne Balibar (Balibar et Wallerstein 1988). Le philosophe français utilise ces concepts pour décrire un processus de naturalisation non pas (ou non seulement, je suis tenté d'ajouter) de l'appartenance raciale, mais du *comportement raciste* ; par conséquent, continue-t-il, on assiste d'un côté à la « présentation à la masse d'une explication de sa propre "spontanéité" », et de l'autre côté à la « dévalorisation de cette même masse en tant que foule "primitive" » (*ibidem*).

Une logique similaire est expliquée par Véronique de Rudder (citée en Cathala 1981) qui montre comment, dans le cas empirique des seuils de tolérance<sup>96</sup>, le racisme est à la fois autorisé (les étrangers-ères sont trop, ou trop visibles) et interdit (les réactions à cette présence indésirable seraient regrettables, et donc à prévenir). Ainsi, le racisme est assimilé à un phénomène biologique, et les réactions (les tensions, pour utiliser le vocabulaire du dispositif du volontariat) seraient des réponses

<sup>94</sup> Voir citation au début du chapitre 2.3.

<sup>95</sup> Fassin 2006. Voir aussi la note 15 de la première partie.

<sup>96</sup> Les seuils de tolérance indiquaient le taux de concentration « acceptable » d'immigré.e.s dans une ville, un quartier ou même un bâtiment, à ne pas dépasser si on veut préserver la « tranquillité de la cohabitation ».

« d'ordre immunologique » aux « greffes » représentées par les étrangers-ères au sein d'un prétendu corps social national unitaire.

Si on reprend les suggestions de ces deux auteurs, on peut envisager le volontariat comme une stratégie ayant comme finalité de « relever le seuil de tolérance » de la présence des demandeurs-ses de protection internationale dans la ville. La négociation entre exploitation et oppression permettrait donc de rendre plus acceptable et plus tolérable leur être là, afin de prévenir des tensions ou des réactions par une population locale décrite comme « naturellement hostile », sans pourtant la considérer comme explicitement raciste. Cela, à travers une opération de *restyling* d'image des demandeurs-ses de protection internationale, qui de corps étrangers menaçants deviendraient la figure du migrant docile et disponible au travail (même gratuit) et du (semi)citoyen engagé dans le bien commun.

Le volontariat ne peut pas être considéré comme un véritable outil de lutte contre les discriminations (une catégorie de politique publique qui d'ailleurs en Italie n'existe pas) : la multiplicité des enjeux et des finalités qui le caractérisent, ainsi que sa forme décentralisée et expérimentale, empêchent de le définir comme tel. Cependant, on peut souligner certaines analogies par rapport à ses référentiels implicites : l'opération de modification de l'image des migrant.e.s afin de transformer le regard des citoyen.ne.s naturalise le racisme sans le nommer, et réduit celui-ci à un problème de préjugés, qu'il est possible de résoudre à travers des pratiques pédagogiques (Curcio et Mellino 2012).

La grande différence par rapport à ce modèle est que, dans le cas du volontariat, l'effet recherché est indirecte, et passe par l'engagement des migrant.e.s au lieu des autochtones : ainsi, on « travaille » sur la représentation du minoritaire par le majoritaire en faisant travailler, gratuitement, le minoritaire pour le majoritaire.

### 2.5.2 *Volontariat ou travail ?*

On a déjà évoqué la différence entre Bologne et Vicence par rapport à la référence au volontariat en tant que travail, qui est censurée dans le premier cas mais pose moins de problèmes dans le deuxième. On a aussi avancé l'idée que le volontariat, plutôt qu'être une formation professionnelle à part entière, ait une fonction de préparation au monde du travail en générale, au point qu'il paraît préférable parler d'*expériences* au lieu de compétences acquises dans la pratique du volontariat. De telles expériences permettraient d'entrer en relation avec des réseaux, des connaissances et des contacts lesquels, dans un deuxième temps (rendu très incertain par la crise économique), qui pourraient ensuite faire accéder à un « vrai travail rémunéré ».

L'accent est mis donc plus sur l'aspect disciplinaire que sur celui professionnalisant. On peut expliquer

ceci à partir du contexte de chômage de masse et de la concurrence au sein d'un marché du travail en cours d'ethnicisation, qui conduisent certains responsables institutionnels à anticiper les critiques en affirmant que les demandeurs-ses volontaires effectuent « des activités de soutien, ils vont pas priver les Italiens de travail »<sup>97</sup>. Le discours sur la *non-concurrence du volontariat* par rapport au travail des « autochtones » est donc ambigu : d'un côté, il s'agit de nier que les activités de volontariat sont en réalité du travail caché, au prix d'exclure la finalité première de l'intégration des migrant.e.s comme pourtant l'affirment la circulaire et les protocoles ; de l'autre côté, il est fondamental pour ces responsables institutionnels de rassurer les citoyen.ne.s que le dispositif n'aboutira pas à la substitution du travail payé et « italien » avec le travail gratuit et migrant.

Aborder le volontariat en s'interrogeant sur les frontières qui le séparent du « vrai travail » fait émerger une contradiction puissante au sein du dispositif : le volontariat, notamment lorsqu'il est présenté par le biais de la réciprocité, doit être à la fois utile (les volontaires font quelque chose pour le bien commun et pour remercier de l'accueil) mais non assez utile pour être confondu avec un travail caché.

Toutefois, la distinction entre ces deux types d'activité n'est pas nette. Tout d'abord, les glissements sémantiques du terme de volontariat à celui de travail sont présents dans presque tous les entretiens et dans une grande partie des articles analysés. En outre, les argumentations pour nier au volontariat son caractère de travail sont loin d'être convaincantes. De telles argumentations se focalisent sur deux critères principaux :

1. La *durée de l'activité*. Un conseiller municipal argue à cet égard que

« ce sont des activités volontaires qui ne doivent pas être interprétées comme du véritable travail, donc l'engagement sera bien au-dessous des 40 heures par semaine. »<sup>98</sup>

2. La *typologie d'activité* effectuée. Selon le responsable de la mairie de Bologne,

« il ne s'agit pas d'activités professionnelles, c'est sûr qu'il s'agit pas d'activités avec lesquelles on substitue des activités de volontariat au marché public, donc s'ils font des choses sur les espaces verts, ils le font sur des zones qui ne sont pas déjà l'objet d'un programme de maintenance de la part de l'administration communale. »<sup>99</sup>

Il est évident que ces deux argumentations ne suffisent pas à détacher la catégorie du volontariat de l'ensemble des formes de travail. La durée des activités inférieure à 40 heures par semaine ne nie pas le caractère de travail de ces activités. En outre, l'éventail est vaste : selon mes observations, on passe d'un minimum de 2-3 heures par semaine à un maximum de 20 heures.

En ce qui concerne la catégorie d'activité, la deuxième citation montre bien que ce n'est pas le contenu

---

<sup>97</sup> <http://www.bergamonews.it/?p=195596>

<sup>98</sup> <http://iltirreno.gelocal.it/lucca/cronaca/2015/09/17/news/54-profughi-volontari-per-la-cura-del-territorio-1.12111225>. Il est utile de rappeler qu'en Italie la durée maximale légale du travail hebdomadaire est de 40 heures.

<sup>99</sup> Entretien réalisé en mars 2016.

de l'activité qui la rend de l'ordre du volontariat, mais le fait qu'elle ne se substitue pas à d'autres activités professionnelles (ce qui n'est pas assuré) : l'activité d'entretien des espaces verts peut être la même, la différence est que, dans le parc concerné, il n'y avait pas de programme de maintenance pré-existant.

Il apparaît que ce qui différencie effectivement les activités de volontariat du travail ne concerne pas le contenu des activités mais, de manière tautologique, le fait que les premières ne soient pas payées. En conséquence, c'est la *condition de gratuité* qui classe telles activités en tant que volontariat plutôt que travail, et non pas une distinction intrinsèque aux activités qui en justifie la non-rémunération.

La primauté de la gratuité dans la relation causale est encore plus manifeste quand on examine une troisième argumentation qui est souvent mobilisée : l'idée qu'il s'agisse de volontariat et non pas de travail « parce que, de toute manière, ils (les demandeurs de protection internationale) ne peuvent pas travailler ».

Plusieurs acteurs ont affirmé cela, en se référant à la loi italienne qui ne permettait pas aux demandeurs-ses de travailler avant le sixième mois du dépôt de la demande de protection internationale. C'est donc l'interdiction de travailler qui serait à la base de la non-rémunération, et qui *par conséquent* rendrait telles activités comme relevant du volontariat.

Cependant, ces acteurs ne tiennent pas compte du fait que la loi a évolué : si auparavant l'interdiction de travailler était effective pendant six mois pour cette catégorie de migrant.e.s, à partir du 30 septembre 2015 elle est restreinte aux deux premiers mois depuis la présentation de la demande<sup>100</sup>.

Il serait utile de considérer, en suivant Krinsky et Simonet (2012), que « les frontières du travail ne sont pas fixes mais sont le produit des rapports sociaux », elles se produisant et reproduisant à travers des « processus de visibilisation et invisibilisation du travail » (*ibidem*).

En ce qui concerne le cas étudié ici, le déni du volontariat en tant que travail s'accompagne à une mise en scène de l'intégration, en complexifiant l'analyse de tels processus dans un complexe « jeu optique » qui reflète les rapports multiples entre travail, intégration, citoyenneté, utilité sociale et migration.

Il est néanmoins important de garder la complexité du dispositif : malgré certaines analogies par rapport au thème de la visibilité, à Bologne l'attention majeure portée sur la formation se traduit dans une grande variété d'activités, dont certaines sont très éloignées du nettoyage de rue et d'autres exemples frappants de travail caché : la place prise au sein du dispositif par les cours de langue, tout comme par les ateliers de théâtre et de musique, montrent une différence assez nette entre les deux

---

<sup>100</sup> Décret législatif 18 août 2015, n. 142 (voir <http://www.stranieriinitalia.it/leggi/archivio-giuridico-leggi/protezione-internazionale-il-testo-completo-del-decreto-legislativo-18-agosto-2015-n-142.html>)

contextes territoriaux de Bologne et Vicence.

Cependant, et malgré les « précautions » invoquées par le responsable de la Mairie de Bologne, dans cette ville-ci aussi on observe un glissement, une tendance du dispositif, qui se traduit dans une possibilité concrète de travail non rémunéré. Comme l'admet le responsable de la Région Émilie-Romagne<sup>101</sup>, le dispositif est tellement flexible qu'il peut être réinterprété et mis en place de manière profondément différenciée, selon des finalités qui peuvent même être opposées entre elles et des pratiques qui apparaissent comme diverses et variées en fonction de l'association, des opérateurs sociaux, de la mairie etc.

De l'appareil idéologique complexe qui gouverne le dispositif semble découler une multiplicité, également complexe, d'*usages* possibles de tel dispositif.

Jusqu'à maintenant on n'a considéré que la voix des associations, des responsables institutionnels, des opérateurs sociaux. Cependant, il n'est pas possible d'étudier un dispositif sans tenir compte des premiers-ères concerné.e.s, à savoir les demandeurs-ses de protection internationale. Il est donc indispensable d'analyser les éléments les plus importants qui caractérisent la construction sociale et juridique de tel statut, ce que je ferais dans la prochaine partie, où j'envisagerai la condition spécifique des demandeurs-ses de protection internationale, ainsi que leur point de vue vis-à-vis du dispositif du volontariat.

---

<sup>101</sup> Voir le chapitre sur les finalités, dans la partie dédiée au paradigme de la réciprocité.

## **Troisième partie. Les demandeurs-ses de protection internationale vis-à-vis du volontariat**

Dans la deuxième partie, j'ai reconstruit les différents points de vue sur le dispositif de volontariat, notamment de la presse, des responsables institutionnels, et des associations. Mais quelle est la position des demandeurs-ses de protection face au dispositif ? S'agit-il d'un libre choix, comme la définition même de volontariat le demande ? Comment analyser la participation de ces migrant.e.s à des activités qui s'apparentent souvent des formes à de travail caché ?

Pour essayer de répondre à ces questions complexes, l'observation ethnographique et les entretiens avec les demandeurs-ses d'asile sont incontournables. Il est aussi nécessaire de situer les volontaires à l'intérieur du système d'accueil, pour montrer les contraintes, les marges de liberté et les trajectoires possibles de ces acteurs, et leurs pratiques.

Après avoir introduit la condition spécifique des demandeurs-ses de protection internationale en tenant compte du statut juridique et des conditions de vie, j'envisagerai le thème de la géographie de l'asile en Italie et ses conséquences sur la mobilité. Ensuite, je situerai le cas du volontariat à l'intérieur des « cadres de légitimité » à la migration, pour analyser les transformations de l'économie morale de l'asile. Puis, j'étudierai les discours des demandeurs-ses sur le volontariat et leur relation avec celui-ci, en ouvrant enfin à des hypothèses pour une analyse des possibles formes de résistance au dispositif.

### **3.1 La condition des demandeurs-ses de protection internationale**

Le statut juridique du demandeur-se de protection internationale est un statut temporaire, caractérisé par l'incertitude et l'attente.

Comme je l'ai montré dans la première partie, les transformations des politiques migratoires et d'asile en Italie et en Europe ont reconfiguré les stratégies de régularisation des migrant.e.s, de plus en plus contraint.e.s à passer par la demande d'asile pour recevoir un permis de séjour.

Arrivé.e.s en Italie par mer, les migrant.e.s sont « accueilli.e.s » dans les *hotspots*. Deux scénarios sont alors possibles : soit ils/elles demandent l'asile et rentrent dans le système d'accueil, en espérant obtenir le droit à un statut protégé internationalement, soit ils/elles sont enfermés.e.s dans des centres de rétention administrative, sous le risque d'être expulsés.e.s. C'est le cas des personnes qui « ne manifestent pas la volonté de demander la protection internationale » ou qui refusent d'être photo-

signalé.e.s, qui sont en fait conduit.e.s à l'intérieur des Cie<sup>102</sup>.

Au contraire, la personne migrante qui est déclarée demandeuse d'asile traverse différents types de centres d'accueil (centres de premier secours, centres de premier accueil, centres de deuxième accueil), où elle est hébergée et accomplit les différentes étapes et démarches administratives afin de passer en audience devant la Commission territoriale, qui jugera de son droit au permis de séjour (*voir Annexe D*). La Commission territoriale a le pouvoir d'attribuer trois types de permis de séjour<sup>103</sup> : le permis pour l'asile politique (durée de 5 ans), le permis pour la protection subsidiaire (5 ans), le permis pour la protection humanitaire (entre 6 mois et 2 ans).

- Le *permis de séjour pour asile politique* garantit le statut de réfugié, au sens de la Convention de Genève (1951), pour la personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »<sup>104</sup>.
- Le *permis de séjour pour protection subsidiaire* a été assimilé, en termes de durée et d'accès aux droits, à l'asile politique. Il concerne les cas de personnes pour lesquelles la persécution individuelle ne peut pas être démontrée, mais le retour au pays d'origine impliquerait des « atteintes graves » à la personne.

Le *permis de séjour pour des raisons humanitaires* concerne enfin des situations d'« urgence humanitaire » (notamment des conflits) ; l'étranger-ère qui ne peut pas être expulsé.e (au sens de l'article 19 du Texte unique<sup>105</sup>) ; les victimes d'exploitation (au sens de l'ex article 18).

Cependant, nombreux sont les refus du permis de séjour, et le temps d'attente avant d'obtenir une réponse par la Commission est élevé et fortement discrétionnaire, comme on le verra dans la suite de cette partie.

### 3.1.1 Un statut transitoire pour des migrant.e.s en attente

Pendant l'attente de l'audition, la personne demandeuse de protection internationale reçoit un permis de séjour temporaire, de la durée de six mois mais renouvelable jusqu'à la réponse de la Commission. Il autorise l'accès aux soins médicaux tout comme, deux mois après sa délivrance, l'accès au travail<sup>106</sup>. Normalement, la personne demandeuse de protection internationale est hébergée dans un centre d'accueil, où elle a droit à des repas gratuits et reçoit 2,50 euro par jour (ce montant est appelé *pocket money*, « argent de poche »).

<sup>102</sup> Source : Roadmap 2015, Ministère de l'intérieur.

<sup>103</sup> Pour une analyse juridique plus approfondie de la législation et du système d'asile en Italie, voir Petrović 2013, Ghizzi Gola 2015.

<sup>104</sup> Convention relative au statut des réfugiés (1951) de l'Organisation des Nations Unies (<http://www.unhcr.org/1951-refugee-convention.html>)

<sup>105</sup> Voir le chapitre sur les politiques migratoires et d'asile dans la première partie.

<sup>106</sup> Décret législatif 18 août 2015, n. 142.

Les temps d'attente, qui est une attente à la fois de rencontrer la Commission et de recevoir le permis de séjour, diffèrent de manière importante, en fonction de chaque Commission territoriale (*variable géographique*) et de la quantité de demandes déposées dans cette période-là, qui relève souvent des phases historiques des flux migratoires (*variable temporelle*). Aujourd'hui, on parle d'une période qui varie de six mois jusqu'à dix-huit mois, voire plus, notamment dans le cas de recours contre la décision de la Commission.

L'obligation d'attendre, couplée à l'incertitude sur l'avenir, a des conséquences concrètes sur la vie des migrant.e.s : elle produit un présent suspendu qui engendre la déconnexion entre le temps chronologique et le temps social (Le Courant 2014)<sup>107</sup>. Même si des processus similaires caractérisent le quotidien de toutes les personnes à statut incertain ou irrégulières, dans le cas des demandeurs-ses de protection internationale le temps dilaté de l'attente est aussi spatialisé dans un endroit rétréci (Kobelinsky 2014) tel que le centre d'accueil.

Tous les demandeurs rencontrés ont affirmé à plusieurs reprises qu'ils s'ennuient à rester sans rien faire dans le centre : « seulement manger et dormir tout le temps, c'est pas bon » est la phrase que j'ai entendu le plus souvent de leur part : il est possible de mettre en lien telle condition avec l'acceptation du volontariat.

« L'attente est une des manières privilégiées d'éprouver le pouvoir, et le lien entre le temps et le pouvoir », écrit Bourdieu<sup>108</sup>. À partir de cette réflexion, il devient possible de repenser les politiques migratoires et d'asile comme un exercice du pouvoir de gestion non seulement de la mobilité mais aussi du temps des migrant.e.s. L'attente crée en effet une frontière temporelle<sup>109</sup> : au niveau micro-individuel, elle traverse et structure la routine quotidienne (le présent suspendu) et les projets (l'impossible projection dans l'avenir) des demandeurs-ses de protection internationale ; au niveau macro-sociologique, elle s'articule au système des centres d'accueil et fonctionne comme une véritable technique de gouvernement des migrations.

En outre, dans le cas des demandeurs-ses d'asile, elle est accompagnée par la « mise à l'épreuve du sujet »<sup>110</sup>. Plusieurs travaux, basés sur des terrains français, ont analysé la suspicion permanente vis-à-vis des demandeurs-ses lors de l'audience et de la décision sur l'attribution du statut de réfugié (Fassin et Kobelinsky 2012), mais aussi le jugement quotidien qui les accompagne dans les centres (Kobelinsky 2007).

---

<sup>107</sup> Le Courant se réfère notamment aux personnes sans-papiers, mais son analyse sur les « temporalités contrariées » peut être utilisée pour les demandeurs-ses d'asile aussi.

<sup>108</sup> Pierre Bourdieu, « L'être social, le temps et le sens de l'existence », in *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil-Points, 2003, pp. 328-329.

<sup>109</sup> Je reprends cette expression par Chowra Makaremi, *Le gouvernement des frontières : de la précarité juridique à l'exploitation économique*, communication au séminaire Migrtrav (écoutable en ligne : <http://www.lest.cnrs.fr/spip.php?article721>)

<sup>110</sup> Bénédicte Michalon, *Les espaces de l'attente en migration* (en ligne: <http://terrferme.hypotheses.org/1450>)

La suspicion et le jugement reconfigurent et « rythment » l'attente de manière particulière : cette dernière ne se caractérise pas seulement par la mise à l'écart du temps social (Le Courant 2014) dans un temps chronologique perçu comme vide, elle pose aussi des accélérations différenciées en fonction des angoisses, des hésitations, des inquiétudes relatives à la mise à l'épreuve.

L'attente est donc profondément imbriquée avec l'incertitude, qui est double : imprévisibilité de la nature de la décision (acceptation/refus du statut), mais aussi indétermination quant au moment de la réponse. La double incertitude reflète le caractère discrétionnaire de l'institution, qui juge sur la base d'un droit d'asile que certains auteurs n'hésitent pas à définir comme une « fiction » du point de vue substantiel tout comme formel (Valluy 2004), ou au moins comme très arbitraire. La Commission établit donc si le statut du demandeur-se est celui de « vraie victime » ou du « faux réfugié », et décide ainsi de son droit à la permanence légale sur le territoire.

En outre, les retards de la Commission territoriale, en prolongeant l'attente, réalisent une sorte de *normalisation de l'incertitude* qui s'ajoute au caractère transitoire du statut de la personne demandeuse de protection internationale.

### 3.1.2 *Le risque du rejet de la demande d'asile*

L'élément principal de l'incertitude ne concerne pas tellement la nature du permis de séjour (asile, subsidiaire ou humanitaire) que les demandeurs-ses espèrent recevoir, mais le risque de n'obtenir aucun statut leur permettant de résider légalement sur le territoire. Le rejet de la demande implique l'irrégularisation des migrant.e.s, une condition caractérisée par la possibilité d'être enferm.e.s dans les Cie (les centres d'expulsion italiens) et/ou d'être expulsé.e.s.

Plusieurs auteurs ont rappelé que l'irrégularité des migrant.e.s sans-papiers est le résultat de la décision d'une institution politique, qui met en place une *production légale de l'illégalité* (De Genova 2004). L'illégalité est donc tout d'abord un statut juridique impliquant une relation sociale avec un État (Cvajner et Sciortino 2010) ; mais elle est aussi une opération de mise en vulnérabilité, fonctionnel à l'exploitation dans le marché du travail (Bouamama 2010).

L'attente et l'incertitude des demandeurs-ses de protection internationale s'inscrivent dans le risque d'irrégularisation, qui reste un horizon toujours possible.

La possibilité de voir la demande d'asile rejetée est en effet élevée. Comme le montrent les données du Ministère de l'Intérieur italien (*voir Annexe VI*), le taux de refus par les Commissions territoriales entre le premier janvier et le 9 octobre 2015 a été de 51%<sup>111</sup>. Les variations d'une année à l'autre sont significatives, en ce qui concerne le nombre de demandes déposées et examinées, mais aussi le

---

<sup>111</sup> En France, les statistiques plus récentes montrent un taux d'attribution de l'asile encore plus faible (source : Ministère de l'Intérieur français)

pourcentage de différents statuts accordés.

Par exemple, entre 2014 et 2015, on observe une diminution nette (-21%) des attributions du statut de réfugié, une augmentation presque inversement proportionnelle à l'évolution de la protection subsidiaire (+20%). On assiste en parallèle à une hausse de la protection humanitaire (+39%) et surtout des cas de refus (+150%).

En ce qui concerne les données les plus récentes (*voir Annexe VII*), le taux de refus a atteint un triste record : le 68% des cas examinés ont été rejetés.

Ces variations dépendent d'une pluralité de facteurs, qui ont à voir avec le nombre de demandes déposées, l'origine des demandeurs-ses, la situation géopolitique internationale, etc. Mais elles relèvent aussi de choix et d'orientations politiques, au niveau national tout comme au niveau européen : comme j'ai essayé de montrer dans la première partie du mémoire, les politiques d'asile et le système d'accueil doivent être désessentialisés et inscrits à part entière au sein du gouvernement des migrations, en tant que technique particulière de gestion de la mobilité transnationale.

Quel est le sort des demandeurs-ses d'asile auquel.le.s tout statut a été refusé.e.s, même après le recours ? La réponse à cette question est difficile : les opérateurs sociaux rencontrés affirment que les débouté.e.s partent, peut-être vers un autre pays, mais ils ne fournissent pas (ou n'ont pas) d'informations particulières à cet égard : cela ne semble pas les concerner directement. À ma connaissance, il n'y a pas non plus d'études sur le sujet en Italie<sup>112</sup>, alors que le phénomène intéresse la moitié des demandeurs-ses d'asile. Il serait en effet très intéressant de reconstruire les trajectoires des débouté.e.s, les stratégies qu'ils/elles mettent en place, leurs mobilités suite au départ des centres d'accueil, le rôle des coopératives qui gèrent les centres dans les expulsions, etc.

Les trajectoires des débouté.e.s pourraient être étudiées en croisant la dimension spatiale (les mobilités suite au départ du centre : changement de ville, de région, de pays?) avec les dimensions temporelles de l'évolution de leur (non)statut juridique (quelles stratégies de régularisation après le refus de l'asile?) et des carrières professionnelles (quel type d'emploi est offert à ces migrant.e.s?).

Telle démarche ouvre aussi à la possibilité de comparer ces trajectoires avec celles des réfugié.e.s, afin de saisir le poids spécifique du statut juridique sur les vies et sur le travail des migrant.e.s.

Au contraire et malheureusement, le destin des migrant.e.s irrégularisé.e.s est passé sous silence absolu, mais l'ombre de l'exclusion accompagne l'attente et l'incertitude des demandeurs-ses dans les centres d'accueil.

Tenir compte du risque de rejet de la demande d'asile permet de repenser ultérieurement la question de l'inclusion différentielle des demandeurs-ses de protection internationale, en approfondissant les

---

<sup>112</sup> Sur le cas français, voir Carolina Kobelinsky, « Faire sortir les déboutés ». Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France, *Cultures & Conflits*, 71 | 2008, 113-130. Cependant, l'article se focalise plus sur les mécanismes d'expulsion que sur les trajectoires des déboutés.

hypothèses avancées dans la première et deuxième partie du mémoire.

### 3.1.3 La scène de l'inclusion, l'obscène de l'exclusion

Nicholas De Genova (2013) conceptualise le processus d'illégalisation des migrant.e.s comme un double dispositif d'inclusion et d'exclusion.

Le *border regime* produit (et est produit par) un véritable spectacle de la frontière, grâce à la prolifération d'images et de discours qui représentent la figure du clandestin en train de dépasser une frontière de plus en plus renforcée et sécurisée. La médiatisation de ce qu'Agamben appelle des « vies nues » désespérées qui tentent de traverser les barrières et les murs de la Forteresse Europe tend à réverbérer la « peur de l'invasion » et à réifier la formation discursive de l'illégalité comme un « taken-for-granted fact » (*ibidem*). L'illégalité est ainsi déplacée de son point de production (la loi) au spectacle de la frontière, qui va composer ce que De Genova appelle la *scène de l'exclusion*.

Cependant, cette dernière est accompagnée par un complément indicible : la permanence de migrant.e.s irréguliers-ères sur le sol national, recruté.e.s pour les tâches les plus pénibles et précaires du marché du travail.

De l'autre côté de la scène de l'exclusion, il y a donc l'*obscène de l'inclusion*, une inclusion différentielle et subordonnée qui passe notamment par l'exploitation.

Cette apparente contradiction permet aussi de repenser le décalage entre le nombre des « clandestin.e.s » présent.e.s d'une part et le nombre de ceux/celles enfermés.e.s et expulsés.e.s d'autre part. Plusieurs auteur.e.s ont souligné qu'il ne s'agit pas d'une simple inefficacité des politiques migratoires répressives : on doit se référer à ce phénomène comme à une forme de « mise à disposition économique », la criminalisation ayant comme conséquence une majeure exposition au chantage, sur le lieu du travail comme dans les autres domaines de la vie quotidienne<sup>113</sup>.

L'analyse du rapport étroit entre la scène de l'exclusion et l'obscène de l'inclusion est basée surtout sur les sans-papiers, mais elle reste valide pour tou.te.s les migrant.e.s à statut précaire, selon des graduations et des modalités d'inclusion différenciées en fonction du type de permis de séjour, du contexte territorial, des réseaux de la personne migrante etc.

En même temps, on peut envisager le cas du volontariat comme une variable particulière de la dialectique d'inclusion-exclusion qu'on vient d'exposer. Dans la deuxième partie, j'ai décrit le volontariat comme une mise en scène de l'intégration. Si on met en relation cette stratégie de

---

<sup>113</sup> Par exemple, Alain Morice avance l'idée que la précarité juridique soit « au service » de celle économique, la première étant une sorte d' « épée de Damoclès » au-dessus de la tête de la personne sans-papiers (« *L'utilitarisme migratoire : retour sur un concept, détour par les terrains qui l'ont vu naître* », communication du 12/04/16 au séminaire Migtrav du LEST, écoutable en ligne: <http://www.lest.cnrs.fr/spip.php?article721&lang=fr>.)

visibilisation avec le grand nombre de débouté.e.s et l'indifférence sur leur sort, il devient possible d'affirmer que les demandeurs-ses d'asile volontaires sont au centre de la *scène de l'inclusion* (représentée par le volontariat), mais que cette dernière est accompagnée par *l'obscène de l'exclusion* (la moitié entre eux/elles n'aura accès à aucun statut légal).

Cette reconfiguration particulière de l'inclusion-exclusion peut être expliquée par la présence de la logique humanitaire au sein du dispositif : en tant qu'outil de partition et de sélection, elle produit inévitablement des exclus et des débouté.e.s, mais cette exclusion est cachée parce que contraire aux « valeurs humanitaires » ; d'autre part, il y a un intérêt à médiatiser les « intégrables », les migrant.e.s « choisi.e.s » qui, à travers le volontariat, pourront être inclus.e.s dans la société d'accueil.

Le caractère obscène concerne donc à la fois l'exclusion du statut juridique et l'inclusion, subordonnée, au sein du marché du travail, alors que le devant de la scène est occupé par la mise en visibilité du volontariat.

L'articulation concrète et simultanée de la scène et de l'obscène semble être la *précarité*.

Le concept de précarité a été rediscuté par Nicolas Jounin (2008) à partir du cas des travailleurs du bâtiment. Selon le sociologue, la précarité professionnelle implique, plus qu'une forme d'instabilité, une condition d'incertitude :

« La précarité ce n'est pas seulement le fait que l'emploi soit temporaire (...). L'important ici n'est pas forcément l'instabilité, mais plutôt la vulnérabilité et l'incertitude : du jour au lendemain on peut être renvoyé. En attendant, on travaille, on fait tout pour que cela n'arrive pas »

Il est possible d'appliquer les mêmes catégories et une réflexion similaire par rapport à la précarité de statut juridique. Les migrant.e.s qui obtiennent le permis de séjour aussi, tout en disposant du droit au séjour légal, ne sortent pas de la précarité. En effet, si leur instabilité peut diminuer, l'incertitude reste présente : les papiers doivent être renouvelés, le risque de tomber dans l'illégalité ne disparaît jamais complètement... le « mythe des oiseaux de passage », selon la formule de Michaël Piore, semble marquer leur présence comme éternellement temporaire, et jamais complètement légitime.

De la même manière, les demandeurs-ses d'asile sont à la fois protégé.e.s (ils/elles ne sont pas expulsables avant de la réponse de la Commission, sont hébergé.e.s etc.) et, à cause du caractère transitoire de leur statut, sont soumis.e.s à l'incertitude et à l'instabilité.

La protection et l'incertitude ne s'excluent pas : ce paradoxe apparent est renforcé par une véritable *production de l'instabilité*, non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace, et qui relève aussi de la géographie de l'asile.

### 3.2 La géographie de l'asile en Italie

Le système d'accueil faisant partie du plus vaste gouvernement de la migration, il met en place une forme de gestion spatiale et temporelle de la mobilité. Selon Agier (2008), il y a en effet un lien entre l'« obsession administrative » de la catégorisation des migrant.e.s et la consolidation des espaces *ad hoc*. La distribution des migrant.e.s dans ces centres (de rétention, d'identification, d'accueil, etc.) est effectué en fonction de la catégorie à laquelle appartient la personne migrante, mais aussi pour établir la catégorie même. Ainsi, ces lieux sont en même temps la *traduction matérielle* et l'*outil de production* du projet gouvernemental de catégorisation.

Les *hotspots* ont une fonction de « filtre » au moment de l'arrivée sur le sol italien (*voir Annexe VIII*). Une fois que le filtre a été traversé et que le tri a été fait, les demandeurs-ses d'asile sont redistribué.e.s et placé.e.s dans les centres du territoire national, selon des temporalités différentielles en fonction de l'état d'avancement de la demande d'asile. La mobilité est ainsi bridée<sup>114</sup> dans l'espace, grâce au système des centres créant des *spatial fixes* dans la géographie de l'asile (Garelli et Tazzioli 2013), ainsi que dans le temps, grâce à l'attente.

Les centres sont de types différents, dans un éventail de cas de figures qui vont du centre de grandes dimensions, avec plusieurs centaines de personnes hébergé.e.s, aux appartements de cinq-six personnes; la redistribution des migrant.e.s entre les territoires et dans chaque centre a donc des conséquences importantes sur la qualité de vie des habitant.e.s.

En outre, chaque centre a des règles et des pratiques disciplinaires variées, qui influencent aussi les mobilités quotidiennes : l'obligation de rentrer à une heure spécifique de la nuit plutôt qu'à une autre ; la possibilité de s'éloigner pendant quelques jours ou pas ; mais aussi l'argent de poche qui n'est pas toujours distribué ; la proximité à des villes, ou bien à des territoires agricoles qui pendant la saison ont besoin de main-d'œuvre à bas prix... ces éléments modifient le quotidien et l'avenir des demandeurs-ses d'asile, au sein d'une géographie diversifiée et décentralisée<sup>115</sup>.

Cette géographie constitue une sorte de réseau, composé par des points (les centres en tant que *spatial fixes*) qui contrôlent la vitesse des flux, les trient, les dirigent et les redistribuent. Les points sont en fait liés entre eux par des lignes unidirectionnelles, des vecteurs qui signalent l'avancement de la demande d'asile : du centre de premier secours au centre de premier accueil, du centre de premier accueil au centre de deuxième accueil.

L'image du réseau montre bien l'imbrication entre les différentes logiques qui structurent les politiques

---

<sup>114</sup> Je reprends le terme de Moulier Boutang (1998), en l'appliquant à un contexte historique et à des conditions évidemment assez différentes.

<sup>115</sup> On peut faire l'hypothèse que les pratiques des Commission territoriales diffèrent elles aussi selon la région : cela aurait des conséquences encore plus évidentes sur la personne migrante, dont la probabilité de devenir déboutée changerait selon le « rail » sur lequel elle a été mise au moment du débarquement.

migratoires et d'asile : les centres sont des zones humanitaires, souvent caractérisées par la logique de l'urgence, mais aussi des dispositifs sécuritaires et, grâce aussi à l'externalisation de leur gestion, des occasions de business pour l'« industrie des migrations » (Bassi 2015).

Les vecteurs de mobilité entre un centre et l'autre sont censés répondre d'abord à des impératifs humanitaires, alors qu'en même temps ils servent à limiter voire empêcher les mobilités autonomes, tout en redistribuant de manière « utilitariste » les personnes migrantes parmi les territoires de la péninsule. Il n'est pas anodin que les centres de premier accueil soient aujourd'hui appelés « Hub », un terme qui appartient au domaine de la logistique<sup>116</sup>.

Ces « liaisons dangereuses » entre utilitarisme, humanitarisme et « sécuritarisme » structurent les politiques migratoires et d'asile (les lois, les circulaires, les accords) aussi bien que leur mise en place concrète dans des dispositifs territorialisés.

Un exemple similaire du processus d'imbrication de telles logiques est fourni par l'hypothèse de placement en rétention (*trattenimento*) prévue pour les demandeurs-ses de protection internationale qui ont fourni « des informations fausses sur leur propre identité » et sont donc considéré.e.s comme « susceptibles de prendre la fuite »<sup>117</sup> : les frontières entre le système d'accueil et celui de la rétention sont floues, mais les points et les vecteurs qui structurent ces systèmes sont conçus pour être rigides et finalisés au contrôle des mobilités.

Les divers éléments du système des centres composent donc des passages plus ou moins contraints et établissent des frontières, à la fois spatiales et temporelles, au sein du territoire national. On peut ainsi penser le système d'accueil non seulement à partir de la logique humanitaire, mais aussi comme une réponse à l'impératif étatique et européen visant à planifier l'accélération, le retard et le réglage du rythme des mouvements migrants. Un tel impératif est ainsi renforcé par la mise en place de « zones temporaires à mobilités hiérarchisées » (Mezzadra et Neilson 2014) tels que les centres, qui contribuent à stratifier l'accès à la citoyenneté et au marché du travail.

Cet assemblage particulier de logiques humanitaires, utilitaristes et sécuritaires, produisant des frontières temporelles et spatiales, joue un rôle fondamental dans le « tri » et la sélection des migrant.e.s et de manière plus générale dans le processus d'inclusion différentielle.

Quel est le rapport entre les *spatial fixes* de la géographie de l'asile et les *spatio-temporal fixes* (Harvey 2006 ; voir aussi Clerval Gintrac et Giroud 2014) de l'accumulation et de l'expansion géographique du capital ? Les chevauchements, les contrastes, les rétroactions réciproques entre ces types de spatialisation restent encore à explorer.

---

<sup>116</sup> Il est aussi intéressant de remarquer que l'Hub de Bologne est situé dans le bâtiment qui auparavant était utilisé comme centre de rétention administrative.

<sup>117</sup> Art. 6 du décret législatif de transposition des directives européennes du 18 août 2015, n.142

### 3.3 Le volontariat est-il volontaire ?

La condition d'attente, d'incertitude et de précarité oblige à s'interroger sur « le caractère volontaire du volontariat » : il est décrit comme un acte d'engagement citoyen de la part de potentiel.le.s citoyen.ne.s, tel.le.s que les demandeurs-ses d'asile. Cependant, plutôt qu'être lié à la vocation, qui est censée être le critère de définition du volontariat, le dispositif semble symboliser le devoir d'utilité sociale des migrant.e.s vis-à-vis de la société d'accueil.

Il est utile de rappeler qu'il ne s'agit pas de travail forcé, comme le montre le fait que beaucoup de migrant.e.s refusent de pratiquer ces activités alors que d'autres acceptent. Dans ce chapitre on reconstruira les discours de ces derniers-ères, les demandeurs-ses volontaires.

#### 3.3.1 Les raisons des demandeurs volontaires

Les motivations avancées par les migrants<sup>118</sup> dans les entretiens sont diverses et variées, dépendent d'une pluralité de facteurs (la subjectivité et le projet migratoire du volontaire, la manière dont le volontariat a été présenté par l'opérateur social, le contexte territorial, etc.) ; néanmoins, à partir des entretiens conduits à Bologne et à Vicence, il est possible de retracer des argumentations récurrentes. L'attente et l'ennui qui caractérisent la vie dans les centres sont des éléments mobilisés par tous les migrants interviewés pour expliquer leur choix du volontariat.

« Quand on est arrivé, ils nous ont dit qu'il y a un travail volontaire, il y a pas d'argent ni rien. Comme on est là, on dort seulement, même s'il y a pas d'argent on va faire ça. Sinon tu dors tout le temps, mais si tu sors comme ça tu vois les uns, tu connais tout, on va comprendre l'italien. »<sup>119</sup>

Le volontariat est aussi un moyen pour sortir des temporalité du centre : connaître des personnes à l'extérieur, apprendre l'italien, faire quelque chose pour s'occuper la journée.

Il peut être rapproché d'une forme de « contournement des temporalités imposées » vis-à-vis du « provisoire qui dure » (Kobelinsky 2014), même si le contournement reste inscrit dans des horaires et des tâches encadrées : le volontariat apparaît comme la transition de la temporalité imposée du centre à une autre, perçue pourtant comme moins frustrante : comme le répète un volontaire qui nettoie les rues à Bologne, « la tête est frustrée quand il n'y a pas de travail »<sup>120</sup>.

---

<sup>118</sup> Comme j'ai expliqué dans la partie méthodologique, les entretiens ont été conduits seulement avec des hommes.

<sup>119</sup> Entretien en langue française avec Mamat, mars 2016, Vicence. Tous les prénoms des migrants interviewés ont été modifiés pour préserver leur anonymat.

<sup>120</sup> Entretien en anglais, mars 2016, Bologne. Il est volontaire dans l' « association 8 » étudiée dans la deuxième partie.

Le fait d'être de vrais volontaires, de n'avoir pas été obligés à faire du volontariat, est mis en avant par la majorité des personnes interviewées<sup>121</sup>, même si cette affirmation est souvent contrecarrée par l'admission de l'absence d'alternatives. Alim, le migrant volontaire à l'intérieur du Hub de Bologne dont on a parlé dans la deuxième partie, lorsque je lui demande pourquoi il a accepté de faire cette activité gratuitement, répond :

« C'est vrai on a pas d'avantages, mais à un moment, *n'importe quelle chose ils te demandent tu va la faire, car on a pas de choix*, tout ce qu'ils nous demandent nous on va le faire. Moi j'ai pas fait ce travail parce que j'avais besoin de quelque chose, mais pour faire une expérience. »<sup>122</sup>

« On a pas de choix », « on avait rien d'autre », « il n'y a rien à faire »... la vocation, le libre engagement et les autres caractéristiques propres à la définition classique du bénévolat<sup>123</sup> ne semblent pas coïncider avec celles que les migrant.e.s mettent en avant.

Si on regarde le dispositif du point de vue de la temporalité quotidienne, on s'aperçoit qu'il est impossible de situer ces activités dans le domaine du « temps libre » : il ne s'agit pas de hobbies, mais de *passé-temps* au sens littéral du terme, afin de pouvoir supporter l'attente et l'espace rétréci des centres.

Les témoignages montrent aussi que le volontariat est vécu par certains demandeurs comme une possibilité de « faire une expérience », d'être en « relation » plutôt que se replier sur soi-même dans les centres. En même temps, à chaque fois que ce type d'argument est avancé, il est précédé du constat qu'« il n'y a pas de boulot » :

« On nettoie les rues pour connaître des personnes. Il n'y a pas de boulot, donc on va nettoyer la rue, et après on cherchera du boulot »<sup>124</sup>

Le discours sur l'expérience est donc ambigu, côtoyant et s'enchevêtrant avec la question du travail. Le volontariat est en effet constamment rapproché, voire assimilé à celui-ci :

« Ce n'est pas bon de dormir et rester au lit, on voit un boulot et on le prend »

« On va accepter n'importe quel boulot »<sup>125</sup>

Ainsi, les migrant.e.s semblent considérer les activités à la fois comme une forme de « préprofessionnalisation », de façon d'ailleurs similaire à d'autres situations de bénévolat (Simonet 2010), et comme un travail à part entière, qui n'est pourtant pas rétribué à cause du chômage et de la crise :

---

<sup>121</sup> Comme j'ai expliqué dans la partie méthodologique, il faut considérer que les entretiens sont partiellement biaisés par la sélection des interviewés de la part des membres des associations ou des opérateurs sociaux.

<sup>122</sup> Entretien en anglais avec Alim, mars 2016, Bologne. C'est moi qui traduit et souligne.

<sup>123</sup> Selon le Conseil économique, social et environnemental français, « *est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* » (avis du 24 février 1993).

<sup>124</sup> Entretien en italien, mars 2016, Bologne, association 8.

<sup>125</sup> Entretiens en anglais, mars 2016, Bologne, association 8.

« J'aime ce boulot (nettoyage des rues) parce que quand on connaît les rues après on peut trouver du travail. Les Italiens non plus n'en trouvent pas : il n'y a pas de travail. Trouver un boulot tout de suite, ça marche pas comme ça, le travail est relation. Beaucoup de monde est étranger en Italie, il y a une crise pour les étrangers. »

Ces témoignages, en parlant du volontariat, se réfèrent constamment au travail. Il paraît indispensable d'inscrire le discours sur le travail et la relation particulière entre le travail et le volontariat au sein du contexte de crise. Plusieurs ressemblances pourront ainsi être relevées avec le « modèle Expo » du travail gratuit<sup>126</sup>, qui témoigne des transformations plus vastes de la signification même du travail dans un régime néolibéral, caractérisé par la segmentation et la précarisation de l'emploi, la figure de l'« auto-entrepreneur » et l'injonction au travail, la privatisation des services et l'idéologie de l'équilibre des marchés comme optimum social. En particulier, le volontariat n'est plus une activité de surplus réservée au temps libre, un excédent par rapport au travail salarié, mais *le substitut* du travail, dans l'espoir de trouver ensuite un « vrai emploi » (c'est-à-dire un emploi rémunéré).

Cela concerne les demandeurs-ses d'asile aussi, tout en se déclinant selon une modalité particulière : leur statut étant encore incertain, ils/elles ont tout intérêt à être assimilés.e.s non pas à la figure du « mauvais migrant économique » mais à celle de réfugié (c'est précisément ce que la Commission doit juger).

Par ailleurs, les discours des migrants volontaires diffèrent : si certains mettent en avant le volontariat comme manière pour « remercier l'Italie » d'avoir été sauvés en mer et d'être hébergés, d'autres soulignent la situation d'ennui de la vie dans les centres, d'autres encore insistent sur le fait qu'« il n'y a pas de boulot », alors qu'ils auraient besoin de travailler, sans compter que leurs proches au pays comptent sur eux/elles.

Mamat, par exemple, est hébergé dans un centre à Vicence. Il est le seul à avoir accepté de prolonger pour trois mois supplémentaires son expérience de volontariat : il est présenté par l'opérateur social du centre comme le « bon élève », un rôle que Mamat semble vouloir confirmer pendant l'interview. La centralité du travail émerge néanmoins de plus en plus au long de l'entretien, en parallèle à une forte impatience, voire à une exaspération pour la condition d'attente forcée à laquelle il est contraint. Quand j'arrête l'enregistrement, il explique en se défoulant :

« Avec l'argent qu'ils te donnent ici, ce n'est pas facile, on peut pas envoyer l'argent à notre famille. Des personnes m'appellent de mon pays pour me demander de l'argent, et elles me croient pas quand je leur dis que j'ai rien, ils me disent " T'es en Europe ou pas ? ". Même seulement faire l'appel ça me coûte 5 euros »

Par Mamat ainsi que par une grande partie des interviewés, le volontariat est interprété comme une manière d'accéder plus facilement à l'emploi, ou au moins pour « faire quelque chose » en attendant le

---

<sup>126</sup> Le sujet du « modèle Expo » a été envisagé dans la première partie.

moment où il leur sera possible de travailler, à savoir l'obtention des papiers. Apparaissent ici certains des enjeux concernant la relation au travail des demandeurs-ses d'asile, ce qui permet d'avancer dans la critique de l'opposition dichotomique et manichéenne entre les « vrais » et le « faux » réfugiés.

Un autre argumentaire ressort parfois des entretiens, en révélant clairement la particularité du volontariat des demandeurs-ses d'asile par rapport à d'autres formes de volontariat inscrites dans le modèle du travail néolibéral. Pour « encourager » la participation aux activités, dont le caractère volontaire devrait être relativisé, certains opérateurs sociaux ont suggéré la possibilité d'en tirer des avantages dans la constitution du dossier examiné par la Commission territoriale pour la reconnaissance de la protection internationale.

Yannick, hébergé à Vicence lui aussi, attend de recevoir son diplôme<sup>127</sup> attestant sa participation aux activités de nettoyage de rue :

*« Tu avais d'autres possibilités de volontariat au-delà du nettoyage des rues ? »  
« On avait rien d'autres (comme possibilité), que le volontariat. Il y a pas d'argent, après trois mois c'est fini, ils nous donnent le diplôme. Peut-être si tu as le diplôme tu pars à la Commission, peut-être ça va t'aider, ils ont dit ça, peut-être. Donc nous on travaille seulement si on gagne les papiers, si on gagne c'est notre chance, si on gagne pas c'est notre chance encore. »*

Quand je demande à Amadou, qui est dans le même centre que Yannick, s'ils lui ont dit la même chose, il répond :

*« Ils ont dit qu'ils vont présenter notre effort à la préfecture pour montrer ce qu'on a fait. J'ai cru à ça, que ça va nous aider pour nos papiers. Peut-être. Mais on a pas encore commencé à aller en commission pour voir les résultats, si c'est ça ou c'est pas ça. Parce que ils nous ont dit qu'ils vont faire un effort sur ça maintenant avec la nouvelle commission. »<sup>128</sup>*

Amadou soulève un aspect intéressant du dispositif : son caractère expérimental sera « mis à l'épreuve » non seulement par les institutions et les associations, mais aussi par les migrant.e.s : comment réagira la personne qui a nettoyé les rues gratuitement pendant trois mois au moment où sa demande d'asile sera refusée, malgré le volontariat ? Quelles seront les conséquences de cela sur les autres demandeurs-ses ? Est-ce que le volontariat deviendra un critère de sélection des demandes d'asile ? Seulement une étude de longue durée sur le sujet pourrait permettre répondre à ces questions, afin de saisir les transformations (dans le temps) et les variations (dans l'espace) d'un dispositif qui reste très récent et qui se structure au fur et à mesure, selon le contexte territorial et les dynamiques politiques au niveau local et national.

La condition d'attente et d'incertitude, ainsi que le fait qu' « il n'y a pas de boulot » peuvent expliquer

---

<sup>127</sup> Comme l'est expliqué dans la deuxième partie, le maire de Vicence a consigné des diplômes attestant la participation aux premiers trois mois de volontariat.

<sup>128</sup> Entretiens réalisés en français, mars 2016, Vicence.

la participation de certain.e.s migrant.e.s aux activités de volontariat, à cause de l'espoir de pouvoir en tirer des avantages, en termes professionnels ou bien juridiques.

Afin d'analyser telle participation, il convient de sortir de l'approche misérabiliste, qui ne conçoit les pratiques et les discours des minoritaires qu'à l'intérieur du domaine de la domination symbolique et de sa reproduction, mais aussi de la tendance populiste, qui en exalte la complète autonomie, en faisant abstraction des rapports de force entre les groupes sociaux<sup>129</sup>.

Dans le cas étudié ici, je propose d'analyser la position des demandeurs-ses d'asile volontaires au-delà de ces deux extrêmes : ni la « fausse conscience » et l'incorporation absolue des attentes du majoritaire, ni la rhétorique de l'*agency* semblent pouvoir expliquer la complexité du phénomène. La participation au volontariat apparaît plutôt comme une *tactique* de la part de ces migrant.e.s, selon la définition fournie Michel de Certeau :

« J'appelle “stratégie” le calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est isolable d'un “environnement”. [...] J'appelle au contraire “tactique” un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. »<sup>130</sup>

Étudier le choix du volontariat en tant que tactique permet donc de saisir la dimension de l'autonomie individuelle sans effacer le poids des rapports sociaux.

### 3.3.2 Le choix du type d'activité

Dans la presque totalité des territoires où le dispositif du volontariat a été mis en place, les demandeurs-ses d'asile ne peuvent pas choisir à quel type de volontariat participer, ce qui éloigne encore le volontariat des demandeurs-ses du bénévolat et du volontariat «classiques », où l'individu a à sa disposition plusieurs possibilités dans lesquelles s'engager selon la propre vocation.

À cet égard, l'une des particularités de Bologne réside dans l'offre assez vaste d'options présentées par les associations, qui vont des ateliers de théâtre au jardinage, des promenades écologiques aux cours de musique. L'autodétermination serait ainsi confirmée, affirme l'administration. Cependant, les entretiens réalisés avec les opérateurs sociaux d'une part et les migrants volontaires d'autre part montrent que, au moins dans les cas examinés, le type de volontariat est en réalité présélectionné par les opérateurs, en fonction des compétences linguistiques et de ce qu'ils considèrent être les « intérêts et capacités des garçons »<sup>131</sup>.

Concrètement, certains sont orientés vers, par exemple, le travail dans les bibliothèques, alors que d'autres le sont vers le nettoyage des rues. Ainsi structuré, sans pourtant en vouloir exagérer les effets

<sup>129</sup> Pour une analyse approfondie de ces positions, je renvoie à Grignon et Passeron (1989).

<sup>130</sup> Michel de Certeau, cité par Veron (2010)

<sup>131</sup> Entretien réalisé avec un travailleur social, Bologne, février 2016.

et les conséquences, le dispositif semble simuler une sorte d'*apprentissage à la légalité précaire*<sup>132</sup> des migrant.e.s. Dans d'autres termes, on peut faire l'hypothèse qu'il constitue une particulière *réfraction de l'inclusion différentielle* : la sélection d'activités établie par les opérateurs serait le reflet de l'insertion au sein du marché du travail, dans une position subordonnée et précaire, mais aussi segmentée en fonction de l'impératif utilitariste des « besoins de l'économie nationale ».

Même dans le cas d'activités considérées comme plus valorisantes que le nettoyage des rues, le problème du « volontariat volontaire » doit être soulevé.

Abba travaille dans une bibliothèque de Bologne<sup>133</sup>, une activité qui semble plus proche à sa formation (il est diplômé) et de ses intérêts, vu qu'il a pu s'inscrire à l'université. Cependant, il ne semble pas complètement satisfait de sa situation :

« Maintenant le travail à la bibliothèque, ils m'ont mis là. »

« Comment ça a marché ? »

« Quand je suis arrivé, je connaissais rien. Ils m'ont expliqué un peu et ils m'ont demandé qu'est-ce que je sais faire. Moi j'ai dit que j'avais un commerce de vêtements, j'ai fait une formation en assistant social, et aussi en arbitre de foot, c'est ma passion, j'aimerais travailler ça. Ils m'ont demandé quel est mon niveau d'étude, je leur ai dit. Ils m'ont dit que de tout ce que j'ai dit la meilleure chose serait d'aller à l'université. Moi j'ai dit que à 33 ans, rentrer à l'université maintenant, je n'en trouve pas vraiment l'importance. J'ai refusé, mais ils insistaient, ils disaient c'est pour mon bien. Après j'ai compris pourquoi, parce que dans toutes les coopératives à Bologne il y a pas de réfugiés inscrits à l'université. Donc c'est pas tellement pour moi, c'est pour eux, c'est de la publicité. Ils m'ont dit que je vais aller dans une bibliothèque, comme ça j'aurais accès aux bouquins et tout, pour l'italien, voir ce qui se passe... j'ai pensé que c'est une bonne idée. »

« Ils t'ont proposé d'autres alternatives ? »

« Non, je t'ai dit, je connais rien, ils m'ont dit va là-bas, j'y irai. Je connais rien. (...) Le volontariat me permet d'avoir accès aux livres et de rencontrer des gens. Comme toi par exemple, je t'ai rencontré là-bas. Comme j'étais à la maison, manger et dormir, c'est fatigant. (...) De toute façon, dans la vie, quand tu as pas de choix, c'est difficile, quand tu te déplaces tu décides rien. »

Ce témoignage invite à questionner la rhétorique qui présente le volontariat pour les demandeurs-ses d'asile comme *un volontariat égal aux autres* : les discours sur le volontarisme et le libre choix doivent être réinterrogés à la lumière des rapports de force existants entre les migrant.e.s et les autres acteurs. Il est nécessaire aussi de situer le dispositif à l'intérieur des enjeux qui reproduisent et redéfinissent de manière dynamique les rapports sociaux de classe, sexe et « race ».

Tout comme les politiques d'asile peuvent être désessentialisées et inscrites dans le domaine du politique, de la même manière il serait utile d'étudier de façon critique ce type de volontariat au-delà des figures de la vocation et de l'engagement citoyen, en tenant compte de ces enjeux et de ces dynamiques fondamentales.

---

<sup>132</sup> Je remercie Sébastien Chauvin pour m'avoir suggéré cette formule.

<sup>133</sup> Le contexte est présenté dans la deuxième partie (association 6). L'entretien a été réalisé en français, en mars 2016.

En même temps, le cas spécifique étudié ici n'est pas sans rapports avec des tendances plus générales. Le volontariat des demandeurs-ses confirme en fait la thèse de Maude Simonet (2010) sur ce qu'elle appelle le travail bénévole, qui selon la sociologue doit être analysé en considérant non seulement les individualités mais aussi le contexte social : « l'appel 'intérieur', le désir d'engagement des bénévoles, est donc la réponse à un appel extérieur (être utile, rendre à la communauté) auquel ils cherchent à se conformer ».

Cela ne signifie évidemment pas que le volontariat peut être assimilé à une forme d'esclavage, ni que les migrant.e.s volontaires sont complètement soumis.e.s et impuissant.e.s. S'il semble impossible de considérer le volontariat comme une véritable stratégie ou de le représenter comme l'étape d'un projet plus vaste<sup>134</sup>, la participation à ces activités est consciente, chargée d'attentes, espoirs, tactiques, contournements, voire parfois reconfigurée par des formes de résistance, comme on le verra à la fin de cette partie. Les demandeurs-ses d'asile demeurent les acteurs principaux de la scène, contribuent à signifier les activités pratiquées, en les négociant et en les inscrivant au sein d'un champ de tensions qui n'est pas défini une fois pour toutes, mais qui est « expérimental » et en devenir comme le dispositif lui-même.

Les effets de la reconfiguration de l'« appel extérieur » vis-à-vis des demandeurs-ses d'asile feront l'objet du prochain chapitre, afin de fournir un modèle d'analyse conjointe des attentes et des contraintes produites par le majoritaire, et les pratiques et tactiques du minoritaire.

### **3.4 Le volontariat dans les transformations de l'économie morale de l'asile**

Mon hypothèse est que le dispositif du volontariat témoigne d'un processus de redéfinition de l'économie morale de l'asile en Italie.

La notion d'économie morale, élaborée par E.P. Thompson et James Scott et rediscutée par Didier Fassin, est définie comme « l'économie des valeurs morales et des normes d'un groupe donné à un moment donné » (Fassin 2005, la traduction est la mienne). Dans le cas de l'asile, la notion d'économie morale contribue à l'étude des finalités de la biopolitique contemporaine (*ibidem*), et invite à saisir les évolutions de la configuration morale qui gouverne l'institution de l'asile. En particulier, l'économie morale de l'asile permet de tenir compte des imbrications entre le « principe de justice » et le « sentiment de méfiance » (Fassin et Kobelinsky 2012) vis-à-vis des demandeurs-ses d'asile.

Si le passage de la confiance au soupçon<sup>135</sup> est avéré à l'échelle de l'Union européenne, une nouvelle

---

<sup>134</sup> La projection dans l'avenir, qui d'après Boyer (2005, à propos de la notion de projet migratoire) constitue la dimension temporelle fondamentale du projet, semble être en grande partie absente dans le cas du volontariat.

<sup>135</sup> Voir aussi Akoka et Spire 2013, Kobelinsky 2007.

tendance semble apparaître en Italie : la légitimité d'accès au droit d'asile ne réside plus seulement dans le corps souffrant et le traumatisme (Fassin 2005, 2014), elle est reconfigurée et segmentée à partir de temporalités différentielles qui relèvent de plus en plus de la dimension de l'« utilité sociale ».

Tel processus doit être appris à partir de deux éléments interdépendants, qui ont des effets fondamentaux sur le travail ainsi que sur la citoyenneté : le régime néolibéral de la mondialisation, et la crise économique et humanitaire, notamment en Europe du Sud.

D'un côté, le régime néolibéral tend à redéfinir la citoyenneté en tant que « market citizenship », basée sur l'indépendance économique individuelle et sur la participation couronnée de succès au marché national (Deckard et Heslin 2016) : l'emploi, notamment celui des personnes migrantes, est présenté comme un *devoir civique* (Chauvin, Garcés-Masareñas et Kraler 2013).

De l'autre côté, à cause des politiques protectionnistes en matière d'immigration, mais aussi du chômage de masse, l'emploi des migrants devient aussi un *privilège civique* (*ibidem*) : comme le montre le cas du volontariat, les demandeurs-ses de protection internationale doivent « se rendre utiles », sans pour autant peser sur le budget (travail gratuit) ni « voler nos emplois » (travail invisible).

C'est dans ce contexte que, pour reprendre les termes de Chauvin et Garcés-Masareñas (2014), les cadres de légitimité (*deservingness frames*) de la présence migrante sur le sol national sont traversés par des tensions, mettant en cause l'opposition binaire entre les stratégies de régularisation basées sur la *performance civique* et celles fondées sur la *vulnérabilité* (*ibidem*).

Vu que la migration légitime semble être celle involontaire, propre au « bon réfugié » persécuté qui n'a pas décidé de migrer, la nécessité de prouver la propre vulnérabilité reste dominante pour les demandeurs-ses d'asile. En même temps, elle ne suffit plus : le devoir de performance, qui est à la fois *culturelle* (l'intégration et l'apprentissage de la « langue et des valeurs italiennes ») et *économique* (les activités « d'intérêt public »), pénètre et transforme la vulnérabilité.

La temporalité de la vulnérabilité se modifie : elle n'est licite que si elle a un statut transitoire, et elle est ensuite remplacée par la performance<sup>136</sup>.

L'économie morale de l'asile est en cours de transformation : les crises et l'expansion des politiques de *workfare* reconfigurent sa configuration spécifique. Le cas du volontariat n'est pas l'étape d'une métamorphose accomplie, mais un exemple des variations contemporaines, de ce changement qui reste ambigu et inachevé. Le volontariat peut néanmoins être analysé comme une tentative de relier progressivement la performance civique à la vulnérabilité, en tant que devoirs et sources de

<sup>136</sup> Ce paragraphe se base énormément sur les réflexions de Sébastien Chauvin, élaborées dans l'article cité ainsi que lors de la journée d'étude qui a eu lieu à Paris 8, le 29 mars 2016 (« L'autonomie politique des réfugié-e-s/migrant-e-s »), dans une communication intitulée « Juste assez vulnérables : bonnes et mauvaises vulnérabilités dans la construction de la légitimité migratoire ».

reconnaissance (légale aussi) de la présence des demandeurs et demandeuses de protection internationale.

En outre, du point de vue de la temporalité, le volontariat contribue à anticiper le passage de la vulnérabilité à la performance, en adaptant cette dernière au contexte de crise.

Au statut provisoire des demandeurs-ses d'asile correspond ainsi une vulnérabilité très provisoire : on peut donc parler de *vulnérabilité et performance précaires*.

Enfin, le modèle des *deservingness frames* permet de considérer simultanément plusieurs niveaux : au-delà de celui macro-sociologique des politiques migratoires, il peut être appliqué aussi au niveau micro des dispositifs concrètement mis en place, et surtout aux stratégies des migrant.e.s face à ces dispositifs (Chauvin et Garcés-Mascreñas 2014). Les migrant.e.s en fait mettent en place des « présentations de soi » et des pratiques multiples, afin de s'adapter et rentrer dans les cadres de légitimité, mais aussi de les renégocier, les déborder, les contourner, voire les contester ouvertement. Dans d'autres termes, grâce à un répertoire de pratiques possibles qui vont de l'hypercorrection sociale à la révolte, ils/elles *agissent* sur ces cadres, qui deviennent des espaces controversés et non seulement imposés.

### 3.5 Quelles résistances ?

Se demander quelles sont les formes de résistance au dispositif du volontariat semblerait paradoxale : comment peut-on résister à une action volontaire ? Et pourtant, j'ai essayé de mettre en lumière dans cette partie que le caractère volontaire du volontariat est bien moins linéaire que le terme ne laisse supposer. Ainsi, il faudrait analyser dans une enquête plus approfondie le taux de refus de prendre parti aux activités d'utilités publiques, afin de comparer les motivations, les pratiques et les stratégies des personnes migrantes qui deviennent volontaires de celles qui ne le font pas.

En général, les demandeurs-ses d'asile, malgré l'incertitude et la précarité de leur condition, ne peuvent pas être décrit.e.s comme des sujets dépourvus de toute autonomie, totalement dominés et soumis à la violence de la structure. Pendant les dernières années, ces migrant.e.s se sont révolté.e.s sans cesse contre les frontières et l'enfermement, ont menées des résistances multiples et des luttes d'ampleur, afin d'obtenir les documents, d'améliorer leur condition de vie dans les centres et sur le lieu de travail, de pouvoir s'installer ou repartir où, quand et comment ils/elles le désiraient<sup>137</sup>.

Pour revenir au volontariat, des formes de résistance organisées ne sont pas encore émergées, mais d'autres pratiques, plus insaisissables et quotidiennes, ne sont pas à exclure ; d'ailleurs, la nouveauté du

<sup>137</sup> Le blog « Hurriya – senza galere senza frontiere » a recensé plus de 300 protestations de la part de sans-papiers, demandeurs-ses et réfugié.e.s seulement pendant l'année 2015 (Hurriya 2015). La brochure indiquée dans la bibliographie, publiée au début 2016, est aussi un des premiers textes de réflexion critique autour du dispositif du volontariat.

dispositif ne permet pas pour l'instant d'en conjecturer les déroulements futurs, ni de prévoir s'il deviendra plus structuré, et comment, ou bien s'il restera seulement une expérience, si et sous quelle forme les résistances se multiplieront ou pas, etc. Dans cette étude il n'a pas été possible d'approfondir ces aspects, qui pourront être mis en lumière à travers une observation de longue durée, qui puisse saisir les formes les plus invisibles de résistance et de contournement aussi bien que les « textes cachés » des migrant.e.s volontaires (Scott 2009).

Toutefois, un antécédent de résistance a déjà émergé dans le débat médiatique. En janvier 2015, cinq migrants volontaires hébergés dans un village de la Toscane ont décidé d'interrompre leur « parcours d'intégration » : après cinq mois de volontariat, à savoir des activités d'entretien des espaces verts et de nettoyage des rues, ils ont demandé de recevoir un salaire : « S'il s'agit d'un travail, pourquoi il n'est pas rémunéré ? »<sup>138</sup>.

Je ne connais pas les suites de l'épisode ; mais un article publié en mai 2015 explique que certains parmi eux ont recommencé à nettoyer les rues, et qu'ils « n'aiment pas en parler (*de ce qui s'est passé en janvier*), et ils ne répondent pas aux questions sur cette affaire »<sup>139</sup>.

Cette forme d'action collective, même temporaire, montre l'existence de cas de protestation vis-à-vis du dispositif. En outre, la pratique de la déception et du départ est très présente : à Vicence, sur environ 120 migrant.e.s volontaires, seulement une personne a décidé de renouveler le « contrat » tri-mensuel du travail volontaire.

Les protestations et les départs se révèlent être les armes ou - pour reprendre les termes de Simonet (2010) à propos du travailleur bénévole - les « contre-pouvoirs » des demandeurs-ses d'asile volontaires.

---

<sup>138</sup> <http://www.redattosociale.it/Notiziario/Articolo/477317/Basta-lavorare-gratis-I-profughi-smettono-di-pulire-le-strade>

<sup>139</sup> <http://iltirreno.gelocal.it/regione/2015/05/10/news/i-profughi-volontari-puliscono-strade-e-piazze-1.11393212>

## Conclusions

Le volontariat des demandeurs et demandeuses de protection internationale, malgré son caractère diversifié et expérimental - mais on pourrait dire aussi grâce à celui-ci, semble condenser et traduire un ensemble de transformations, tensions et ambiguïtés des migrations contemporaines et des dispositifs de gestion des mobilités en Italie.

Afin d'explorer une telle complexité, une pluralité de thématiques ont été interrogées et mises en relation, en inscrivant ce type de volontariat au sein des changements en cours, sans pour autant oublier les continuités et les analogies avec d'autres domaines.

Le processus de redéfinition des politiques migratoires et d'asile dans un contexte de crise économique et humanitaire fournit le contexte pour comprendre l'émergence du volontariat et des narrations qui l'accompagnent. La légitimation du travail gratuit (le « modèle Expo ») d'un côté, le paradigme de la réciprocité envers les demandeurs-ses d'asile de l'autre, fournissent deux éléments constitutifs du cadre discursif du dispositif.

Cependant, les finalités affichées tout comme les formes de mise en place concrète du volontariat sont multiples et diffèrent selon l'acteur (institutionnel, associatif, professionnel) et selon le territoire. Les cas de Bologne et de Vicence, malgré les profondes divergences qui existent entre les deux, confirment la centralité de l'enjeu de la visibilité, au point qu'on peut décrire le volontariat comme une sorte de mise en scène de l'intégration, dans un jeu multidimensionnel de montré-caché (montrer la propension à « se rendre utile » mais cacher le travail non rémunéré ; montrer la personne migrante en tant que volontaire mais cacher le sort de sa régularisation, etc.).

La participation au volontariat par des demandeurs-ses de protection internationale n'est d'ailleurs pas compréhensible sans considérer leur condition d'attente et d'incertitude, qui est spatialisée et encadrée au sein de la géographie de l'asile italienne ; ils/elles semblent réinterpréter le volontariat comme une réponse tactique à leur condition et à la situation de crise(s) en Italie.

Le volontariat signale donc l'instabilité de l'économie morale de l'asile, qui est mise en tension par l'imbrication du critère de la performance et celui de la vulnérabilité, mais aussi par le rapport entre les attentes du majoritaire et les formes de contournement et de résistance du minoritaire.

Je me propose ici, en conclusion, d'approfondir les implications et les conséquences théoriques de certains des thèmes et des questionnements qui reviennent tout au long du mémoire, qui n'ont pas été suffisamment envisagés et qui, en dialoguant avec les travaux d'autres auteur.e.s, ouvrent de possibles

pistes de recherche.

### **La dynamique des rapports sociaux... et de leurs trois dimensions**

Qu'est-ce qu'un rapport social fondamental ? Danièle Kergoat (dans Dorlin, 2009) le définit comme « une tension qui traverse le champ social et produit des enjeux matériels et idéels autour desquels se constituent des groupes aux intérêts antagoniques ». Vu que les tensions des rapports sociaux traversent l'ensemble du champ social, les rapports sociaux sont *coextensifs* : ils opèrent de manière transversale et simultanée. Ainsi, ils ne peuvent pas être hiérarchisés ni le rapport entre eux ne peut se résoudre à une simple opération arithmétique

Si les tensions des rapports sociaux produisent des enjeux, de quel type d'enjeux s'agit-il ? À l'instar de Kergoat (2012), on peut considérer la *division du travail* comme l'enjeu principal de tout rapport social. Ainsi, les rapports sociaux de classe, mais aussi ceux de sexe et « race », se structurent autour de la division du travail, selon les principes de séparation, hiérarchisation et spécialisation des activités des membres de chaque groupe social (Dunezat 2004).

Cette perspective permet d'une part de saisir l'action des rapports sociaux sur la réalité concrète, à travers l'observation des pratiques sociales ; d'autre part, d'en penser les transformations et la dynamique sociale au-delà de la rigidité de la « structure ».

Analyser la société en termes de rapports sociaux implique donc d'étudier comment s'opèrent tels rapports sociaux. Selon Dunezat (2004) ils s'expriment principalement dans trois dimensions : la domination (la violence symbolique finalisée à rendre légitime le rapport social) ; l'exploitation (« l'utilisation de la force de travail d'un groupe social par un autre quand la valeur de cette force de travail est non rémunérée et/ou non reconnue ») ; l'oppression (les violences physiques). L'exploitation, la domination et l'oppression sont toujours interconnectées, chacune se reliant et renforçant les autres. Si on applique l'imbrication des trois dimensions au caractère transversal des rapports sociaux, il devient possible d'aborder les rapports de classe non seulement du point de vue de l'exploitation, mais aussi de la domination et de l'oppression ; de la même manière, ce qui peut paraître moins « évident », les rapports de sexe et de « race » sont à analyser à travers la grille de lecture non seulement de la domination, ni seulement de l'oppression, mais aussi de l'exploitation.

À partir du cadre théorique exposé ici, j'avance l'hypothèse que, tout comme les rapports sociaux sont transversaux et dynamiques, le même caractère transversal et dynamique appartient à leur trois dimensions (domination, oppression et exploitation) aussi. Par conséquent, on peut en analyser la *reconfiguration*, selon l'espace-temps social spécifique, tout en gardant l'aspect dialectique de leur

imbrication.

Dans le cas du volontariat des demandeurs-ses d'asile, la mise en place du dispositif, par exemple à Vicence est accompagnée par une série de discours, pratiques et représentations qui semblent finalisées à une négociation entre oppression et exploitation : la disponibilité à travailler gratuitement (plus d'exploitation) servirait à « relever le seuil de tolérance » des autochtones et ainsi à prévenir les violences (moins d'oppression). Un tel échange, qui se déroule autour des modalités de la présence migrante et de sa visibilité, a lieu sous le sceau de la domination, qui structure le dispositif en le présentant à la fois comme une preuve et une épreuve d'intégration.

Ainsi, les représentants institutionnels visent à reconfigurer les trois dimensions des rapports sociaux au sein du dispositif : produire le changement du poids spécifique de l'oppression et de l'exploitation, tout en confirmant la domination dans le rapport citoyen.ne.s - migrant.e.s étrangers-ères. La prégnance des discours sur les crises italiennes se traduit matériellement et de manière originale dans le volontariat.

En outre, si on observe la division des tâches et la nature des activités, ainsi que la finalité préprofessionnalisante affichée, le volontariat semble représenter une sorte d'apprentissage de la précarité migrante (juridique et professionnelle), le *reflet humanitaire de l'inclusion différentielle*. En général, la rhétorique sur l'intégration à travers le travail et l'injonction au travail d'intégration cachent le processus obscène de l'inclusion dans une position sociale défavorisée.

### **Visibilisation et invisibilisation du travail volontaire**

Même s'il n'est pas possible de réduire toutes les activités du dispositif de volontariat au simple travail caché (comme le montre l'exemple de Bologne), les situations présentées le long du mémoire invitent à repenser et à questionner la frontière entre travail et non-travail, et spécifiquement entre travail et volontariat.

De nombreux chercheurs ont critiqué la prétendue centralité du travail salarié et du modèle du travailleur libre dans l'histoire du capitalisme, en soulignant la multiplicité des « formes difformes » du travail dépendant (Moulier Boutang 1998) et l'hétérogénéité des manières de subsumption du travail sous le capital (Mezzadra 2011a), au point d'inviter considérer le Fordisme comme une exception, et la précarité comme la norme (Neilson et Rossiter 2008).

D'autres études, à partir de la critique et des recherches féministes sur le travail domestique et reproductif (Delphy, Tabet, Kergoat), ont élargies la notion même de travail et se sont focalisées sur les processus de visibilité et d'invisibilisation qui le traversent (Krinsky et Simonet 2012).

La thèse de départ est que les frontières du travail relèvent de rapports sociaux : elles n'ont rien de

naturel et ne sont pas fixes. Par conséquent, le déni du travail n'est que le résultat, toujours provisoire, du rapport de force entre les groupes sociaux.

De cette manière, il devient possible de complexifier les aspects contemporains de la précarisation professionnelle, tout comme les mécanismes politiques qui la produisent (*ibidem*).

Il me semble que le volontariat des demandeurs-ses d'asile peut être analysé dans la continuité de cette perspective. Le double processus d'invisibilisation et visibilisation, envisagé par Krinsky et Simonet comme « sociologiquement inséparable », semble correspondre à l'imbrication entre, d'un côté, ce que j'ai appelé la mise en scène de l'intégration, et de l'autre, le déni et l'euphémisation des activités de volontariat, dont la non-rémunération témoignerait de l'engagement dans l'intérêt collectif et pour l'intégration.

En outre, l'importance accordée, dans les études sur le déni du travail, au cadre politique et institutionnel de sa production, notamment au régime néolibéral et au système de *workfare*, conforte l'idée que le dispositif de volontariat étudié dans ce mémoire est à inscrire au sein du contexte de crise(s), caractérisé par la restructuration à la fois du marché du travail et des politiques migratoires. Le néolibéralisme transforme le salariat, mais aussi ses marges, en redéfinissant en même temps la citoyenneté.

Enfin, les deux auteur.e.s mettent en relief la pluralité d'usages sociaux et de finalités sociales du bénévolat, différenciées en fonction de la position de la personne bénévole au sein des rapports sociaux. De la même manière, j'ai essayé de démontrer que le volontariat des demandeurs-ses d'asile *n'est pas le même* que celui des bénévoles italien.ne.s : pour reprendre les termes de Krinsky et Simonet, l'invisibilité du travail volontaire des demandeurs-ses d'asile est davantage une *condition* qu'une vocation.

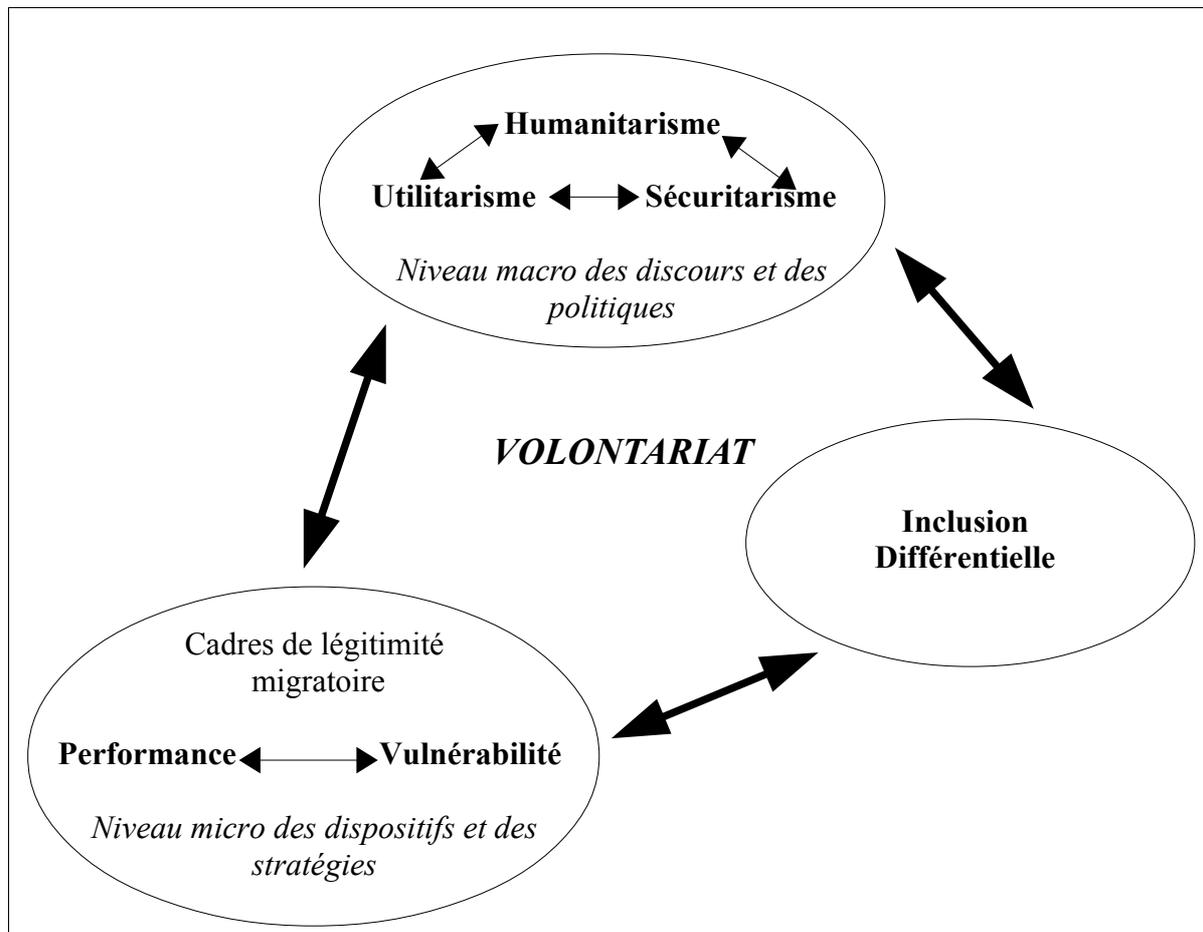
### **Entre humanitarisme et mise au travail : tensions et contradictions du dispositif**

Le double processus de visibilisation et invisibilisation révèle une série de tensions et contradictions propres au dispositif. J'ai fait l'hypothèse que de telles tensions et contradictions signalent l'enchevêtrement progressif de logiques différentes : l'utilitarisme imprègne de plus en plus les politiques d'asile, en se reliant à l'humanitarisme et à l'approche sécuritaire dans la gestion des mobilités transnationales. Par conséquent, le discours sur la réciprocité et sur le devoir d'utilité sociale, tout en étant loin de représenter la seule logique en action, s'insère à l'intérieur du système d'accueil et montre un glissement dans l'économie morale de l'asile.

Cette tendance à l'imbrication entre utilitarisme, humanitarisme et sécuritarisme concerne notamment

le niveau macro-sociologique de l'idéologie dominante et des politiques (migratoires, d'asile, du travail, etc.), mais aussi celui micro de la traduction concrète des dispositifs et des stratégies individuelles des acteurs. À ce niveau-ci, on a en effet remarqué comment la performance pénètre à l'intérieur de la vulnérabilité, qui ne suffit à fournir la légitimité à la présence des demandeurs-ses d'asile.

Les deux niveaux sont interdépendants et paraissent traversés par des processus de fragmentation et précarisation qu'on a appelé, en reprenant le concept de Sandro Mezzadra, inclusion différentielle. Les trois logiques, les cadres de légitimité à la migration et l'inclusion différentielle se définissent et se transforment mutuellement, en se situant ainsi au sein de la dynamique plus générale des rapports sociaux.



De plus, le cas du volontariat des demandeurs-ses de protection internationale invite à étudier l'humanitarisme lorsqu'il « sort » des camps et des frontières, afin d'explorer les formes différenciées, segmentaires et hiérarchisées qui traduisent sa distribution dans le territoire national.

L'imbrication entre les paradigmes humanitariste et utilitariste, parallèlement à la redéfinition changeante et dynamique des cadres de légitimité, obligent à désessentialiser l'asile et à mettre en lumière les tensions politiques qui en sont constitutives. Autrement dit, grâce à l'analyse des

« instabilités normatives » qui travaillent les politiques migratoires et d'asile, et à travers l'étude des dispositifs tels que le volontariat, il devient possible d'actualiser et approfondir le projet d'une *épistémologie politique de l'asile* (Garelli et Tazzioli 2013).

### **Le travail migrant : avant-garde de la précarité ou persistance de la ségrégation ?**

Tout comme l'utilitarisme franchit ses limites antérieures, ainsi la logique humanitaire, en se reconfigurant, se répand dans des domaines nouveaux. La prolifération de discours utilisant la « métaphore de l'esclavage »<sup>140</sup> pour décrire le travail migrant ; la mise en place de mesures humanitaires, telles que les camps, pour gérer la main d'œuvre migrante, notamment dans les campagnes ; l'utilisation croissante de demandeurs-ses d'asile en tant que force de travail non qualifiée : ces éléments témoignent, selon Dines et Rigo (2015), de la progressive *réfugiéisation de la force de travail migrant* dans le contexte italien. Le paradigme humanitaire, qui se décline souvent comme le régime de l'exception, devient ainsi non seulement une méthode de contrôle des mobilités des migrant.e.s, mais aussi de leur travail. Par conséquent, le travail migrant tend à être dépolitisé et métaphorisé par la logique humanitaire, en même temps qu'elle fournit une possible stratégie de régularisation pour les migrant.e.s dans une phase historique de politiques migratoires restrictives.

Peu de recherches ont été menées sur le travail des demandeurs et demandeuses d'asile : les études sur le travail migrant concernent plutôt les personnes sans-papiers ou ayant des permis de travail, alors que les chercheurs-ses qui enquêtent sur l'asile s'occupent rarement de la dimension professionnelle. Cependant, il serait intéressant d'observer les trajectoires de ces migrant.e.s à partir de trois éléments : leurs pratiques de mobilité, l'évolution de leur statut juridique et les carrières professionnelles. Ce cadre d'analyse pourrait ensuite être mis en rapport avec les redéfinitions des politiques migratoires et d'asile, la géographie de l'accueil, et les dispositifs d'intégration (le volontariat par exemple).

L'intérêt de tel sujet de recherche réside dans les questionnements très actuels qu'il soulève (et peut-être dans les réponses qu'il peut donner) : les tensions inhérentes au gouvernement des mobilités transnationales, les processus de visibilisation et invisibilisation du travail migrant, la multiplication et la transformation des frontières, la dialectique d'inclusion et exclusion des migrant.e.s, les stratégies et les résistances mises en place par ces derniers-ères...

Pour conclure, interroger la notion de travail migrant en tant que catégorie politique (Raimondi et Ricciardi 2004), à partir du cas des demandeurs-ses, mais aussi des réfugié.e.s et des débouté.e.s, permettrait d'un côté, d'explorer les tendances générales du travail contemporain, au sein duquel le

---

<sup>140</sup> L'utilisation de cette métaphore en tant que figuration de l'altérité radicale a été étudiée notamment par Vidal (2012) à partir du cas des immigrants boliviens à São Paulo.

travail migrant constitue une sorte d' « avant-garde de la précarité » ; de l'autre côté, d'en souligner les spécificités, les segmentations et les ségrégations, qui relèvent de la division du travail au sein de tout rapport social et qui mettent en lumière la matérialité des processus de racisation en cours aujourd'hui en Italie, dans un contexte dominé par les discours sur la crise économique et la crise migratoire.

## Bibliographie

- AGIER Michel (2006) Le gouvernement humanitaire et la politique des réfugiés, dans Cornu Laurence et Vermeren Patrice (dir.), *La philosophie déplacée : Autour de Jacques Rancière, Colloque de Cerisy*, Paris, Horlieu Editions.
- (2008) *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 350 p
- AKOKA Karen, SPIRE Alexis (2013) Pour une histoire sociale de l'asile politique en France, *Pouvoirs* 2013/1 (n° 144), p. 67-77.
- AMBROSINI Maurizio (2001), The Role of Immigrants in the Italian Labour Market. *International Migration*, 39: 61–83.
- (2003) Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle. *Revue européenne de migrations internationales. Vol. 15 N°2*. Emploi, genre et migration. pp. 95-121
- BALIBAR Etienne, WALLERSTEIN Immanuel (1988) *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Editions la Découverte, Paris.
- BALIBAR Etienne, CHEMILLIER-GENDREAU Monique, COSTA-LASCOUX Jacqueline, TERRAY Emmanuel (1999) *Sans-papiers: l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte.
- BARRON Pierren, BORY Anne, CHAUVIN Sébastien, JOUNIN Nicolas & TOURETTE Lucie (2011) *On bosse ici, on reste ici ! La grève des travailleurs sans papiers : une aventure inédite* Paris, La Découverte.
- BASSI Marie (2015) Politiques de contrôle et réalités locales : le cas du centre d'accueil (pour demandeurs d'asile) de Mineo en Sicile, *L'Espace Politique* [En ligne], 25 | 2015-1
- BOUAMAMA Saïd (2005) L'intégration contre l'égalité, dans *les mots sont importantes* [En ligne]
- (2010) Re-Mondialisation, recomposition du capital et Immigration », dans *Les Figures de la Domination* [En ligne], mis en ligne le : 01/09/2010
- BOYER Florence (2005) Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré : la pauvreté désavouée, *Special Issue on African Migrations, Historical Perspectives and Contemporary Dynamics, Stichproben Vienna Journal of African Studies* (8), pp. 47-67
- BRIGATE DI SOLIDARIETÀ ATTIVA, SACCHETTO Devi, NIGRO Gianluca, PERROTTA Mimmo, et SAGNET Yvan, éd. (2012) *Sulla pelle viva*. Roma: Derive Approdi.
- BRUN François (2008) L'immigré entre maîtrise des flux et liberté d'exploitation, dans Rodier Claire, Terray Emmanuel, *Immigration : fantasmes et réalités - Pour une alternative à la fermeture des frontières*, Paris : La Découverte, 154 p.
- CADEDU Davide (2013) *CIE e complicità delle organizzazioni umanitarie*, Sensibili alle Foglie.
- CATHALA Laurent (1981) *Les immigrés et la question du logement (ou la stratégie du bulldozer)*, Creteil, Aceim.
- CASAS-CORTES M. et al. (2014) New Keywords: Migration and Borders, *Cultural Studies*

- CHAUVIN Sébastien, GARCÉS-MASCAREÑAS Blanca et KRALER Albert (2013) Employment and Migrant Deservingness. *International Migration*, 51: 80–85.
- CHAUVIN Sébastien, GARCÉS-MASCAREÑAS Blanca (2014) Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation, *Sociology Compass* 8(4): 422-432
- CLERVAL Anne (2011) David Harvey et le matérialisme historico-géographique, *Espaces et sociétés* 4/2011 (n° 147) , p. 173-185
- COLOMBO Asher et SCIORTINO Giuseppe (2004) Italian immigration: the origins, nature and evolution of Italy's migratory systems, *Journal of Modern Italian Studies*, 9:1, 49-70
- COURBON Bruno (2010) À propos d'un constituant lexical de la modernité : aspects sémantiques du mot crise, *Ela. Études de linguistique appliquée* 1/2010 (n° 157) , p. 49-74
- CURCIO Anna et MELLINO Miguel, éd. (2012), *La razza al lavoro*, Roma, manifestolibri
- CVAJNER Martina et SCIORTINO Giuseppe (2010) Theorizing Irregular Migration: The Control of Spatial Mobility in Differentiated Societies, *European Journal of Social Theory* 2010 13: 389
- CZAIKA Mathias, DE HAAS Hein (2014) The Globalization of Migration: Has the World Become More Migratory?, *International Migration Review*, 48-2, 2014 : 283-523.
- DAL LAGO Alessandro (2004) *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Feltrinelli.
- DE GENOVA Nicholas (2004) The Legal Production of Mexican/Migrant 'Illegality', *Latino Studies*, Volume 2, Number 2
- (2013) Spectacles of migrant 'illegality': the scene of exclusion, the obscene of inclusion, *Ethnic and Racial Studies*
- DE GENOVA Nicholas et TAZZIOLI Martina, éd. (2016) *New Keywords Collective. Europe / Crisis: New Keywords of "the Crisis" in and of "Europe"*, Near Futures Online No 1 "Europe at a Crossroads" - March 2016
- DECKARD Natalie Delia et HESLIN Alison (2016) After Postnational Citizenship: Constructing the Boundaries of Inclusion in Neoliberal Contexts. *Sociology Compass*, 10: 294–305
- DINES Nick, RIGO Enrica (2015) Postcolonial Citizenships And The Refugeeization Of The Workforce: Migrant Agricultural Labor In The Italian Mezzogiorno, in Sandra Ponzanesi, Gianmaria Colpani, *Postcolonial Transitions In Europe: Contexts, Practices And Politics* di Rowman And Littlefield, London, 2015
- DORLIN Elsa, sous la direction de (2009) *Sexe, Race, Classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF.
- DUNEZAT Xavier (2004) *Chômage et action collective. Luttés dans la lutte. Mouvements de chômeurs et chômeuses de 1997-1998 en Bretagne et rapports sociaux de sexe*, Thèse de sociologie, Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines.
- (2015) L'observation ethnographique en sociologie des rapports sociaux : sexe, race, classe et biais essentialistes, *SociologieS* [En ligne], *La recherche en actes, Ethnographie du genre*.
- ELIAS Norbert, SCOTSON John L. (1997) *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur*

*des problèmes d'une communauté*, Fayard.

FASSIN, Didier (2005) Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France, *Cultural Anthropology* 20, no. 3 (2005): 362–387.

- (2014) De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes. Genèse et transformation d'une condition morale. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 123, 161-171.

FASSIN Didier et FASSIN Éric (2006) *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 280 pages.

FASSIN Didier et KOBELINSKY Carolina (2012) Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral, *Revue française de sociologie* 2012/4 (Vol. 53), p. 657-688.

FINOTELLI Claudia, SCIORTINO Giuseppe (2009) The importance of being southern : the making of policy of immigration control in Italy, *European Journal of Immigration and Law* 11

GAMBINO Ferruccio (2003), *Migranti nella tempesta*, Verona, Ombre Corte.

GARELLI Glenda, TAZZIOLI Martina (2013) Arab Springs Making Space : Territoriality and Moral Geographies for Asylum Seekers in Italy, *Environment and Planning : D*, 6, 2013, p. 1004-1021

GHIZZI GOLLA Eleonora (2015) *L'accoglienza dei richiedenti e titolari di protezione internazionale in Italia: aspetti giuridici e sociologici*, L'altrodiritto (<http://www.altrodiritto.unifi.it/ricerche/asilo/ghizzi/>)

GINTRAC Cécile et GIROUD Matthieu, dirigé par (2014) *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les Prairies ordinaires.

GRAPPI Giorgio(2013) Three problems without a solution: the militant research conundrum and the social condition of migration, *Postcolonial studies* 16, pp. 320 - 327

GRAPPI Giorgio et SACCHETTO Devi (2013) La gestione e la produzione delle differenze: razza e razzismo nei processi lavorativi italiani, dans Giuliani Gaia, éd., *La sottile linea bianca. Intersezioni di razza, genere e classe nell'Italia postcoloniale*, Studi Culturali, Anno X, N. 2

GRIGNON Claude, PASSERON Jean-Claude (1989) *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Le Seuil.

GUILLAUMIN Colette (1972) *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. La Haye, Mouton.

- (1992) « Je sais bien mais quand même » ou les avatars de la notion 'race', dans *Sexe, Race et Pratiques du pouvoir*, Paris, Côté-femmes [première édition *Le Genre humain* 1, 1981.

HALL Stuart (1986) Gramsci's Relevance for the Study of Race and Ethnicity, *Journal of Communication Inquiry* 10: 5-27

HARVEY David (2006) *La guerra perpetua, analisi del nuovo imperialismo*, Il Saggiatore, pp. 224

HEIN Christopher (2010) *Rifugiati: vent'anni di storia del diritto d'asilo in Italia*. Donzelli Editore.

HURRIYA (2016) *Accoglienza e detenzione. Un anno di lotte contro lo Stato* (brochure téléchargeable sur le site <https://hurriya.noblogs.org/>)

JOUNIN Nicolas (2008) *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte.

- KERGOAT Danièle (2012) *Se battre, disent-elles...*, Paris, La Dispute.
- KLEIN Naomi (2008) *La Stratégie du choc, la montée d'un capitalisme du désastre*, Actes Sud
- KOBELINSKY Carolina (2007) Le jugement quotidien des demandeurs d'asile, *Recueil Alexandries, Collections Esquisses*  
 - (2014) Le temps dilaté, l'espace rétréci. Le quotidien des demandeurs d'asile, *Terrain*, n 63, pp. 22-37.
- KRINSKY John, SIMONET Maud (2012) Déni de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui. Introduction, *Sociétés contemporaines 2012/3* (n° 87), p. 5-23.
- LE COURANT Stefan (2014) Être le dernier jeune. Les temporalités contrariées des migrants irréguliers, *Terrain*, n° 63, pp. 38-53.
- MARCHETTI Sabrina (2011) *Le ragazze di Asmara. Lavoro domestico e migrazione postcoloniale*, Roma, Ediesse.
- MEZZADRA (2006) *Diritto di fuga. Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione*, Ombre Corte, Verona.  
 - (2011a) How Many Histories of Labour: Towards a Theory of Postcolonial Capitalism, *Postcolonial Studies*, 14(2): 151– 70.  
 - (2011b) Autonomia delle migrazioni. Lineamenti di un approccio teorico, *Outis ! Revue de philosophie (post) européenne*, 1/2001 « Révoltes migrantes », Mimesis.
- MEZZADRA Sandro, NEILSON Brett (2010) Frontières et inclusion différentielle, *Rue Descartes 2010/1* (n° 67), p. 102-108.  
 - (2013) Borderscapes of differential inclusion : subjectivity and struggles on the threshold of justice's excess. Dans Balibar & Mezzadra, éd, *The Borders of Justice*  
 - (2014) *Confini e frontiere, la moltiplicazione del lavoro nel mondo globale*, Bologna, Il Mulino.
- MOMETTI Felice et RICCIARDI Maurizio, éd. (2011) *La normale eccezione. Lotte migranti in Italia*. Rome: Edizioni Alegre, 9 – 20.
- MONTAGNA Nicola (2013) Labor, Citizenship, and Subjectivity: Migrants' Struggles within the Italian Crisis, *Social justice* (San Francisco, Calif.) 39(1):37-53
- MORICE Alain (2000) "Choisis, contrôlés, placés" – renouveau de l'utilitarisme migratoire, *Vacarme*, n° 14, hiver, p. 56-60  
 - (2004) Le travail sans le travailleur, *Plein droit 2004/2* (n° 61), p. 2-7
- MORICE Alain et POTOT Swanie, sous la direction de (2010) *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers – Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Kartala
- MOULIER BOUTANG Yann (1998) *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, PUF, collection Actuel Marx, 760 pages
- NEILSON Brett, ROSSITER Ned (2008). Precarity as a political concept, or, Fordism as exception. *Theory, Culture & Society*, 25(7-8), 51-72.
- OLIVERI Federico (2012): Migrants as activist citizens in Italy: understanding the new cycle of struggles, *Citizenship Studies*, 16:5-6, 793-806
- PÉCOUD Antoine (2006) Circulations migratoires et contrôles aux frontières, *Migrations Société* 18(107): 51-63, 2006

- PETROVIĆ Nadan (2013) *Rifugiati, profughi, sfollati. Breve storia del diritto d'asilo in Italia*. FrancoAngeli, Milano.
- POIRET Christian (2011) Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et « Noirs », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 27, n° 1, pp. 107-127.
- RAIMONDI Fabio et RICCIARDI Maurizio, éd. (2004) *Lavoro migrante. Esperienza e prospettiva*, Roma, DeriveApprodi.
- REA Andrea, TRIPER Maryse (2008) *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 128 pages.
- REYNERI Emilio (2003) Immigration and the Underground Economy in New Receiving South European Countries: Manifold Negative Effects, Manifold Deep-rooted Cause, *International Review of Sociology Vol. 13, Iss. 1, 2003*
- SACCHETTO Devi et VIANELLO Francesca Alice, éd. (2013) Introduzione, dans *Navigando a Vista. Migranti nella crisi economica tra lavoro e disoccupazione*, Milano, FrancoAngeli.
- SAYAD Abdelmalek (1999) *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Seuil.
- SCHMOLL Camille (2011) Le corps des autres dans l'Europe des frontières, *Outis ! Revue de philosophie (post) européenne*, 1/2001 « Révoltes migrantes », Mimesis.
- SCOTT James C. (2009) La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne. Paris, Éditions Amsterdam, 270 p.
- SCRINZI Francesca (2003) 'Ma culture dans laquelle elle travaille'. Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France. *Cahiers du Cedref 10, 'Genre, travail et migrations en Europe*, 10, pp. 137-162.
- SIMONET Maud (2010) *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.
- STREIFF-FENART Jocelyne (1998) Racisme et catégorisation sociale, *Quelles initiatives contre le racisme "ordinaire" ?*, *Profession Banlieue*, Paris, pp. 23-33
- TERRAY Emmanuel (2008) L'État nation vu par les sans papiers, *Actuel Marx* 2008/2 n° 44.
- VALLUY Jérôme (2004) La fiction juridique de l'asile, *Plein droit n.63*
- VERON Daniel (2010) Sans-papiers : d'un quotidien tactique à l'action collective , *Variations* [En ligne], 13/14 | 2010, mis en ligne le 01 février 2012
- VIDAL Dominique (2012) Les immigrants boliviens à São Paulo : métaphore de l'esclavage et figuration de l'altérité., *Critique internationale* 4/2012 (N° 57) , p. 71-85
- WALTERS William (2011) Foucault and Frontiers: Notes on the Birth of the Humanitarian Border, dans U. Bröckling, S. Krassman and T. Lemke (eds) *Governmentality: Current Issues and Future Challenges*, London: Routledge, 138-164

## Articles journalistiques analysés

### BERGAME

<http://www.aclibergamo.it/notizie/articolo/in-italia-i-migranti-lavorano-gia-ma-e-ipocrita-non-sappiamo-cosa-fargli-fa>  
[http://rassegna.provincia.bergamo.it:81/Articles/20141003/Art00017\\_20141003.htm](http://rassegna.provincia.bergamo.it:81/Articles/20141003/Art00017_20141003.htm)  
<http://www.valseriananews.info/cronaca/3446-progetto-pilota-in-provincia-di-bergamo-corsi-di-formazione-professionale-per-200-migranti>  
<http://www.interris.it/2014/10/02/8638/cronache/terzo/volontariato-bergamasco-apre-braccia-profughi.html>  
<http://www.caritasbergamo.it/modules/xnews/article.php?storyid=242>  
<http://www.bergamonews.it/?p=195596>

### LOMBARDIE

<http://mattinopadova.gelocal.it/padova/cronaca/2015/11/14/news/profughi-volontari-c-e-il-regolamento-1.12445924>  
[http://brescia.corriere.it/notizie/cronaca/15\\_maggio\\_11/i-profughi-si-rimettono-lavoro-cimitero-vantiniano-38110910-f7b0-11e4-821b-143ba0c0ef75.shtml](http://brescia.corriere.it/notizie/cronaca/15_maggio_11/i-profughi-si-rimettono-lavoro-cimitero-vantiniano-38110910-f7b0-11e4-821b-143ba0c0ef75.shtml)  
[http://www.corriere.it/15\\_novembre\\_17/profughi-brescia-caritas-acli-sant-eufemia-quartiere-altri-venti-lavoro-tre-cimiteri-358ae418-8d0b-11e5-a51e-5844305cc7f9.shtml](http://www.corriere.it/15_novembre_17/profughi-brescia-caritas-acli-sant-eufemia-quartiere-altri-venti-lavoro-tre-cimiteri-358ae418-8d0b-11e5-a51e-5844305cc7f9.shtml)  
<http://www.redattoresociale.it/Notiziario/Articolo/486118/Rifugiati-l-accoglienza-diffusa-di-Brescia-Ma-una-volta-c-era-piu-solidarieta>  
[http://brescia.corriere.it/notizie/cronaca/14\\_settembre\\_29/lavoro-profughi-faranno-volontari-78ee2402-47b8-11e4-85be-0d44da1a56f.shtml](http://brescia.corriere.it/notizie/cronaca/14_settembre_29/lavoro-profughi-faranno-volontari-78ee2402-47b8-11e4-85be-0d44da1a56f.shtml)  
<http://www.lametino.it/Attualita/lamezia-immigrati-puliscono-torrente-piazza-e-trovano-diverse-trote.html>

### TOSCANE

<http://www.firenzetoday.it/cronaca/migranti-toscana-profughi-volontari.html>  
<http://www.toscana-notizie.it/-/profughi-volontari-al-lavoro-firmato-protocollo-che-garantisce-assicurazione-e-formazione>

### SICILE

<http://www.redattoresociale.it/Notiziario/Articolo/478824/Da-profughi-a-volontari-immigrati-assistono-anziani-bambini-e-clochard>  
<http://www.ragusaneews.com/articolo/57452/gli-ospiti-del-progetto-sprar-di-acate-puliscono-la-citta>

### TRENTIN-HAUT-ADIGE

<https://www.ladige.it/news/cronaca/2015/09/28/profughi-volontari-pulizia-citt>

### FRIOUL-VENETIE-JULIENNE

<http://www.vita.it/it/article/2015/09/28/udine-rifugiati-volontari-donano-orti-urbani-ai-cittadini/136691/>  
<http://ilpiccolo.gelocal.it/trieste/cronaca/2015/11/25/news/rifugiati-volontari-a-san-canizan-solo-dopo-un-anno-1.12510659>

### LIGURIE

[http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/11/15/ASICnCR-richiedenti\\_levante\\_volontari.shtml](http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/11/15/ASICnCR-richiedenti_levante_volontari.shtml)  
[http://www.ilsecoloxix.it/p/imperia/2015/09/20/AR4yqK1F-pornassio\\_migranti\\_fondamentale.shtml](http://www.ilsecoloxix.it/p/imperia/2015/09/20/AR4yqK1F-pornassio_migranti_fondamentale.shtml)

[http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARgMnOzF-richiedenti\\_protocollo\\_prefettura.shtml](http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARgMnOzF-richiedenti_protocollo_prefettura.shtml)  
[http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARFPtKzF-migranti\\_volontari\\_torrenti.shtml](http://www.ilsecoloxix.it/p/genova/2015/09/17/ARFPtKzF-migranti_volontari_torrenti.shtml)  
<http://iltirreno.gelocal.it/lucca/cronaca/2015/09/17/news/54-profughi-volontari-per-la-cura-del-territorio-1.12111225>

#### VENETIE

<http://mattinopadova.gelocal.it/padova/cronaca/2015/12/10/news/i-profughi-al-lavoro-come-volontari-a-spazzare-le-foglie-1.12595815>  
<http://nuovavenezia.gelocal.it/venezia/cronaca/2015/12/08/news/i-profughi-si-offrono-come-volontari-per-la-croce-rossa-1.12583483>  
<http://nuovavenezia.gelocal.it/venezia/cronaca/2015/10/24/news/i-profughi-al-lavoro-come-volontari-1.12321586>

#### Vicence

[http://www.ilgazzettino.it/vicenza\\_bassano/provincia/quattro\\_richiedenti\\_asilo\\_al\\_lavoro\\_comune\\_stradini\\_giardinieri-1512051.html](http://www.ilgazzettino.it/vicenza_bassano/provincia/quattro_richiedenti_asilo_al_lavoro_comune_stradini_giardinieri-1512051.html)  
<http://www.vicenzareport.it/2015/12/richiedenti-asilo-protocollo-dintesa-per-il-lavoro-volontario/>  
<http://www.comune.vicenza.it/albo/notizie.php/143329>

#### LATIUM

<http://www.retsolidali.it/richiedenti-asilo-e-volontariato-v-municipio/>

#### PIEMONTE

<http://www.lagenda.news/anche-a-giaveno-il-lavoro-gratuito-dei-richiedenti-asilo/>  
[http://m.repubblica.it/mobile/r/locali/torino/cronaca/2016/03/08/news/il\\_comune\\_utilizzera\\_i\\_rifugiati\\_per\\_pulire\\_i\\_giardini\\_della\\_citta\\_-135042115/?refresh\\_ce](http://m.repubblica.it/mobile/r/locali/torino/cronaca/2016/03/08/news/il_comune_utilizzera_i_rifugiati_per_pulire_i_giardini_della_citta_-135042115/?refresh_ce)  
<http://www.centroterritorialevolontariato.org/richiedenti-asilo/>  
<http://www.targatocn.it/2015/12/17/leggi-notizia/argomenti/attualita/articolo/volontari-della-protezione-civile-e-richiedenti-asilo-al-fianco-dellufficio-ambiente-per-ripulire-l.html>  
<http://www.lastampa.it/2016/04/23/cronaca/i-rifugiati-ripuliscono-i-giardini-di-torino-ppzwOJJo9lOSWqVd1wiJ2J/pagina.html>

#### EMILIE-ROMAGNE

<http://uncomunea5stelle-parma.blogautore.repubblica.it/2015/09/22/i-rifugiati-diventano-volontari-protocollo-tra-comune-e-associazioni/>  
<http://www.modenatoday.it/cronaca/profughi-lavoro-operai-sassuolo.html>  
<http://www.riminitoday.it/eventi/profughi-volontariato-asilo-coccinella.html>  
<http://wp.coopcamelot.org/il-volontariato-dei-richiedenti-asilo-alla-lipu/>

#### Bologne

<http://bologna.repubblica.it/cronaca/2015/08/20/news/profughi-121306029/?ref=HREC1-12>  
[http://bologna.repubblica.it/cronaca/2015/08/25/news/profughi\\_volontari\\_alla\\_festa\\_pd\\_la\\_coop\\_li\\_so\\_spende-121609673/](http://bologna.repubblica.it/cronaca/2015/08/25/news/profughi_volontari_alla_festa_pd_la_coop_li_so_spende-121609673/)  
<http://www.ilfattoquotidiano.it/2015/09/29/legacoop-emilia-contro-migranti-volontari-timore-che-sostituiscono-i-nostri-lavoratori/2078633/>  
<http://corrieredibologna.corriere.it/bologna/notizie/cronaca/2016/2-gennaio-2016/lavoro-270-richiedenti-asilo-arriva-svolta-profughi--2302403616864.shtml>

#### CIRCULAIRES ET ANALYSES

<http://www.interno.gov.it/it/notizie/volontariato-lintegrazione-dei-richiedenti-asilo>  
<http://www.ilfattoquotidiano.it/2015/05/07/migranti-alfano-possono-lavorare-gratis-salvini-ministro-da-scafista-a-schiavista/1662004/>

<http://www.panorama.it/news/politica/lavoro-gratis-immigrati-cosa-dice-circolare-alfano/>  
<http://www.ilfattoquotidiano.it/2015/05/08/profughi-al-lavoro-gratis-polemiche-su-alfano-ma-in-molti-comuni-succede-gia/1664077/>  
<http://www.studiopapperini.com/it/sullinopportunita-delluso-della-parola-lavoro-relativo-allattivita-di-volontariato-dei-richiedenti-asil/>  
<http://www.stranieriinitalia.it/leggi/archivio-giuridico-leggi/protezione-internazionale-il-testo-completo-del-decreto-legislativo-18-agosto-2015-n-142.html>  
<http://www.stranieriinitalia.it/attualita/attualita/attualita-sp-754/richiedenti-asilo-nuove-norme-su-accoglienza-e-procedure-ecco-cosa-cambia.html>  
<http://www.meltingpot.org/Pubblicati-gli-ultimi-dati-Eurostat-e-il-Rapporto-sulla.html#.Voj1oLLm3IU>

<http://www.migrantitorino.it/?p=37739>  
<http://www.militant-blog.org/?p=12197>  
<http://www.ilfattoquotidiano.it/2015/05/07/alfano-i-migranti-e-la-follia-di-imporre-il-lavoro-gratuito-con-una-circolare/1661462/>  
<http://www.zic.it/profughi-volontariato-o-nuova-schiavitu/>  
<http://www.ilrestodelcarlino.it/reggio-emilia/profughi-festareggio-pd-salvini-prefettura-1.1248844>  
<http://www.ilfattoquotidiano.it/2015/03/08/rifugiati-politici-decoro-urbano-in-cambio-di-ospitalita-la-strana-idea-della-vacanza-premio/1486593/>  
<http://www.rassegna.it/articoli/cgil-bari-no-a-lavoro-gratuito-per-richiedenti-asilo>

#### RESISTANCES

<http://www.redattoresociale.it/Notiziario/Articolo/477317/Basta-lavorare-gratis-I-profughi-smettono-di-pulire-le-strade>  
<http://iltirreno.gelocal.it/regione/2015/05/10/news/i-profughi-volontari-puliscono-strade-e-piazze-1.11393212>  
<https://altralamezia.org/2016/04/15/protesta-dei-migranti-chiudere-immediatamente-il-centro-di-accoglienza/>

## Annexes